



**LeCotentin**

ÉDITION 2020

---

**RAPPORT SUR  
LA SITUATION  
EN MATIÈRE DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

---

ANNÉE 2019

---

---

## SOMMAIRE

---

# 04

---

### L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
4. L'épanouissement de tous
5. La transition vers une économie circulaire, le développement des modes de production et de consommation responsables
6. L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques

# 42

---

### L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

1. L'organisation et la participation transversale de la gestion
2. Les valeurs et les comportements dans la gestion des ressources humaines
3. La gestion des finances publiques
4. La gestion durable du patrimoine
5. La commande publique responsable
6. La certification, l'évaluation et l'amélioration continue

## I PRÉAMBULE

### **L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule :**

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

### **L'article D. 2311-15 de ce même code indique que :**

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes... »

### **La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011), précise le contenu du rapport :**

« Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50 000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable ».

### **Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :**

- 1° La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

### **La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » suivants :**

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

# L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

## 1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

### 1. Le Plan Climat Air-Énergie-Territorial

La communauté d'agglomération du Cotentin a engagé fin 2017 son plan climat air-énergie territorial (PCAET). Les 4 grandes étapes de la réalisation du PCAET sont :

- la réalisation d'un diagnostic territorial partagé et d'un profil Climat-Air- Énergie ;
- la définition d'orientations stratégiques ;
- la rédaction d'un programme d'actions ;
- l'évaluation environnementale de ce plan.

L'année 2018 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic territorial, base de travail et de réflexion pour définir la stratégie et initier des actions concrètes. Il permet de dresser un portrait de la situation énergétique actuelle et de faire ressortir les enjeux locaux climat, air et énergie et les marges de progression. Sur la base de ce diagnostic, l'année 2019 a été consacrée à la tenue d'ateliers en vue de rédiger une proposition de stratégie climat-air-énergie pour le Cotentin, qui présente les orientations et les objectifs quantifiables de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables, dont une part importante pouvant être liée aux énergies marines renouvelables. Concernant la qualité de l'air, un travail de comptabilisation des émissions de polluants atmosphériques a été réalisé avec le soutien technique d'ATMO Normandie.

Une articulation de ce plan est faite avec les autres documents de planification que sont le programme local de l'habitat (PLH), le plan de déplacements du Cotentin (PDC). En complément, la communauté d'agglomération élabore ses 7 PLUi infra communautaires et participe à la révision du SCOT porté par le syndicat mixte du SCOT du pays du Cotentin.

### 2. Les actions à l'attention des entreprises pour des modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre

Le Pôle de Proximité de Douve et Divette encourage les entreprises qui s'installent sur les ZA du territoire à mettre en œuvre les normes BBC pour la construction de leurs nouveaux bâtiments.

### 3. La qualité de l'air

L'agglomération du Cotentin finance Atmo-Normandie. Cette association a pour mission la surveillance et l'information de la qualité de l'air en Normandie ainsi que l'accompagnement de ses adhérents dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air. L'agglomération du Cotentin dispose actuellement de deux stations de mesures disposées en zone urbaine à Cherbourg-en-Cotentin :

- l'une située rue Paul Doumer, mise en service le 4 juillet 2001, station de surveillance en fond urbain ;
- l'autre sur la zone portuaire, mise en fonctionnement le 15 novembre 2012 qui permet de valider les mesures de la station de la rue Paul Doumer, notamment pour les valeurs des oxydes d'azote et de l'ozone.

Une étude est en cours pour la mise en place d'une station de trafic urbain, boulevard Mendès France.

Les polluants surveillés sont les suivants :

- dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) dégagé essentiellement par la circulation automobile ;
- poussières (PM<sub>10</sub>) d'origine industrielle, automobile, agricole, naturelle ;
- ozone (O<sub>3</sub>) d'origine photochimique.

#### Indice de la qualité de l'air

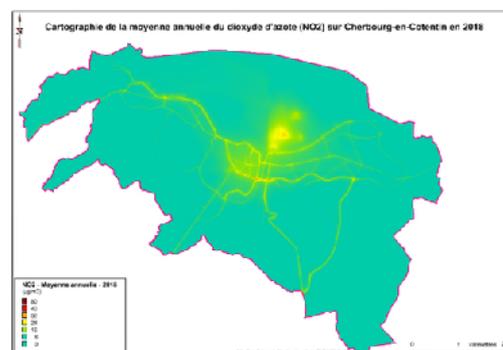
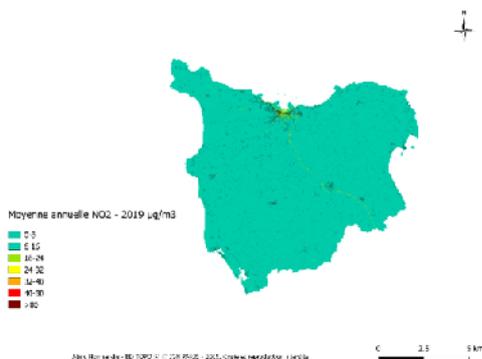
La qualité de l'air est déterminée par un indicateur journalier, l'indice de la qualité de l'air calculé à partir de la concentration dans l'air ambiant de deux à quatre polluants mesurés en continu par des appareils automatiques des stations « urbaines » et des stations « périurbaines », c'est-à-dire à l'écart direct des sources de pollution. A ce jour, cet indicateur ne peut pas renseigner la qualité de l'air pour le territoire de l'agglomération. Toutefois des informations relatives à la qualité de l'air sont disponibles sur le site d'Atmo- Normandie : <http://www.atmonormandie.fr/>.

Ces données sont actualisées quotidiennement. Enfin, Atmo-Normandie :

- met à disposition les informations relatives aux émissions de polluants atmosphériques via le site de l'ORECAN et apporte une aide pour l'interprétation des données à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération;
- accompagne sur le volet air du plan climat-air-énergie territorial, le plan de déplacements et la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

Atmo Normandie a développé un outil de modélisation de la pollution de l'air qui permet de spatialiser les concentrations des polluants suivants (PM<sub>10</sub>, PM<sub>2.5</sub>, NO<sub>2</sub>) à l'échelle de la rue. Les informations relatives à cet outil, surfaces et population exposées à certains niveaux de concentrations, sont disponibles sur demande à Atmo Normandie à l'échelle de l'agglomération.

Un outil de modélisation a également été développé à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. Cet outil caractérise l'indice de pollution de l'air (IQA) à l'échelle de la rue pour la journée et effectue une prévision pour le lendemain. Les informations sont mises à jour quotidiennement et disponibles sur le site internet d'Atmo Normandie <http://www.atmonormandie.fr/Modelisation-urbaine/Cherbourg>



## 2 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

### 1. La politique de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages

#### Participation au projet zones humides, agriculture et territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Douve Taute, approuvé en 2016, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et la Chambre d'agriculture de la Manche se sont associés pour définir un « projet d'actions zones humides, agriculture et territoires ». D'une durée de 3 ans (2018-2020), ce schéma vise à préserver les zones humides ordinaires sur le territoire du SAGE par le biais de plusieurs actions : réseau de fermes « pilotes », suivis et essais agro-écologiques, mise en place de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), guide de bonnes pratiques.



#### La lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La Communauté d'agglomération exerce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'ensemble du Cotentin la compétence « actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques », que sont les ragondins et les rats musqués. Cette compétence sera exercée par conventionnement avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Environ 4 700 ragondins et rats musqués sont capturés chaque année dans le Cotentin.

#### L'accompagnement des exploitants agricoles à la gestion des cours d'eau

Pour mettre en œuvre de bonnes pratiques qui permettront une protection durable des milieux aquatiques, l'agglomération du Cotentin accompagne les exploitants agricoles dont les terrains sont traversés par ses cours d'eau. L'objectif est de retrouver leur fonctionnalité par un programme de restauration. Sur le territoire, plusieurs d'entre eux, comme la Sinope ou la Douve, ont déjà bénéficié d'aménagements. Des travaux vont être menés sur la Saire, la Diélette, la Divette, le Trottebec et les cours d'eau de La Hague. Un diagnostic est aussi engagé sur le Merderet. Ces travaux sont indispensables à l'équilibre écologique et permettent de préserver la faune, la flore, la qualité de l'eau, tout en limitant l'impact des crues. Au-delà de cet aspect écologique, cela permet également à l'agglomération d'atteindre l'objectif de bon état des cours d'eau tel que le prévoit la réglementation.



#### Le contrat eau climat

Le vendredi 20 décembre 2019 l'agglomération a signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie un Contrat de Territoire « Eau et Climat ». Ce document, intégré au Contrat de Transition Écologique, vise à mobiliser la collectivité autour d'un programme d'actions pour la préservation de la ressource en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Le contrat Eau-Climat est un outil contractuel entre les collectivités et l'Agence de l'Eau pour mettre en œuvre des actions prioritaires de son 11<sup>ème</sup> programme afin de réduire les différentes sources de pollution de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité associée. Ce contrat permet une visibilité financière par l'engagement de l'AESN à financer en priorité les actions du contrat ainsi qu'une bonification des travaux d'effacements d'ouvrages liés à la continuité écologique (financement passe de 80 à 90 %) sous conditions des engagements suivants :

- inscrire au moins trois actions pour l'adaptation au changement climatique ;
- inscrire au moins une action de sensibilisation "eau/biodiversité/climat" ;
- signer la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Ce contrat, basé sur un état des lieux de l'état des masses d'eau réalisé par l'AESN, permet d'élaborer un plan d'action sur la base de 4 enjeux prioritaires:

- enjeu 1: atteinte du bon état écologique des cours d'eau ;
- enjeu 2: optimisation et préservation des ressources en eau potable ;
- enjeu 3 : restauration de la continuité écologique ;
- enjeu 4 : littoral, amélioration des eaux conchylicoles.

Ce contrat est passé pour 3 ans (2020-2022) pour un montant prévisionnel estimé à 15 millions d'euros H.T

## 2. La lutte contre la pollution des milieux

### La collecte raisonnée des macro-déchets sur le littoral

La collecte raisonnée consiste à ramasser manuellement les déchets sur les plages. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés comme le verre, le plastique, les déchets de pêche et plaisance,... Elle préserve ainsi la laisse de mer et les espèces protégées qui peuvent y nicher comme le gravelot à collier interrompu, et un espace naturel de qualité pour le plus grand plaisir des usagers et des touristes. Le nombre de passages est spécifique à chaque secteur selon les périodes de l'année et leur intérêt écologique et touristique. Cette méthode de collecte participe également à protéger l'espace dunaire et aide à lutter contre l'érosion côtière. La Communauté d'agglomération poursuit la collecte raisonnée des macro-déchets précédemment engagée sur les Pôles de Proximité des Pieux, de la Côte des Isles, de Saint-Pierre-Eglise et de Montebourg, grâce à un marché en groupement de commande avec les Pôles qui dure jusqu'au 30 avril 2020 et renouvelé jusqu'au 31 décembre 2020.



Elle confie ce travail à des structures d'insertion employant des travailleurs défavorisés. L'agglomération gère ce marché en transversalité avec les pôles de proximité. Cette opération reçoit le soutien financier du Conseil départemental de la Manche et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. En 2019 ce sont un peu plus de 20 tonnes de déchets qui ont été collectés.

Pendant l'été, des animations de sensibilisation ont été organisées auprès du grand public avec le Centre Permanent d'Initiative en Environnement (CPIE) du Cotentin et dans des centres de loisirs avec les ambassadeurs du tri et de la prévention de la collectivité. Par ailleurs, l'association Orchis a organisé plusieurs collectes raisonnées des plages du Val de Saire. Les services techniques du Pôle de Proximité viennent en renfort pour réceptionner les déchets et les emmener en déchetterie.

### La mise aux normes des installations sanitaires et le contrôle des raccordements des habitations

La Communauté d'agglomération du Cotentin contrôle les raccordements des habitations au réseau collectif d'eaux usées, les rejets des particuliers et instruit les dossiers de réhabilitation des assainissements collectifs. Pour lutter contre les pollutions diffuses, et les eaux pluviales parasites, une politique est menée depuis plusieurs années avec l'Agence de l'Eau, pour aider financièrement les ménages dans les travaux de mise en conformité de leurs installations sanitaires.

## 3 A COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

### 1. La création et la stabilisation de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Cotentin est née du regroupement des anciennes Communautés de communes du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de La Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Église et du Val de Saire s'y ajoutent les deux Communes

Nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin. Elle exerce en sus de ses compétences obligatoires, des compétences optionnelles et supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui sont les suivantes.

#### Compétences optionnelles :

- création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service au public afférentes ;
- assainissement des eaux usées (collectif et SPANC) ;
- eau ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

#### Compétences supplémentaires :

- Enseignement Supérieur et Recherche :
  - soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche suivant les dispositions du code de l'éducation ;
  - actions de développement, d'animation et de promotion ;
  - soutien à la vie étudiante.
- Santé et accès aux soins :
  - actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé dont la création, la gestion et l'entretien des structures libérales de soins socio-professionnelles de premier recours, disposant d'un projet de santé collectif associant les professionnels de santé de la zone d'influence de la structure, sous maîtrise d'ouvrage publique ;
  - actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention ;
  - coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé à l'échelle du territoire communautaire ;
  - élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal
  - élaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de santé.
- Aménagement numérique du territoire :
  - établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication et la participation au développement des usages notamment par la gestion des établissements publics numériques des Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve ainsi que ceux rattachés dans la convention de labellisation au réseau des Maisons des Services Au Public développé dans le Cotentin.
- Divers :
  - agences postales situées dans les zones d'activités économiques ; Gestion des biens du domaine privé de la Communauté d'agglomération pouvant être loués notamment les casernes de gendarmerie des Pieux, de Barneville-Carteret, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Valognes, de Montebourg et de Saint-Vaast-la-Hougue, les biens immobiliers appartenant actuellement à la Communauté d'agglomération (logements, et locaux professionnels) et les hébergements collectifs de Sciotot et du Siou ;
  - soutiens accordés par la Communauté d'agglomération aux associations en lien avec ses différentes compétences ou équipements.

#### L'accompagnement du retour des compétences

La restitution des compétences vers les communes s'est opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'agglomération propose une solution de gestion adaptée, avec un dispositif administratif et des moyens financiers afin de maintenir la qualité du service public, via les services communs. Un guide pratique précise les modalités de création d'un service commun.

#### L'organisation territoriale

Les Pôles de Proximité, ex-sièges des collectivités fusionnées, maillons essentiels de la gouvernance de la collectivité, sont les véritables portes d'entrée de l'agglomération pour les usagers et l'interface privilégiée pour les communes. Les 11 Pôles de Proximité sont les suivants : Cœur du Cotentin, Montebourg, Vallée de l'Ouve, Côte des Isles, Les Pieux, Douve et Divette, La Saire, Saint-Pierre-Église, Val de Saire, et les 2 Communes Nouvelles La Hague et Cherbourg-en-Cotentin.





Un logo pour un territoire de 1 400 km<sup>2</sup> de superficie et de 220 km de trait de côte. Sous sa bannière, 129 communes regroupant 185 000 habitants, 9 Pôles de Proximité et 2 Communes Nouvelles, 221 élus communautaires pour le gérer, 1 030 fonctionnaires territoriaux au service des habitants au 31 décembre 2019.

### La conférence des maires

Le 21 octobre les 129 maires des communes membres de l'agglomération ont été conviés à l'Hôtel de ville de Valognes pour participer à la traditionnelle Conférence des Maires. A l'ordre du jour de cette séance : présentation des résultats de l'étude GEMAPI ; point sur la création d'aires de grand passage pour les gens du voyage et articulation des démarches de planifications (Plan Climat, Air, Energie Territorial, Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacements du Cotentin) et du SCoT.



### Les services communs

Depuis le 1er janvier 2019, les 18 communes historiques de l'ex communauté de communes de Saint Pierre Eglise ont décidé de créer un service commun pour gérer collégalement les équipements et missions, services exercés ou gérés par l'ex EPCI. Cette mutualisation a vocation à maintenir la solidarité qui existait entre les communes de l'ancienne intercommunalité, assurer la continuité de service et permettre aux communes de bénéficier de l'appui technique et fonctionnel que peut leur apporter l'EPCI. Les missions exercées par le service commun sont :

- au titre de de l'Enfance-Jeunesse, la mise en place et gestion du temps périscolaire comprenant la garderie du matin et du soir et le temps péri éducatif, à l'exclusion de la pause méridienne, la création et gestion des accueils collectifs des mineurs (ACM), le transports des scolaires vers le complexe sportif Les follières, la fourniture de dictionnaires aux élèves entrant en classe de 6<sup>ème</sup> ;
- au titre de la petite enfance, la gestion et création du relais Assistantes Maternelles (RAM), la réalisation de toute étude pour l'amélioration de l'accueil de la petite enfance, la mise en place d'une protection maternelle et infantile (PMI).

Les équipements gérés par le service commun sont les équipements sportifs et culturels : l'espace socioculturel, le complexe sportif Les follières y compris parcours santé, les courts de tennis extérieurs, le stade de la Boularderie et les panneaux lumineux.

## 2. La cohésion territoriale et la solidarité intercommunale

### Le Contrat de Territoire 4<sup>ème</sup> génération

Le 22 février 2019 Le Cotentin a signé avec la Région Normandie et le Conseil départemental son Contrat de Territoire de 4<sup>ème</sup> génération. Il prévoit le financement de projets d'investissements structurants visant à développer le Cotentin en veillant à l'équilibre entre les territoires urbains et ruraux. Le contrat fixé avec la Région jusqu'en 2021 vise à accompagner les projets locaux contribuant à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire. Le Département interviendra pour sa part jusqu'en 2023, sur les projets intercommunaux et ceux de Cherbourg-en-Cotentin. Au total 68 projets structurants pour un montant de 126 millions d'euros seront financés entre les différents partenaires.



### La politique de contractualisation européenne à l'échelle du Pays du Cotentin

Dans le cadre de sa politique de contractualisation, la Communauté d'agglomération du Cotentin anime le programme européen de développement rural LEADER. La stratégie de développement local du programme, construite avec les acteurs du Cotentin, vise à favoriser un développement inclusif, équitable et respectueux de notre environnement. A

travers les fiches-actions, les projets répondant aux principes de service de proximité, d'économie circulaire, d'efficacité énergétique et de résilience face au changement climatique sont soutenus. En 2019, le comité de programmation LEADER du Cotentin a retenu 6 projets contribuant au développement durable du territoire :

- réhabilitation de l'ancienne école de Saint Marcouf en 2 logements (20 000€) ;
- installation d'une unité de méthanisation à la ferme au Mesnil au Val (50 000€) ;
- développement d'une filière locale de production de matériau en terre crue (25 000€) ;
- aménagement d'une liaison douce en le bourg des Moitiers d'Allonne et le village d'Hatainville (33 000€) ;
- création de 2 logements dans l'ancienne Mairie de Sotteville (20 000€) ;
- rénovation de l'ancienne mairie d'Hardinvast en 2 logements (20 000€).

## L'Agenda 21

La Communauté d'agglomération a lancé l'étude pour la réalisation de son Agenda 21 pour définir sa politique de développement durable en lien avec l'appel à projets de la Région Normandie - IDEE stratégie territoire durable 2030. L'étude comporte cinq étapes :

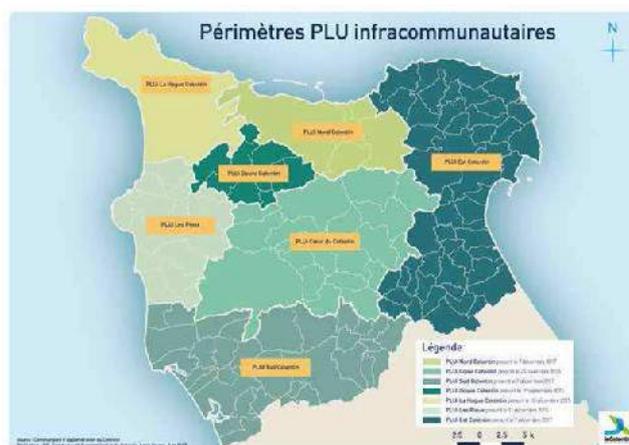
- la réalisation d'un diagnostic territorial partagé ;
- la définition des orientations stratégiques permettant d'envisager des pistes d'actions en lien avec les acteurs du territoire ;
- la rédaction d'un programme d'actions territorial ;
- l'élaboration, associée à ce plan d'actions, d'un dispositif de communication, de suivi et d'évaluation du programme d'actions ;
- la rédaction du rapport final.

L'année 2019 a permis de réaliser le diagnostic territorial de développement durable du territoire et en interne.

## Le lancement du marché des PLUi

Les Plans Locaux d'Urbanisme sont des documents de planification qui traduisent un projet politique d'aménagement et de développement durable d'un territoire. Ils permettent de définir de manière précise le droit des sols applicable à chaque parcelle. Appelés Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi), ces documents dont l'élaboration a été engagée par l'agglomération, recouvrent l'ensemble du territoire en 7 périmètres. De l'habitat aux zones d'activité en passant par les axes de circulation, il leur revient d'exprimer une volonté d'aménagement cohérent. Ils expriment des projets de territoires partagés et se réalisent à la fois en concertation avec la population et en collaboration avec l'ensemble des communes membres. Ce sont donc des procédures longues, se déroulant sur plusieurs années.

Ces procédures s'inscrivent dans un objectif global de réduction de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier en favorisant par exemple la densification et le renouvellement urbain.



## Le pôle métropolitain Caen-Normandie Métropole

Le pôle métropolitain Caen-Normandie Métropole, instance de réseau composée aujourd'hui de plus de 20 Établissements Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI), a pour objectifs de renforcer les coopérations interterritoriales et de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques pour la mise en place ou la coordination d'actions dans plusieurs domaines tels que : l'aménagement durable, l'économie, l'innovation et l'emploi, les services à la population ou encore l'environnement et le cadre de vie. Les collectivités membres définissent ensemble un programme de travail et choisissent ensuite, à la carte, de participer à tout ou partie des actions inscrites. La Communauté d'agglomération, qui a adhéré au pôle métropolitain Caen-Normandie, participe de manière régulière à son activité.

## Le M9

Le Manche 9 ou le M9 est une réunion de coopération à l'initiative du département de la Manche qui rassemble, à raison de 3 ou 4 rencontres annuelles, les présidents des intercommunalités de la Manche pour aborder des sujets transversaux. La Communauté d'agglomération participe de manière régulière à son activité.

### 3. Les politiques au profit d'une offre de logements abordable, diversifiée et de qualité

#### La réalisation du Programme Local de l'Habitat

La Communauté d'agglomération a engagé l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat. Une consultation a permis de retenir le Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) pour la réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH), dans le cadre d'un marché commun relatif à l'élaboration de plusieurs documents de planification et de programmation. Les années 2018 et 2019 a permis d'établir le diagnostic qui doit être réalisé dans le cadre de la procédure d'élaboration.

#### Les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif qui permet de lutter contre la précarité énergétique, la perte d'autonomie et l'habitat indigne ou insalubre. Il se traduit par un accompagnement personnalisé lors du projet de rénovation, notamment via des appuis techniques et financiers. Cette opération leur permet aux habitants de la commune de bénéficier d'un accompagnement gratuit sur le montage technique et financier de leur projet de rénovation ou d'amélioration de l'habitat. Des aides exceptionnelles sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) à laquelle la Région, le Conseil départemental et la Communauté d'agglomération s'associent sous certaines conditions. Peuvent en bénéficier, les propriétaires privés pour des travaux à réaliser dans leur résidence principale (soumis à conditions de ressources) ou dans un logement destiné à la location (non soumis à conditions de ressources).



À Cherbourg-en-Cotentin, une OPAH est en cours jusqu'en octobre 2021. Depuis 2016, 411 logements ont ainsi fait l'objet d'une réhabilitation. le Cotentin N°8 – JANVIER 2020

L'OPAH permet également le maintien à domicile des retraités, par un accompagnement technique et financier pour, à titre d'exemple, réaliser une salle de bain sécurisée et un toilette rehaussé. Ce chantier d'un montant de 8 783 € a été pris en charge par la collectivité à hauteur de 56%.

### 4. La cohésion sociale et la réduction des inégalités

#### La journée départementale des assistantes maternelles

Le 19 novembre, les Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s des Pôles de Proximité de la Vallée de l'Ouve, du Val de Saire, de Montebourg et du Cœur du Cotentin ont organisé une matinée dédiée aux enfants au complexe sportif de Sottevast. Au programme : danse africaine, percussions, chants, comptines massées et autres jeux ont ravi les enfants venus nombreux.



#### La construction d'une médiathèque et d'une antenne de Maison de Services Au Public à Bricquebec-en-Cotentin

L'agglomération a approuvé la construction d'une Maison des Services à Bricquebec d'un coût d'objectif estimé à 3,9 millions d'euros dont 1,9 millions d'euros pour la part de l'agglomération qui bénéficie de subventions de l'Etat, du Conseil départemental et de la CAF. Le futur bâtiment accueillera une médiathèque, un bureau d'accueil touristique, une salle d'animation, une salle d'activité et les bureaux du Relais d'Assistants Maternelles mais aussi des bureaux pour l'accueil des permanences de partenaires tels que la Maison pour l'Emploi et la Formation (MEF), le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et assistantes sociales.

## Le lien social et parentalité

Le pôle de proximité du Cœur du Cotentin a organisé pour la première fois en 2019 un « pique-nique famille », avec près de 100 personnes petits et grands, en s'appuyant sur le bénévolat des familles du Lieu d'Accueil Enfants Parents. A travers cet événement, l'objectif était de favoriser la rencontre et les échanges entre familles sur le territoire. Le principe était simple avec la mise à disposition du public de nombreuses activités et jeux de plein air dans le parc des cordeliers à Valognes : jeux en bois géant, bulles géantes, maquillages, toboggans et autres jeux libres. Ces LAEP répondent à une attente sociale de plus en plus forte : accompagner les parents dans la parentalité, socialisation de l'enfant, éviter l'isolement du congé parental, accueillir de nouveau arrivant sur la commune,...



## L'accompagnement à la dynamique de garde sur le territoire

Le Relais Assistant Maternelle du pôle de proximité du Cœur du Cotentin est un service phare pour les familles et assistantes maternelles du territoire. En 2019 près de 1 200 contacts ont eu lieu pour accompagner les parents et professionnels sur les droits du travail, les contrats ou toute question relative à la dynamique employé/employeur.

Le rôle du RAM ne s'arrête pas là, car il s'agit aussi d'un outil de montée en compétence pour les professionnelles : l'organisation de formation (13 départs en formation et 48 participantes pour la formation PSC1, séances de soutien à la professionnalisation par l'intervention d'une psychologue (47 participantes),.... C'est aussi un lieu de rencontre important. En 2019, plus de 304 enfants et 121 assistantes maternelles ont participé aux matinées d'éveil et il y a toujours une mobilisation importante sur les autres animations : spectacle petite enfance (136 enfants), goûter de fin d'année (110 enfants), chasse aux œufs (127 enfants), sortie de fin d'année (140 enfants),...

Le RAM a enfin un rôle d'observatoire du territoire qui a permis de constater cette année un nombre d'assistantes maternelles (AM) qui reste à peu près stable. Cependant, les AM proches de la retraite accueillent moins d'enfants. Le nombre de places d'accueil diminue donc sur le territoire alors que le nombre d'enfants à garder augmente dans ce contexte de reprise économique.

## L'inauguration du nouveau visio-accueil communautaire aux Pieux

Afin de compléter le maillage numérique du service public sur le territoire du Cotentin, un nouveau visio-accueil a été inauguré le 6 mars, à la Maison des Services aux Pieux. Cet outil permet aux habitants d'échanger plus facilement avec différents partenaires comme la CAF, la CPAM, la CARSAT ou la MSA. Lors de l'entretien au visio-accueil, il est également possible de scanner, d'envoyer ou de recevoir des documents de leur part. Sous convention avec Manche Numérique, l'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage et la coordination de ce projet. Elle se charge de l'acquisition, l'installation des ordinateurs et des logiciels et assure l'animation pour favoriser l'échange entre les Collectivités. La commune des Pieux a mis un local à disposition. Bien plus qu'un simple outil, le visio-accueil permet de limiter les déplacements des habitants, parfois éloignés des structures.



## Le Réseau de Lecture partagée « Lire@Cœur »

Réseau, échanges et collaboration, voici les maîtres mots du réseau « Lire@Cœur » qui regroupe 8 médiathèques du territoire du Cœur du Cotentin. Cette dynamique a permis pour la première fois d'organiser une animation commune d'envergure. Au programme de cet événement autour du 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement et du monde de la bande dessinée: vente dédicaces en partenariat avec une librairie, exposition constituée à partir de collectages d'habitants de Brix (80 visiteurs), rencontres scolaires avec un scénariste de bd (64 enfants), témoignages... Tous les présents étaient conquis et la prochaine édition est en cours de préparation.

## Les rencontres parents, enfants, assistantes maternelles et EHPAD



Le Pôle de Saint-Pierre-Eglise a partagé avec la maison de retraite de Saint-Pierre-Eglise des séances d'éveil musical avec Jérôme Lesoif dit « Monsieur Ribouldingue ». Pour finaliser l'année, les enfants, les résidents de l'EHPAD et les assistantes maternelles ont présenté un spectacle aux parents sur le thème de la musique.



### La séance d'information organisée sur le thème « Parents après la séparation »

Une séance d'information sur le Pôle de Saint-Pierre Eglise, organisée par la CAF à l'espace socioculturel sur le thème « Parents après la séparation » a été réalisée à destination des couples mariés ou non avec enfant, de couples séparés ou divorcés, pour les parents en rupture de liens avec un adolescent, pour les parents en désaccord avec leurs enfants, pour les frères et sœurs en désaccord. Ces séances sont réalisées avec un(e) professionnel(le) qualifié(e) titulaire du diplôme d'Etat de Médiateur Familial qui favorise l'amélioration du dialogue dans la famille, dans le respect des règles de confidentialité, d'impartialité et de neutralité. L'objectif est de trouver des solutions concrètes et adaptées à chacun à propos de l'autorité parentale, de résidence des enfants, de négociation sur la répartition des biens ou pour rétablir une communication.



### Le service de proximité au public de Douve et Divette

Le Pôle de Proximité de Douve Divette soutient au quotidien le maintien des services de proximité au public, qu'il s'agisse de services en faveur de l'insertion sociale, professionnelle, de la santé, ... A cet effet, il met à disposition au siège du Pôle de Proximité – ZA Le Pont à Martinvast :

- un local pour la tenue de permanences de services au public qui regroupe la mission locale du Cotentin, le centre local d'information et de coordination (CLIC) dans le cadre d'actions en faveur de la cohésion intergénérationnelle et de l'accompagnement des aînés, le centre médico-social, une assistante sociale, un conciliateur de justice, l'aide à domicile milieu rural (ADMR), le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).
- un Visio-relais qui permet au public, en toute confidentialité, d'accéder aux services (CAF, MSA, CARSAT et CPAM) de manière dématérialisée ;
- une agence postale intercommunale, dont le service est assuré par 2 agents du Pôle de Proximité (à hauteur de 1,2 ETP).

## 5. L'égalité d'accès au territoire et aux services

### L'accueil des gens du voyage

Les actions relatives à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sont réparties sur 8 axes :

1. Définir le cadre de la compétence de l'agglomération en matière d'accueil des gens du voyage ;
2. Proposer un accompagnement aux communes accueillant des voyageurs ;
3. Proposer une méthodologie de suivi de la mise en œuvre de la compétence ;
4. Organiser la gestion et l'entretien des aires d'accueil existantes ;
5. Suivre les travaux, procéder à l'ouverture et mettre en œuvre un suivi de la gestion et de l'entretien de l'aire de Valognes ;
6. Coordonner l'accueil des groupes tout au long de l'année ;
7. Organiser et assurer la coordination de la période estivale ;
8. Suivre les travaux du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et participer aux ateliers préparatoires du Schéma 2019-2024.

Le Cotentin assure les missions qui sont d'entretenir les aires existantes, de créer les aires mentionnées au Schéma Départemental, aires permanentes et aires temporaires de petit, moyen et grand passage, de gérer ces aires,

d'accompagner la mise en œuvre du plan socio-éducatif et via le programme local habitat de proposer des solutions de sédentarisation aux voyageurs.

Les deux aires de Cherbourg-en-Cotentin : la capacité des aires est conforme au schéma directeur d'accueil des gens du voyage. Deux aires sont ouvertes depuis mars 2007 :

- Bréquéal à Tourlaville : 7 emplacements, 14 places ;
- Rue Jack Meslin Cherbourg-Octeville : 16 emplacements, 32 places.

L'aire de Valognes : une aire d'accueil permanente pour les voyageurs est en cours de réalisation, elle permettra d'accueillir 25 caravanes sur 12 emplacements. Cette aire doit être livrée début 2018.

## 6. La mobilité du Cotentin

### Le Plan de Déplacements du Cotentin

Le Plan de déplacements du Cotentin définira pour dix ans la stratégie de la Communauté d'agglomération du Cotentin afin de faciliter et développer les déplacements de tous ceux qui parcourent et font vivre le territoire. Le diagnostic a permis de dégager les grands enjeux de la mobilité du Cotentin. Sur cette base l'année 2019 a permis d'engager la rédaction de 3 scénarios stratégiques, puis du programme d'actions. Dans le cadre de ce plan Le Cotentin teste et met en place des nouveaux services qui pourront répondre aux besoins des habitants dans les années à venir.

### Transport à la demande (TàD)

Afin d'assurer à tous l'accès aux services et pôles structurants, le Pôle de Proximité de Douve Divette, propose, en plus du transport scolaire MANEO et des lignes MANEO express, un service de transport à la demande, MANEO Proximité (« En Voiture Simone »), en partenariat avec le Département. 2 fois par semaine, des navettes permettent aux habitants de rejoindre le centre-ville de Cherbourg-En-Cotentin, le Centre Hospitalier Pasteur et la Polyclinique, depuis leur domicile. Ce même service est mis en place sur le Pôle de Saint-Pierre Eglise.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, l'agglomération a expérimenté pendant 6 mois un nouveau service transport à la demande pour les habitants du Pôle de Proximité de La Saie. Ce service a pour objectif de palier les problèmes de mobilité dans les zones à faible densité de population, où la mise en place d'une ligne régulière peut s'avérer coûteuse et peu adaptée à la demande. Les habitants réservent leur trajet quelques jours ou même une heure à l'avance depuis une application dédiée, le site internet ou le standard de Zéphir. Le service permet de rallier Tourlaville et le réseau urbain au tarif en vigueur. Pour les habitants de Cherbourg-en-Cotentin, ces navettes permettent également de prolonger leur trajet de la côte jusqu'à Bretteville.



### Une navette gratuite pour desservir le centre de Cherbourg-en-Cotentin



Du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 21 septembre, une navette électrique gratuite, pouvant transporter une vingtaine de personnes, a effectué des liaisons entre La Cité de la Mer et le centre-ville. Elle desservait la place du théâtre, la rue Albert Mahieu, la place de la République, la basilique de la Trinité, le quai de Caligny ou encore le quai Lawton Collins toutes les 15 minutes. L'agglomération souhaite ainsi répondre aux besoins des touristes et croisiéristes et inciter les habitants venant de la périphérie à stationner leurs véhicules aux abords de La Cité de la Mer, avant de se rendre dans le centre-ville. L'expérience aura été concluante avec un total de 15 630 montées en 12 semaines, soit en moyenne 233 montées par jour et 1 400 par semaine avec une progression constante tout au long de l'expérimentation.

## Des vélos électriques en location



L'agglomération du Cotentin a mis en location 85 vélos à assistance électrique sur l'ensemble du territoire. Les usagers peuvent ainsi louer un deux-roues pour 75 € par trimestre et 200 € maximum à l'année. En privilégiant la location sur le long terme, l'agglomération souhaite faire adhérer le plus d'usagers à ce mode de transport. Ce service se veut également incitatif car après une location, l'utilisateur se verra proposer une prime à l'achat de 200 € pour l'achat d'un vélo neuf.

## Des vélos à hydrogène en location à Port Chantereyne

Cherbourg-en-Cotentin propose la location de vélos à hydrogène, de la demi-journée (20 €) jusqu'au mois complet (300 €) dans le cadre du projet multipartenarial « Bhyke », qui vise à tester cette nouvelle technologie en conditions réelles. Le vélo à hydrogène présente une autonomie jusqu'à 100 km et une recharge rapide d'une minute pour une charge complète. Une station de recharge est présente sur le parking du port Chantereyne.

## Le Bus Nouvelle Génération

La Communauté d'agglomération du Cotentin a engagé la mise en œuvre de ce projet de transport collectif en site propre sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin. L'objectif du projet est d'aménager 2 lignes de bus partiellement en voie dédiée, dans le but d'améliorer le confort, la régularité, l'attractivité du réseau de transports urbains Zéphir et de favoriser la connexion avec les autres modes de déplacements doux mais aussi collectifs comme les transports interurbains ou le train.

Le 2 juillet, un atelier de concertation sur le tracé du Bus Nouvelle Génération (BNG) a réuni 35 personnes à la salle du Totem à Equeurdreville-Haineville. Commerçants, usagers, membres d'associations ou des conseils de quartier ont ainsi été amenés à s'exprimer sur ce projet intégré au Plan de Déplacements du Cotentin. Cette réunion a également permis de faire le point sur l'avancement des études et de focaliser les échanges sur la question du choix de tracé dans le cœur de ville et les incidences qui en découlent pour la performance du BNG, la circulation motorisée, les modes doux et l'attractivité urbaine et commerciale. La perte des places de stationnement, la requalification des quais et l'impact des travaux ont ainsi été évoqués.



## La mobilité durable sur les pôles

Le territoire de Douve Divette est une zone à fort trafic routier pour les déplacements professionnels notamment vers la centrale nucléaire de Flamanville. Afin de limiter le nombre de véhicules en circulation, le covoiturage est fortement facilité grâce à la présence de plusieurs aires dédiées à ce mode de transport, avec les aires de covoiturage signalées sur les communes de Nouainville, Martinvast et Couville. Sur les aires de covoiturage de Martinvast et Couville sont installées des bornes de recharge électrique.

## 7. Le soutien aux dispositifs d'insertion

### Le soutien aux dispositifs d'insertion, le soutien à la MEF

Une convention d'objectifs a été passée avec la Maison de l'Emploi et de la Formation pour les années 2018/2019/2020. Le conseil fixera chaque année, par délibération, le montant de la participation de l'agglomération, sur la base d'un budget prévisionnel et d'un plan d'actions dûment établis par la MEF.

## 8. La politique en matière de prévention des risques naturels

### Un diagnostic sur le risque de submersion pour le littoral

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la prise de compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), la Communauté d'agglomération a décidé d'assurer la surveillance et l'entretien de 17 ouvrages majeurs

gérés jusqu'ici par les communes. Afin de déterminer avec précision les ouvrages prioritaires et nécessaires à cette protection, l'agglomération a conduit entre 2018 et 2019 une étude diagnostiquant les 575 ouvrages littoraux (hors ouvrages portuaires) du territoire : mur, digue, enrochement, cale... Au total, sept systèmes d'endiguement, des ensembles d'ouvrages protégeant un même secteur submersible, ont été identifiés. Situés à Port-Bail-sur-Mer, Barfleur, Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Lestre/Quinéville ou encore Quinéville/Fontenay-sur-Mer/Saint-Marcouf-de-l'Isle, ces systèmes sont composés de 60 ouvrages. Ils participent à la protection de 2 800 habitants contre les inondations. Désormais, la collectivité organise la mise à disposition de ces aménagements. Une démarche obligatoire, qui devrait s'achever en 2023, et qui va ensuite permettre de débiter la phase de protection de ces systèmes d'endiguement avec notamment avec un rehaussement des digues.

### La remise en état de l'évacuation d'eau pluviale de Surtainville

Le littoral de Surtainville est constitué d'un cordon dunaire protégeant les terrains bas de la submersion marine. Au fil des marées, le déchargement en sable de la plage a entraîné une baisse de niveau, provoquant un effondrement de l'aqueduc d'évacuation des eaux pluviales, ce dernier n'assurant plus sa mission de sécurisation. Les travaux ont permis de rétablir la fonctionnalité de l'ouvrage



### Écriture de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

La Communauté d'agglomération du Cotentin est co-porteuse avec les services de l'État de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) sur le Territoire à Risque important Inondation (TRI) de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI, élaborée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, services de l'Etat, chambres consulaires, opérateurs de réseau, bailleurs sociaux, protection civiles. La stratégie liste les dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans en matière de réduction de la vulnérabilité, de réduction de l'aléa, de la gestion de crise et de la culture du risque.

## 9. La coopération internationale et décentralisée

### La coopération entre le Cotentin et l'Australie

Depuis la signature du contrat australien portant sur la fourniture de 12 sous-marins par Naval Group, plusieurs accords de coopération ont déjà été signés. L'agglomération du Cotentin a engagé un partenariat économique avec la ville de Rockingham où est localisée la principale base de la marine australienne qui assurera la maintenance des futurs sous-marins. Ces dispositifs visent notamment à faciliter les échanges de pratiques et les contacts économiques entre les territoires, notamment dans les domaines des activités maritimes, de l'énergie, de l'innovation et de la recherche. C'est dans ce cadre qu'une délégation de 22 chefs d'entreprise australiens a été accueillie à Cherbourg-en-Cotentin les 17 et 18 septembre. Pendant ces deux jours, les Australiens ont pu découvrir le territoire et ses projets industriels emblématiques.



### La coopération avec le Sénégal

Dans le cadre de la compétence « eau potable et assainissement » et de la loi OUDIN / SANTINI, la communauté d'agglomération du Cotentin s'est engagée avec de nombreux partenaires (agence de l'eau, ministère des affaires étrangères italien,...) dans un projet de mise en place de l'eau potable dans l'arrondissement de Tenghory en Casamance (Sénégal).

Le projet prévoyait la réalisation des infrastructures suivantes :

- La mise en place d'un réseau d'eau potable sur les secteurs de Tenghory, petit Koulaye et Soutou pour environ 10 000 habitants ;

- La réalisation de 150 latrines individuelles et de 4 latrines publiques dans les écoles ;
- Une campagne de sensibilisation à l'utilisation de l'eau du robinet et à l'importance de l'hygiène.

La direction du cycle de l'eau a réalisé en 2019 la mise en service et la réception de l'ensemble des infrastructures prévues au projet. Cette mission a permis de contrôler la qualité de l'eau en sortie de forage, sortie de réservoir et sur le réseau de distribution par des analyses de terrain et des analyses physico-chimiques et bactériologiques. Ce programme d'analyse a donné lieu à la mise en œuvre d'un programme de purge du réseau. Le rendement de réseau a également été vérifié afin de s'assurer de l'absence de fuite. L'ensemble des ouvrages prévus au programme sont réalisés et fonctionnent, les populations des communes partenaires ont maintenant accès à une eau potable conforme aux standard de qualité fixé l'Organisation Mondiale de la Santé.



Latrine publique de l'école élémentaire de Diarone

### L'accueil de l'association des Villes de l'Arc Atlantique

L'agglomération du Cotentin accueillait, pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'association des Villes de l'Arc Atlantique. Créée en 2000, cette association se réunit une fois par an et compte une vingtaine de villes/agglomérations françaises, espagnoles ou irlandaises qui contribuent à l'élaboration de politiques européennes ou à la construction de projets de coopération territoriale.



S'appuyant sur la récente charte de San Sebastian, signée en 2018, les villes membres expriment leur volonté de pérennisation de l'espace atlantique et se rassemblent autour d'une stratégie axée sur le développement durable et la définition d'un nouveau « modèle urbain vert ». Au programme de cette rencontre, partage des bonnes pratiques dans les systèmes d'innovation régionaux, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche,...

## 4 ÉPANOUISSSEMENT DE TOUS

### 1. La qualité du service public de gestion des déchets

#### Les équipements disponibles liés à la collecte

Le geste de tri est soumis aux moyens mis à disposition sur chaque territoire, un accès simple et rapide à des colonnes de tri propres et régulièrement vidées représente un élément clé pour encourager les usagers à trier.

Les chiffres clés (issus du rapport annuel 2018) :

- 984 colonnes EMr
- 630 colonnes à verre
- 169 colonnes textiles
- 414 colonnes OMr (uniquement Cherbourg-en-Cotentin + La Hague)
- 50 947 bacs OMr
- 27 552 bacs EMr
- Plus de 70000 sacs OMr et 339 000 sacs EMr distribués

Deux territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles (OMr) : Cherbourg-en-Cotentin et la Hague.

10 territoires sont pourvus de colonne de tri pour les emballages ménagers recyclables (EMr). Les territoires proposant une collecte en porte à porte, mettent à dispositions moins de colonnes (la Hague et Montebourg) voire aucune pour la Vallée de l'Ouve.

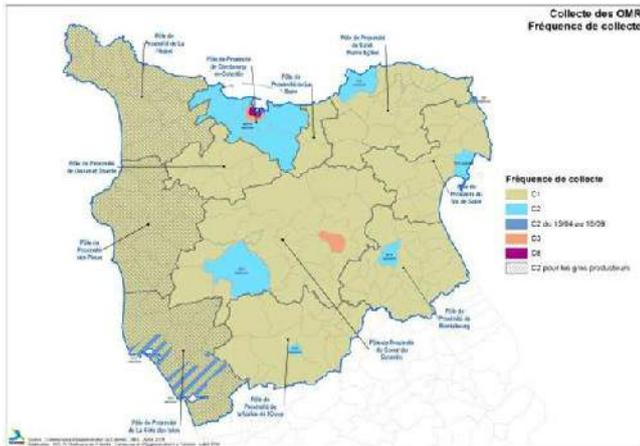
Toute l'agglomération est dotée de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre valorisée, la Communauté d'Agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'agglomération du Cotentin et les associations Fil et Terre (anciennement Relais Enfants) et Secours Catholique (territoire du PP de Montebourg).

Deux territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles (OMr) : Cherbourg-en-Cotentin et la Hague.



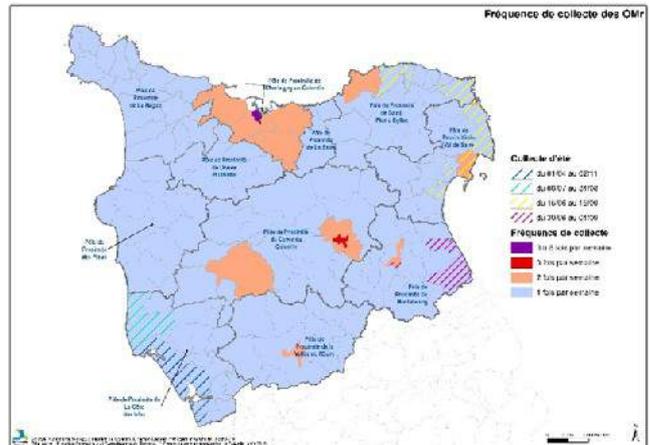
**Les fréquences de collecte**



La fréquence de collecte des OMr n'a pas évolué depuis la création de l'agglomération. Un premier projet de service de collecte sur le secteur de Côte des Isles a été mis en place qui a fait évoluer la fréquence et jours de collecte

On note que la majorité du territoire est collecté une fois par semaine (C1), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 47% des habitants de l'agglomération. Le reste du territoire est majoritairement en C2 (2 collectes/semaine), à l'exception de Valognes, 3 passages par semaine, et le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin qui varie de 3 à 6 passages suivant les secteurs.

Concernant la collecte des EMr, la fréquence est en C1 pour la Hague, La Vallée de l'Ouve et Montebourg. Pour Cherbourg-en-Cotentin, la fréquence est majoritairement en C1 mais comme pour les OMr le centre-ville a des fréquences variant de 3 à 6 passages suivant les secteurs.





La communauté d'Agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie. Le maillage de déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Celui-ci fera l'objet d'une réflexion globale à l'échelle du nouveau territoire.

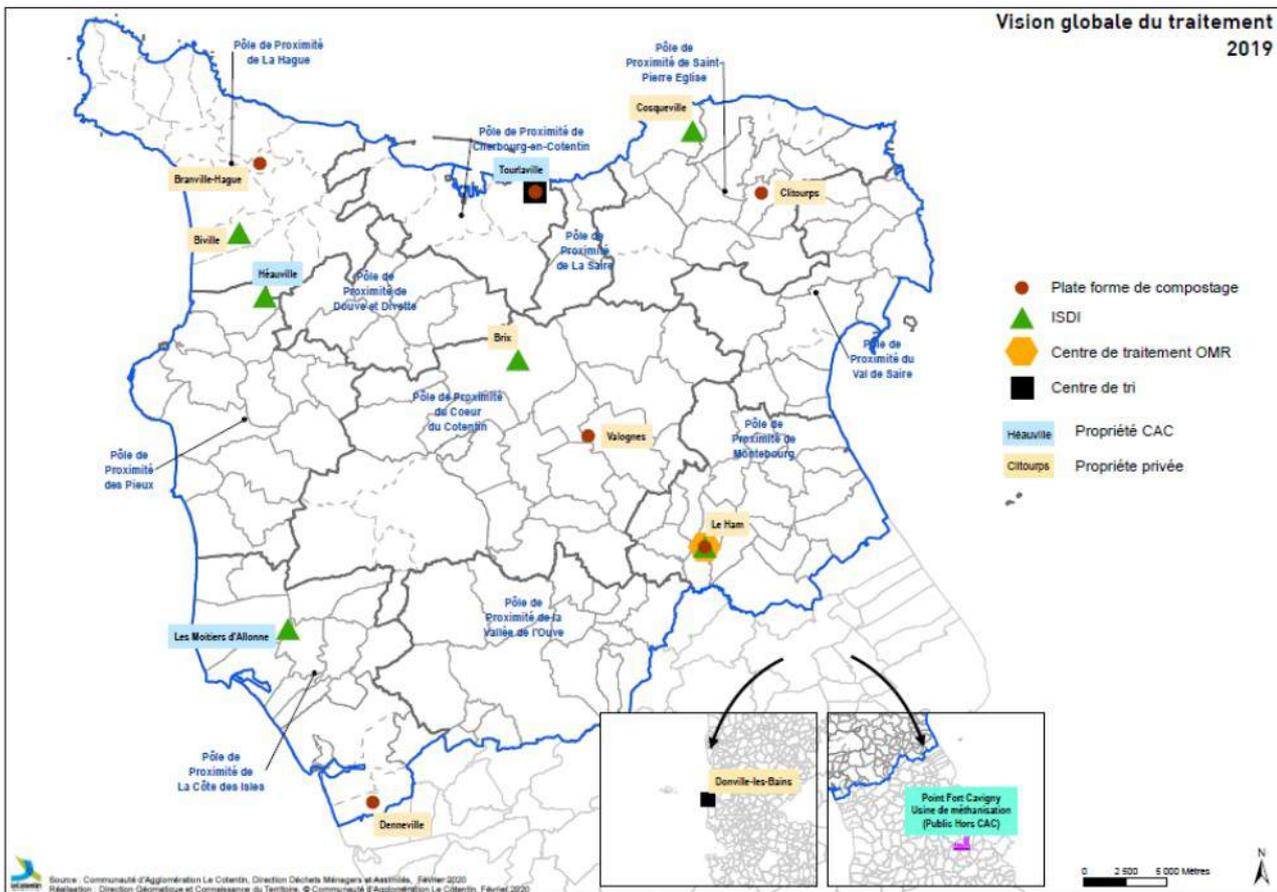
A ce jour les règlements intérieurs des sites n'ont pas été modifiés et les règles fixées par les anciens EPCI sont toujours en vigueur. L'accès aux déchèteries est donc toujours lié au lieu de résidence à l'exception des sites de Cherbourg-en-Cotentin qui accepte les habitants de la Saire et pour partie ceux de la Hague (convention historique).

On peut noter, cependant, le développement de la collecte des Déchets d'éléments d'ameublements (DEA) : 10 déchèteries d'équipées fin 2019 (projet de 2 nouvelles déchèteries pour 2020). La direction a également travaillé sur une solution de dépôt d'amiante pour l'ensemble des usagers du territoire qui peuvent depuis mars 2019 bénéficier de rendez-vous pour des dépôts d'amiante sur des déchèteries spécialisées. Par ailleurs, les usagers de tout le territoire peuvent utiliser l'une des 9 déchèteries équipées pour déposer leurs pneumatiques.

### Le tonnage global traité (collecte/déchèterie/apport direct sur les sites de traitement)

L'agglomération a la gestion d'un centre de tri et de 3 sites de traitement :

- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité
- 1 plateforme de compostage



Les chiffres clés (issus du rapport annuel 2018) : 142 132 tonnes de DMA (783 kg/an/hab)



## 2. La qualité du service public de distribution d'eau potable

Pour mener à bien ses missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'eau potable suivants : 26 usines de production, 139 réservoirs et près de 3 600 km de réseau pour acheminer l'eau potable aux 92 000 abonnés de l'agglomération.

Pour les deux tiers de la population du Cotentin, la gestion de ces équipements est réalisée par « régie directe » (130 agents territoriaux). En revanche, sur certains secteurs, le suivi et l'entretien des équipements s'effectuent par des entreprises privées (Saur, Véolia) qui disposent de contrats pluriannuels passés avec les ex-structures compétentes, et ce jusqu'au terme de la contractualisation, qui s'échelonnent de 2019 à 2028. Le territoire est ainsi divisé en deux modes de fonctionnement : la « Régie directe » et les prestataires privés. Les abonnés, selon leur lieu de résidence, percevront plus ou moins certains changements mineurs. Les abonnés dits « directs » reçoivent leur prochaine facture éditée par l'agglomération du Cotentin. Les interlocuteurs habituels restent toutefois inchangés.

Pour les usagers dont les comptes dépendent de la gestion d'un tiers, aucun changement ne sera perçu jusqu'à fin du contrat engageant le prestataire. Les tarifs en vigueur sur l'ensemble des territoires seront maintenus, pour tendre progressivement vers une harmonisation.

La production d'eau potable de l'usine Divette, plus importante station du territoire avec 4 475 573 m<sup>3</sup> produits sur l'année 2019, a été sécurisée par l'extension de la lagune de stockage d'eau brute en provenance du fleuve Divette. Le volume de stockage de cette lagune est ainsi passée de 26 000 à 53 000 m<sup>3</sup>, assurant une autonomie de l'usine d'une journée et demi; largement suffisant pour se prémunir d'une éventuelle pollution de la rivière. Le secteur de la Saire (Mesnil au Val, Bretteville en Saire et Digosville) est géré depuis le 1er juillet en régie directe.

La Communauté d'Agglomération le Cotentin a dû faire face à un épisode de sécheresse sans précédent sur le territoire en raison d'une accumulation de facteurs défavorables (été 2018 considéré comme l'un des plus chauds historiquement; hiver 2018-2019 fortement déficitaire en pluviométrie; printemps 2019 sec). L'agglomération a néanmoins assuré l'approvisionnement en eau de l'ensemble du territoire en secourant les secteurs en manque d'eau par le biais d'interconnexions internes. A titre d'exemple afin d'éviter une rupture d'approvisionnement sur La Hague, les interconnexions entre ce secteur, Cherbourg et Douve Divette ont été ouvertes. Des mesures identiques ont été mises en place sur le secteur de Montebourg.

## 3. La qualité du service public de l'assainissement collectif

Pour mener à bien ces missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'assainissement collectif suivants : 50 usines de traitement, 350 postes de relèvement et 1 000 km de réseau pour 62 000 abonnés. Le secteur de la Saire (Mesnil au Val, Bretteville en Saire et Digosville) est géré depuis le 1er juillet en régie directe.

Des travaux importants ont été effectués sur la commune de Portbail sur Mer, notamment la mise en place d'un bâche en amont du poste de refoulement Aubert dans le but de sécuriser le système d'assainissement lors des épisodes pluvieux très importants et ainsi améliorer la qualité des eaux du havre.

Concernant les eaux pluviales, par anticipation de l'intégration de la compétence eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2020, un état des lieux du patrimoine existant a été engagé en 2019. Celui-ci doit être finalisé en 2020

#### 4. La qualité du service public de l'assainissement non collectif

La synthèse de la qualité du service public de l'assainissement non collectif sur l'agglomération sera produite dans le rapport de 2019.

#### 5. La contribution à l'éducation et à la formation

##### L'éducation au tri

L'agglomération propose des animations gratuites aux établissements scolaires du Cotentin qui représentent une grande part de leurs activités. L'ensemble du programme d'animations a été retravaillé et uniformisé pour l'ensemble du territoire par l'équipe. Différentes thématiques sont abordées l'histoire des déchets, les règles de tri mais également le gaspillage alimentaire, le compostage, la prévention des déchets... Mélange de phases théorique et pratique avec possibilité d'atelier bricolages « zéro déchets », de jeux ou de visites de sites. Une animation se compose au moins de 3 séances distinctes réalisées par les ambassadeurs pour chaque classe. Plus de 3 132 élèves sont sensibilisés



©Thierry Houyel

Par ailleurs, les ambassadeurs du tri accompagnent de nombreuses associations ou partenaires pour faire de l'information grand public, des sensibilisations sur le tri et sur la réduction des déchets. C'est ainsi plus de 3 300 personnes qui sont venues à la rencontre de nos ambassadeurs du tri et de la prévention entre autres sur les événements suivants.

Liste des principales manifestations, liste non exhaustive				
Manifestation liste non exhaustive	Organisateur	Date	Animation	Participants
Escale de l'Hermione	Cherbourg-en-Cotentin	Mai 2019	Temps de dégradation des déchets en mer,	550 personnes
Défi des Ports de Pêche	Saint-Vaast-la Hougue	Mai 2019	Temps de dégradation des déchets en mer,	230 personnes
Distribution des vivaces	Cherbourg-en-Cotentin	Mai 2019	Compostage et broyage	400 personnes
Fête des Familles	Cherbourg-en-Cotentin	Mai 2019	tri des déchets, tri de verre, atelier bricolage	180 enfants
Plage propre	Cherbourg-en-Cotentin	Juin 2019	Temps de dégradation des déchets en mer, et tri des déchets	300 personnes
Festival de la mi-Année	Flamanville	Juin 2019	Prévention des déchets	250 personnes
Les Arts'Zimutés	Cherbourg-en-Cotentin	Juin 2019	Compostage, tri des déchets	15 personnes
Fête de la planète	Cherbourg-en-Cotentin	Juillet 2019	Temps de dégradation des déchets en mer,	70 personnes
Festival de la glisse	Barneville-Carteret	Juillet 2019	Temps de dégradation des déchets en mer,	250 personnes
Animations prévention marché d'été	Tout le territoire	Été 2019	Geste de prévention	1 268 personnes
Animations quartier des Provinces	Cherbourg-en-Cotentin	Été 2019	Jeux de pleins airs sur le tri et le compostage	50 personnes
Eco-run	Siouville-Hague	Septembre 2019	Temps de dégradations des déchets, tri	90 personnes
Musik'enSaire	Barfleur	Septembre 2020	Temps de dégradation des déchets en mer	160 personnes
Foire de Brix	Brix	Septembre 2019	Compostage, broyage, prévention	200 personnes
Saveur d'Automne	Beaumont Hague	Septembre 2019	Compostage, broyage,	70 personnes
Place aux Mômes	Tonneville	Septembre 2019	Atelier prévention et tri	450 enfants
Totem – Tri porteur	Cherbourg-en-Cotentin	Novembre 2019	Prévention des déchets	32 personnes
Manifestation mois de l'ESS	Cherbourg-en-Cotentin	Novembre 2019	Ateliers bricolages et sensibilisation au tri	60 personnes

## L'éducation à la biodiversité

L'agglomération a réalisé 11 animations réparties sur les deux mois d'été qui ont permis de sensibiliser plus de 250 enfants des centres de loisirs du Cotentin. L'animation se déroule en plusieurs étapes et s'adapte à la fois à la tranche d'âge et au temps mis à disposition par les centres : collecte raisonnée sur la plage, étude des types de déchets / temps de dégradation sous forme de jeux et/ou atelier créatifs. Les objectifs principaux de ces animations sont :

- aborder les conséquences des déchets humains sur la plage ;
- le temps de dégradation déchets en mer ;
- la différence entre les déchets et les débris marins naturels ;
- l'importance de la laisse de mer pour la préservation de la plage et des dunes ;
- l'importance du tri des déchets.



## Les actions du Pôle de proximité de la Côte des Isles en matière d'éducation au développement durable

Le centre de loisirs de Port-Bail sur Mer a réalisé le 6 mars l'animation « Parlons des abeilles » pour sensibiliser sur l'importance des abeilles et insectes en général, par une discussion d'après visionnage d'extraits de « C'est pas sorcier - le déclin des abeilles » suivi d'un atelier de décoration (une ruche et des abeilles) et au goûter une dégustation de miel local de Saint Jacques de Néhou. Les enfants prennent conscience de l'intérêt de protéger tous les insectes et sont ainsi plus conscients des conséquences en cas de disparition. Ils échangent facilement sur leur expérience de visite de ruche et racontent « les ruches de papy ».



Le 3 septembre la médiathèque de Port-Bail a organisé un atelier « Agissons ensemble pour demain » afin de relayer les 17 objectifs du développement durable définis par l'ONU, pour sauver la planète. L'atelier s'est déroulé sous forme de discussion pour amener les enfants à découvrir les différents cubes d'objectifs, suivi de jeux ou lecture (de livres pour enfants traitant du sujet ou de livres sur papier 100% recyclé et encres végétales) et pour conclure atelier pâtisserie avec des pommes Portbailloises et de la farine du moulin de Fierville les Mines, pour le goûter. Les enfants découvrent qu'ils ont la bonne attitude aujourd'hui pour demain, par et dans des gestes simples, seul ou en groupe. Ils en parlent facilement et sont de merveilleux relais dans leur famille.

Le 16 août l'animation « Aux cœurs du littoral » avec le Conservatoire du littoral, différents ateliers ont été mis en place avec pour support le matériel de la mallette : plateau de jeu, domin'o'h, dessine-moi le littoral. Pour finir la création d'une carte de la Manche a été réalisée en cherchant dans des magazines les endroits remarquables que les enfants connaissent.



## Les enfants nettoient la plage de Surtainville

Dans le cadre d'une opération de sensibilisation sur le respect de l'environnement, le vendredi 6 avril, les élèves de l'école primaire de Surtainville ont appréhendé, avec les ambassadeurs du tri, l'intérêt de réduire et de trier les déchets. Les enfants ont ensuite nettoyé la plage de Surtainville avant le début de la saison estivale.



## Le 1er Forum « Au nom de la Mer »



Plus de 2 000 collégiens, lycéens et étudiants du Cotentin, ont assisté au forum « Au nom de la Mer » organisé le 15 octobre, où une quarantaine d'experts du monde marin ont présenté leur vision de l'océan. Différentes tables rondes permettaient ainsi d'aborder les thèmes développés par la nouvelle exposition avec la question « Quel océan voulez-vous demain » ? Afin d'encourager les initiatives citoyennes autour de la protection des océans, La Cité de la Mer a annoncé, à l'occasion de ce forum, la création d'un fonds de dotation destiné aux scolaires et aux associations, pour soutenir les projets en faveur de la biodiversité.

## Les lauréats du jeu concours de la semaine européenne du recyclage des piles

L'agglomération a récompensé le 23 janvier les lauréats du concours de la meilleure affiche réalisée dans le cadre de la semaine européenne du recyclage des piles. Les enfants du centre de loisirs des Pieux ont reçu des sacs en tissus réutilisables, des t-shirts, mais également des jeux de société.



## Les actions des Pôles en enfance jeunesse

Les actions du Pôle de proximité du Val de Saire :

- sensibiliser à la deuxième vie des déchets : récup' création, ateliers avec les ambassadeurs du tri, visite d'exposition... ;
- réaliser un potager et entretien des espaces verts : zéro pesticides ;
- lutter contre le gaspillage, en général tout au long de la journée en ce qui concerne l'électricité, les consommables, et plus spécifiquement sur les temps de repas : au niveau alimentation au moment du service, le pain non mangé est collecté pour les poules, l'eau restante permet d'arroser le potager... ;
- poursuivre la sensibilisation au tri sélectif ;
- réaliser des animations de sensibilisation autour du respect de la laisse de mer et de la collecte des macro-déchets sur les plages ;
- engager la réflexion autour de produits d'entretien plus respectueux de l'environnement et adaptés aux agents.

Les actions du Pôle de proximité de la Région de Montebourg :

- inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel à travers une éducation à l'environnement qui ne pourra se réduire aux connaissances théoriques mais qui s'inscrira bien dans une conception globale des temps de vie en particulier au sein des accueils de loisirs collectifs ;
- optimiser les transports en mutualisant certains déplacements, en mettant en place d'actions thématiques dans les établissements et structures d'accueil ;
- réduire la consommation de papier en 2019, ce que nous allons renforcer en 2020 ;
- sensibiliser contre le gaspillage, pour le tri des déchets, et pour la protection et la préservation de l'environnement.

## 7. La vigilance sur la santé des populations

### Le plan d'action santé

La Communauté d'agglomération du Cotentin gère ainsi la compétence Santé et Accès aux Soins. Afin de développer et organiser l'offre de santé sur le territoire, l'agglomération s'est dotée d'un plan d'action pour la période 2019 - 2022. Celui-ci se construit de manière concertée au sein du Conseil Local de Santé et d'un collège des professionnels. La finalité de ce plan d'actions est bien le développement et l'organisation de l'offre de santé, à long terme, sur son territoire au profit des habitants du territoire du Cotentin. Les axes du plan d'action sont :

- instituer une gouvernance communautaire des questions de santé ;
- renforcer la démographie et l'attractivité médicale du territoire ;
- améliorer l'accès aux soins par l'appui aux outils de coopération et de télésanté ;
- développer une approche globale de la santé.

Le plan santé est composé d'actions déjà mises en œuvre et d'actions nouvelles.

Le 1<sup>er</sup> axe a pour objectif d'instaurer des conditions de dialogue pérenne entre l'agglomération du Cotentin et les professionnels de santé en créant et animant un conseil de santé et un collège de professionnels de santé du Cotentin.

Le 2<sup>ème</sup> axe s'appuie sur un double enjeu : d'une part attirer des nouveaux professionnels de santé et d'autre part renforcer la cohésion des acteurs de santé au travers de projets communs via des formations ou des stages, permettant de créer un réseau de professionnels. L'accent sera également mis sur la sensibilisation des jeunes habitants du Cotentin pour les métiers de la santé.

Le 3<sup>ème</sup> axe vise à améliorer l'accès aux soins en développant les outils de coopération et de télésanté sur le territoire et en renforçant le lien entre la médecine de ville et le secteur hospitalier mais également entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social. De plus, il est nécessaire d'adopter l'échelle d'intervention appropriée et de ne pas opposer hôpital-médecine de ville, milieu rural-milieu urbain, médecine libérale et médecine salariée.

Le dernier axe s'appuie sur le développement d'une approche globale santé par la diffusion de bonnes pratiques sur le territoire et au déploiement du service sanitaire.

### La convention avec l'agglomération du Cotentin pour intégrer le futur PSLA de Valognes

Pas moins de 16 professionnels de santé ont d'ores et déjà signé la convention avec l'agglomération du Cotentin pour intégrer le futur PSLA de Valognes dont les travaux de construction se poursuivront à l'automne pour une livraison du PSLA au dernier trimestre 2020. Au-delà de se retrouver dans une même structure, les professionnels se réunissent autour d'un projet de santé partagé, destiné à renforcer la démographie médicale du territoire



### Sécurisation de l'eau potable

Le Cotentin a mis en place un partenariat pour une durée de 3 ans avec le SDEAU 50 pour répondre aux enjeux de sécurisation en matière d'eau potable, en termes de solidarité des autres intercommunalités de la Manche.

### Le soutien à la lutte contre le cancer



Thierry Houyel

Depuis de nombreuses années, le tri du verre sur Cherbourg-en-Cotentin est associé à la lutte contre le cancer et les maladies cardio-vasculaires. La Communauté d'agglomération du Cotentin a souhaité, lors de sa création, continuer le partenariat historique entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'association Cœur et Cancer en y associant l'ensemble de son territoire. Chaque tonne valorisée sur le territoire du Cotentin permet ainsi de verser 1 € à l'association Cœur et Cancer. L'agglomération du Cotentin, a remis lors de la Foire de Brix un chèque de 7 115 € à l'association Cœur et Cancer à son président le Docteur Jean-Louis LENOEL.

### La semaine du goût à la crèche Bout'en'train

À l'occasion de la semaine du goût, le personnel de la crèche Bout'en'train de Martinvast a proposé de nombreuses activités pédagogiques aux enfants. Conçus sur la thématique des couleurs, les enfants, âgés de 12 mois à 3 ans, ont participé à des ateliers conviviaux et ludiques. Chaque jour de la semaine, ils ont ainsi découvert des nouvelles saveurs, des consistances et des nuances différentes



### La conférence « Accompagner la motricité de l'enfant »

Les parents, grands-parents et professionnels se sont rassemblés pour assister à la conférence « Accompagner la motricité de l'enfant » proposée par le Pôle de Proximité de la Côte des Isles. Cette rencontre, qui a mobilisé plus de 25 personnes, a été animée par Corinne LEBRESNE, Psychomotricienne au PSLA des Pieux. La conférencière a abordé les thématiques du portage, le choix des vêtements, des chaussures ou des jouets, l'aménagement de l'espace de vie, les gestes et postures pour accompagner au mieux bébé dans son évolution, dans une ambiance conviviale, orientée vers l'échange et le partage de bonnes pratiques.



### Les activités sur le sommeil

En partenariat avec les pôles de proximités du Val de Saire, de Montebourg, le CLIC, l'ERAD, la mutualité française et la MSA il a été proposé différentes activités sur le sommeil.

### La conférence Multi-accueil sur l'agressivité chez le jeune enfant

Après la conférence sur la communication positive organisée à Saint-Pierre-Eglise ou celle traitant des émotions de l'enfant sur Les Pieux également, les équipes chargées de la petite enfance se mobilisent pour informer au mieux les parents et organiser des rencontres avec des professionnels. Devant une assemblée de 80 personnes Marie BENOIT, Psychologue, a animé une conférence sur l'agressivité chez le jeune enfant. Gérée par le Multi accueil du Pôle de Proximité des Pieux, la réunion était ouverte à tous, aux parents, grands-parents ou professionnels de la petite enfance.



## 8. La réduction des inégalités par l'accès aux soins de santé

### L'opération de séduction pour les internes en médecine

Face à la baisse des professionnels de santé (généralistes, spécialistes et paramédicaux) corrélée à la recrudescence des besoins dû au vieillissement de la population, le Cotentin doit faire face à une situation préoccupante quant à la qualité de son offre de soin. Afin d'encourager l'installation des praticiens, l'agglomération poursuit son « opération séduction » : Les Paradis de Cherbourg. L'objectif est de faire découvrir le Cotentin aux jeunes étudiants en médecine et favoriser les rencontres avec les professionnels du secteur. L'opération a été reconduite du 28 au 30 juin, plus de 100 internes en médecine ont participé à la 5<sup>ème</sup> édition des Paradis de Cherbourg. Au programme : activités nautiques, Art'zimutés, découverte de l'île de Tatihou et speed-meeting avec de nombreux professionnels de santé.



### L'accueil des nouveaux internes



Le 4 novembre les 80 internes en stage à l'hôpital ou chez des médecins libéraux ont été accueillis par l'agglomération du Cotentin lors d'une soirée d'échange. Cette rencontre devait permettre à ces futurs professionnels de découvrir le territoire et la pluralité de l'offre de soins apportée. En rencontrant les professionnels de santé, ils pouvaient également se constituer un premier réseau.

## 9. L'accès à la culture sur le territoire

### Le cinéma d'intérêt communautaire

Déclaré récemment d'intérêt communautaire, le cinéma de Réville « Le Richelieu » est remis en délégation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Sa gestion sera assurée par la SARL Cineode.

### Le 50<sup>ème</sup> anniversaire du 1<sup>er</sup> pas sur la lune

À l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du 1<sup>er</sup> pas sur la lune, le Planétarium Ludiver a proposé une série d'animation autour de cette thématique. Mercredi 17 avril, le centre d'astronomie de La Hague a organisé une animation familiale sur la recherche des météorites. Les participants ont appris à reconnaître un astéroïde après son arrivée sur la terre.



### L'exposition Gustave Bazire Détours en Cotentin



© 3 Angles

Du 4 mai au 15 septembre, 8 lieux d'exposition ont été proposés pour découvrir les œuvres de Gustave Bazire, photographe du début du XX<sup>e</sup> siècle. De Valognes à Flamanville, en passant par le port de Cherbourg-en-Cotentin, le château des Ravalet, Fermanville, Digulleville, Barfleur ou Omonville-la-Rogue, les photos de Gustave Bazire seront exposées, véritables témoignages du passé de la vie quotidienne des habitants du Cotentin. Entre paysages bocagers ou maritimes, c'est parmi un millier de clichés qui sont conservés aux Archives départementales.

### L'Hermione attire la foule

Du 3 au 7 mai, l'Hermione, la célèbre réplique du bateau du Marquis de la Fayette, a fait escale à Cherbourg. Soutenue par l'agglomération, Cherbourg-en-Cotentin et le Département, cette animation a suscité un véritable engouement populaire qui a attiré pas moins de 100 000 personnes.



© D.Daguier – CD50

### Le Pays d'Art et d'Histoire rejoint le Cotentin

Le Pays d'Art et d'Histoire a intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le Cotentin et dévoile son programme créé en janvier 2001, tout en conservant son périmètre initial avec ses trois cantons « historiques » de Valognes, Bricquebec et Saint-Sauveur-le-Vicomte. La reprise de la compétence « Patrimoine » permettra « d'accompagner, valoriser et promouvoir ce qui fait l'identité du Cotentin ».



### Le Festival Musik en Saire

Le pôle de proximité de Saint Pierre Eglise était partenaire avec la maison de jeunes à Cherbourg au festival organisé par l'association musik en Saire. Les enfants de l'espace socioculturel ont fabriqué un totem à base de matériaux de récupération, qui a été placé sur le site du festival, sur lequel était placé une poubelle jaune afin de favoriser le tri sélectif sur le site.

## 9. L'accès au sport sur le territoire

### L'agglomération apporte son soutien aux équipes sportives

L'agglomération a souhaité apporter son soutien aux clubs sportifs évoluant en haut niveau comme la JS Cherbourg Manche Handball ou l'US La Glacière.



### Le Grand Régional Golden Horse

L'agglomération a soutenu le Grand Régional Golden Horse organisé par la société hippique rurale Beaumont-Hague du 11 au 15 mai. Cet événement a attiré près de 1 000 visiteurs. Près de 1 100 chevaux ont concouru sur cet équipement communautaire.



© Grand Régional golden Horse

### Le 35ème Tour des Ports de la Manche



Du 7 au 12 juillet, 91 voiliers ont participé au 35ème Tour des Ports de la Manche. Partis de Carentan-Les-Marais, les équipages ont accosté à Cherbourg-en-Cotentin, Port Diélette, Barneville-Carteret, ou chez nos voisins des îles anglo-normandes, Jersey et Guernesey.

### Le 32ème défi des ports de pêche

Du 5 au 11 mai s'est déroulé le 32ème défi des ports de pêche à Saint-Vaast-la-Hougue. Cette grande fête nautique, réunissant tous les acteurs de la filière maritime, a attiré près de 10 000 visiteurs. 13 voiliers représentant des ports différents se sont affrontés lors de différentes courses.



### Le forum sportif du Pôle de Saint-Pierre Eglise

Le samedi 7 septembre 2019 avec 16 associations présentes représentant les disciplines variées : Handball, BasketBall, Football, Badminton, L'école de voile, Tennis de table, Gymnastique, Jitsu self défense, danse, judo, histoire de mémoire, broderie, bibliothèque. Une porte ouverte de l'espace socioculturel était organisée le même jour.



# 5 A TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

## 1. Le développement économique

### La cellule d'accompagnement des compétences extérieures

Dans notre contexte de fort développement économique, la Communauté d'agglomération a mis en place une cellule d'accompagnement des compétences extérieures afin d'aider les entreprises à accueillir de nouveaux salariés sur des métiers en tension. Les actions sont multiples : présentation du territoire, aide à la recherche de logement, d'emploi du conjoint et scolarisation des enfants.



### La signature d'une convention avec la Chambre Régionale de l'Agriculture



A l'instar des conventions signées en 2017 avec la CCI Ouest-Normandie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche, l'agglomération du Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin ont signé une convention cadre avec la Chambre Régionale de l'Agriculture visant à préciser les compétences de chacun ainsi que les actions sur lesquelles elles entendent coopérer, en lien avec le développement économique, mais également sur l'aménagement de l'espace, l'environnement, la sensibilisation de la société civile et la population quant à la pérennité de l'activité,.... Les collectivités locales ont ainsi précisé leur souci de faire coexister les activités agricoles, agro-alimentaires et de services, notamment les activités touristiques.

Cela passe par la gestion partagée de l'espace et du foncier agricole ainsi que le développement du lien entre les habitants et les exploitants. Le Projet Alimentaire Territorial sera l'une des premières actions à travailler.

### Une campagne pour vendre l'attractivité

Si le Cotentin connaît une situation économique particulièrement favorable avec un taux de chômage de 7,5% au 1er trimestre 2018 (9,2% en Normandie), les entreprises connaissent des difficultés de plus en plus marquées en matière de recrutement. Un paradoxe que l'agglomération souhaite inverser en lançant, aux côtés des entreprises une grande campagne de communication d'envergure pour promouvoir son dynamisme économique, ses compétences et ses emplois. Celle-ci sera déployée à partir du mois de juin.

### Le Master Classe Nucléaire – Cherbourg-en-Cotentin

L'agglomération et l'ESIX Normandie ont lancé le Master Classe Nucléaire, qui s'est déroulé entre étudiants et professionnels. Des binômes de 3<sup>ème</sup> année de L'ESIX - option Opérations Nucléaires- ont présenté un sujet devant un jury constitué par des experts industriels : Oreka ingénierie, École des applications militaires de l'énergie atomique, EDF et SOCOTEC Power Services. L'objectif est de favoriser, sensibiliser et améliorer la connaissance que peuvent avoir les jeunes participants sur des thématiques précises.



### La 19<sup>ème</sup> rencontre étudiants-entreprises

Le 14 novembre, l'ESIX Normandie organisait en partenariat avec l'agglomération du Cotentin la 19<sup>ème</sup> rencontre étudiants-entreprises. Pendant cette journée, les élèves de 3<sup>ème</sup> année de l'école d'ingénieur ont pu rencontrer lors de Job dating 37 entreprises auprès de 80 chargés de recrutement, soit près de 500 rencontres.



### Une étude sur les habitudes de consommation des habitants du Cotentin

En janvier et février derniers, 1 400 consommateurs et 3 215 commerces ou artisans alimentaires ont participé à une étude permettant de bien connaître l'offre commerciale du territoire, ses points forts et ses faiblesses. Avec les éléments recueillis, l'agglomération pourra fixer l'aménagement commercial du Cotentin pour les prochaines années en cohérence avec les schémas territoriaux. L'étude montre avant tout que l'appareil commercial présent sur le territoire est plutôt bien dimensionné par rapport aux modes de consommation locaux. L'étude montre aussi l'apparition de nouvelles tendances de consommation qui s'affirment dans le Cotentin, notamment la montée en puissance de l'achat de seconde main ou encore la vente directe du producteur au consommateur. Cette dernière s'ancre réellement dans les habitudes des consommateurs et représente désormais 15 millions d'euros d'achat par an. Une reconnaissance du savoir-faire local qui pourra être accompagné par l'agglomération avec le Plan d'Alimentation Territorial (PAT) afin de favoriser les circuits-courts et le bio, notamment à destination des scolaires.



### Le plan d'actions pour accompagner les très petites Entreprises (TPE) face à la transition numérique

Pour répondre à de nouveaux modes de consommation, le numérique offre de réelles opportunités aux entreprises. En partenariat avec la Région, le Département de la Manche, et les Chambres consulaires, l'agglomération du Cotentin lance un plan d'actions « transition numérique » construit pour répondre au besoin d'accompagnement des entreprises de moins de 10 salariés des secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration. Une enquête a été lancée auprès de 220 entreprises du territoire pour recenser leurs besoins et affiner le référentiel d'intervention et de formation. Cette étude permettra de définir le schéma de développement commercial et hôtelier du Cotentin.

### L'adhésion à la Cellule Économique Régionale de la Construction

L'agglomération a décidé d'adhérer à la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) de Normandie, une instance qui met en lien les entreprises, l'État et les collectivités.

### La modernisation des Bureaux d'Information Touristique

L'agglomération et la SPL de Développement Touristique du Cotentin ont inauguré le nouveau Bureau d'Information Touristique (BIT) de Barneville-Carteret. L'Office engage désormais une phase importante de modernisation de ces différents BIT (19 points d'accueil du public repartis sur l'ensemble du territoire, pour un budget global de 650 000 €). Le premier acte de réhabilitation de ces espaces d'accueil a été réalisé à Carteret. Ce nouveau bureau, qui offre aux visiteurs un accueil et des espaces modernisés et confortables doit, d'ici quelques temps, accueillir le siège social de la SPL.



### Cotentin Unique par Nature

Lors des assises du Tourisme, regroupant plus de 250 acteurs de la filière en 7 mars 2018, la Communauté d'agglomération a choisi de se doter d'une marque de destination « Cotentin ». Plusieurs enquêtes ont été menées

auprès de la clientèle touristique, des habitants et des professionnels du tourisme. Une nature sauvage et puissante, avoir la certitude de pouvoir vivre une expérience unique, en dehors du commun, sont les principaux thèmes qui ont servi à concevoir le côté graphique de la marque. La marque dénommée « Cotentin Unique par Nature » doit renforcer la notoriété de notre territoire et affirme notre ambition de devenir une grande destination touristique européenne. « Cotentin unique par Nature », c'est quatre mots pour définir l'identité et les atouts du territoire, leur apporter de la visibilité, se révéler comme destination et unir les habitants et acteurs du tourisme. La marque « COTENTIN » a été présentée aux professionnels du tourisme lors de la 2<sup>ème</sup> édition des Assises du Tourisme le 7 mars aux Pieux. Il leur revient désormais de se l'approprier et d'en faire un bon usage pour promouvoir le territoire.

**COTENTIN**  
UNIQUE  
PAR NATURE

**#EXPERIENCES**  
**COTENTIN**

**#SAUVAGE**  
**COTENTIN**

**#BUSINESS**  
**COTENTIN**

### Le premier « Educ-Tour »

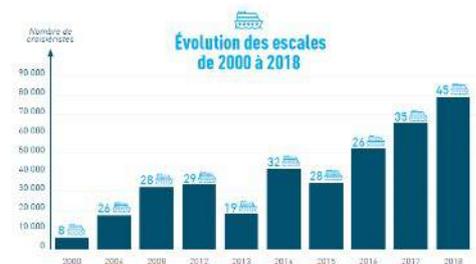
Afin d'amplifier la notoriété du Cotentin et pour développer l'attractivité touristique du territoire, l'Office de Tourisme du Cotentin en lien avec ses différents partenaires, a organisé du 1<sup>er</sup> au 4 avril le premier « Educ-Tour ». Les professionnels du voyage, agences de voyage, tours opérateurs, organisateurs de séminaires, ont été invités à une découverte du Cotentin et son offre de séjour.



© A. Picot

### Le développement de la croisière

En 2019 environ 50 paquebots feront escale dans le port de Cherbourg-en-Cotentin pour un total de 80 000 passagers. Pout la prise en compte des enjeux environnementaux, une nouvelle étude sur l'impact et les évolutions de la croisière a été menée en 2019. Elle pose la question d'un nécessaire repositionnement autour de l'aspect environnemental. Les compagnies se tournent aujourd'hui vers des navires propulsés au Gaz Naturel Liquide (GNL) ou équipés de filtres à particules. La piste du raccordement des paquebots au réseau électrique lors des escales est aussi une solution à l'étude en lien avec l'ensemble des partenaires portuaires.



### La nouvelle plate-forme numérique : encotentin.fr !



L'Office de Tourisme vient de mettre en ligne sa nouvelle plate-forme numérique : encotentin.fr ! Ce premier support présente l'ensemble des offres disponibles et se veut être un allié solide en amont de la préparation du séjour et durant toute la durée de celui-ci. Véritable outil de séduction où se mêlent de nombreuses photos et vidéos, le site regorge aussi de fonctions didactiques afin de faciliter le séjour en terre cotentinoise : actualités, agenda, billetterie, disponibilités hôtelières en temps réel, circuits de rando, module des marées et accès aux webcams. Une belle carte postale du Cotentin qui saura à coup sûr attirer nos touristes et leur donner toutes les clés pour un séjour réussi !

## La Cité de la Mer plonge dans l'Océan du Futur

L'agglomération a conduit avec Cherbourg-en-Cotentin la rénovation du Pavillon des Expositions Permanentes de La Cité de la Mer, consacré à l'Océan du Futur. Plus d'une quarantaine d'experts du monde entier ont contribué à la réalisation de ce nouveau parcours. Depuis la surface des Océans, jusqu'aux profondeurs abyssales, les visiteurs sont amenés à comprendre et toucher du bout des doigts l'origine de la vie. L'immersion au cœur de cet univers est accentuée au fil de la visite par la découverte des 17 aquariums dont l'aquarium abyssal peuplé de 1 000 poissons et 18 espaces thématiques ludiques et interactifs. La Cité de la Mer a accueilli fin septembre son 4 millionième visiteur.



© O. Brunet. B.Almodovar

## 2. Le soutien aux systèmes productifs locaux, à l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale

### Le contrat de transition écologique

Le vendredi 20 décembre l'agglomération a signé le Contrat de Transition Écologique (CTE). Traduisant les engagements environnementaux pris par l'État au niveau local, ce CTE a pour objectif la co-construction d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales, à l'échelle du territoire. D'une durée de 3 ans, ce contrat va s'articuler de manière complémentaire autour d'actions déjà portées par la collectivité comme le Contrat de Ruralité, les Plans de Déplacements, le Plan Croissance Bleue,...



Le contrat de transition écologique est organisé autour de son fil rouge « Le Cotentin naturellement engagé dans la transition écologique » et porte sur 3 thèmes :

- Le Cotentin : territoire affirmé du mix énergétique ;
- Le Cotentin : territoire valorisé par un système alimentaire durable ;
- Le Cotentin : territoire attaché à son écosystème terre-mer.

Le contrat dispose de 23 actions, 13 portées par l'agglomération, 10 portées par nos partenaires :

- les chambres consulaires, Chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie et la Chambre de métier et de l'artisanat de la Manche, ainsi que Cotentin Réseau rural ;
- les opérateurs économiques : entreprise GRDF et entreprise ENEDIS ;
- les associations, Fil & Terre et Astre service ;
- le CNAM-INTECHMER, le conservatoire du littoral et la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

### La participation au projet Eashymob sur le déploiement de la mobilité hydrogène en Normandie

Le projet vise à mettre en service 15 stations hydrogène d'ici à 2018 dans les villes normandes situées le long des grands axes routiers (Rouen, Caen, le Havre, Evreux...), pour mailler le territoire afin de permettre le déploiement d'environ 250 voitures. Eashymob est un démonstrateur régional de la mobilité Hydrogène, qui est cofinancé par l'Europe au titre du programme Connecting European Facility et la Région. L'agglomération du Cotentin participe au programme avec l'achat de 5 véhicules hybrides (hydrogène – électricité).

5 voitures sont par ailleurs achetées par la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Une station de distribution d'hydrogène est en cours de construction. Le projet Eashymob est soutenu par l'État dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

### L'étude du développement de la méthanisation

Le Cotentin souhaite accompagner le développement de la filière de méthanisation et l'injection du méthane dans les réseaux. L'agglomération a lancé une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour son développement. L'un des objectifs est de développer la motorisation de son parc de bus avec du gaz méthane d'origine renouvelable. Un diagnostic territorial a été fait sur les déchets méthanisables, les installations existantes. Les parties de l'étude relatives à la conversion de la STEP de Tourlaville à l'injection de biométhane, la création d'une unité de méthanisation avec injection

pour traiter les gisements de Cherbourg, la création d'une unité de méthanisation avec injection sur la zone de Bricquebec / Valognes et l'alimentation des bus en gaz, sont engagées.

### **Le Schéma d'Accueil des Entreprises**

L'agglomération dispose de plus de 300 hectares dédiés à l'accueil des entreprises sur 40 Zones d'Activité Économiques (ZAE), réparties sur l'ensemble du territoire. En assurant la gestion de ces zones, l'agglomération joue un rôle de facilitateur auprès des entreprises. Afin d'anticiper une demande croissante pour les années à venir, le Cotentin va se doter d'un Schéma d'Accueil des Entreprises. L'objectif de ce schéma sera de donner à l'agglomération une offre foncière et immobilière à vocation économique structurée, diversifiée, qui s'inscrira dans les démarches de planification comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il constituera un véritable outil de pilotage en matière d'espaces d'activité, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

### **Le Groupement d'Employeurs Associatifs**

L'agglomération soutient la constitution du Groupement d'Employeurs Associatifs (GEA), démarche qui s'inscrit pleinement dans le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

### **L'accompagnement du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL)**

L'agglomération soutient le Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL), créée en 1981 par le département de la Manche, qui regroupe les professionnels de la mer en les accompagnants dans leur développement. Cette structure participe à la gestion durable des ressources biologiques, au développement de la filière conchylicole et de la veille sanitaire en milieu marin.

### **La « Cellule d'Accompagnement des Compétences Extérieures » (CACEX)**

À l'écoute des besoins des entreprises du territoire, l'agglomération a mis en place un dispositif pour les appuyer dans cette démarche : la « Cellule d'Accompagnement des Compétences Extérieures » (CACEX). Son rôle : accompagner les entreprises dans leurs processus de recrutement sur des métiers en tension mais aussi favoriser l'installation de personnes dans le Cotentin. Depuis le début de l'année 2016, près de 75 familles ont ainsi fait l'objet d'un accompagnement personnalisé pour leur mobilité dans le Cotentin. Le 25 novembre, douze structures ont signé une charte de partenariat avec l'agglomération pour donner plus de visibilité à cet outil tant auprès des entreprises qu'auprès des futurs salariés souhaitant travailler sur le territoire.



### **Le plan croissance bleue**

Les activités maritimes et littorales confèrent au Cotentin un potentiel considérable autour de l'économie de la mer. Des filières comme les énergies marines renouvelables, les activités navales, la recherche, l'innovation, la pêche ou encore le tourisme, sont autant d'atouts qui ont un impact sur l'économie et l'emploi. Le plan « Croissance Bleue » trouve alors tout son sens pour la Communauté d'agglomération qui souhaite ainsi créer, en lien avec le Conseil départemental, une synergie autour de l'économie de la mer pour répondre aux attentes des acteurs économiques et touristiques, tout en préservant son environnement naturel.



Une quarantaine de projets allant du soutien au développement des activités nautiques et des liaisons maritimes en passant par la préservation de la qualité du littoral et la valorisation du patrimoine côtier, a déjà été identifiée. Le plan énonce les ambitions de chaque bassin maritime du territoire et propose des axes de développement stratégiques :

- axe 1 : fédérer les acteurs, se doter d'outils de coordination en faveur de la croissance bleue du Cotentin ;
- axe 2 : soutenir la recherche, la formation et l'innovation au service de la croissance bleue du Cotentin ;
- axe 3 : développer les activités nautiques ;
- axe 4 : consolider et développer les liaisons maritimes ;

- axe 5 : structurer une offre touristique fondée sur la valorisation de notre patrimoine maritime et côtier ;
- axe 6 : intervenir pour préserver la qualité de notre littoral.

### Le projet alimentaire territorial (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, mais aussi du besoin alimentaire du bassin de vie. Ils identifient également les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

L'agglomération a présenté le cadre de cette démarche en septembre, lors de la dernière assemblée plénière. Celle-ci s'inscrit dans la co-construction avec l'ensemble des partenaires (Université de Caen, Chambre d'Agriculture, CCI Ouest-Normandie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Comité des Pêches et de la Conchyliculture, IR2D, etc.) avec des objectifs qui se déclineront en fonction des territoires et des parties prenantes impliquées. Le PAT de l'agglomération s'appuiera notamment sur un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale et identifiera les forces et les contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Ce diagnostic fera l'objet d'une période de concertation élargie qui devra amener l'ensemble des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) à déterminer des objectifs communs en matière d'alimentation qui seront ensuite déclinés en actions concrètes à mettre en œuvre.



Une rencontre terrain a été organisée le 17 octobre dernier avec notamment la visite d'une ferme de maraîchage BIO à Négreville.

La démarche de construction du PAT sera assez longue et s'étendra probablement jusqu'à la fin de l'année 2021. L'agglomération aura un rôle de coordonnateur pour créer un espace de dialogue commun auprès de l'ensemble des acteurs mobilisés.

## 3. Le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

### Le schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche

Un état des lieux auprès des étudiants, des enseignants et des représentants du monde socio-économique, suivi d'ateliers de concertations au cours de l'année 2019, ont permis de mesurer les besoins du territoire en matière d'enseignement supérieur et de concevoir un plan d'action. Le schéma fixe un cadre d'intervention sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche pour les cinq années à venir. De l'accompagnement des jeunes dans leurs processus d'orientation, au développement de la recherche ou de nouvelles filières, en passant par le bien-être des étudiants et l'amélioration de leur quotidien, ce schéma se fixe comme objectif d'accroître les ressources pédagogiques du territoire.



Cette stratégie doit ainsi permettre à l'agglomération de s'installer comme le 4<sup>ème</sup> pôle normand de l'enseignement en s'appuyant sur les particularités de son territoire et notamment sur la dynamique Formation-Recherche-Innovation avec la thématique « Énergies et Mer ». Le Schéma dispose de six objectifs opérationnels :

- créer et nourrir une dynamique Formation-Recherche-Innovation sur la thématique « Énergie et Mer » dans une perspective de développement durable ;
- exploiter pleinement l'apport du numérique pour développer l'offre de formation ;
- accroître le niveau de qualification de la population ;
- soutenir le développement des entreprises ;
- valoriser les compétences présentes localement et attirer de nouveaux talents ;
- améliorer les conditions d'étude et de vie sur le site d'ESR du Cotentin.

Pour atteindre ces objectifs, une quinzaine d'actions ont déjà été identifiées comme :

- la réhabilitation de l'Institut des Techniques de la Mer (INTECHMER) ;
- la construction d'un nouvel IFSI ;
- l'organisation d'un Océan Hackathon ;
- l'engagement d'une campagne de communication « Étudier en Cotentin » ;
- la création d'une formation courte en restauration pour favoriser des jobs étudiants ;
- le soutien aux allocations doctorales ;
- l'aide à la mobilité des étudiants,...

### **Le soutien à la recherche et au développement**

L'agglomération soutient la recherche et l'innovation pédagogique avec la co-organisation de deux colloques scientifiques sur son territoire. Elle apporte un soutien immobilier avec la construction et la gestion patrimoniale du Hall Technologique. Sur le campus de Cherbourg, les laboratoires scientifiques sont à la pointe de la recherche. Le centre Corrodys fait figure de référence normande pour l'étude des phénomènes liés à la corrosion et dispose de laboratoires au hall technologique, d'un hall d'essai aux Flamands à Tourlaville, pour effectuer des tests sur mesure, mais aussi d'un site d'essai mis à disposition par Ports de Normandie sur le port de Cherbourg. De même, la proximité de Corrodys avec des établissements scientifiques comme le Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées (LUSAC), le Laboratoire de recherche en sciences numériques (GREYC), la plateforme ATRON ou encore le centre de formation Intechmer, ouvre aussi des opportunités. Dans les Halls Technologiques universitaires, le LUSAC, le GREYC ou encore BOREA (Biologie des Organismes et Écosystèmes Aquatiques), sont des laboratoires à la pointe de la recherche scientifique dans l'énergie, le numérique ou la biologie évolutive. Des compétences particulières au Cotentin qui participent à l'attractivité du territoire. Avec la présence d'une quarantaine de chercheurs ou enseignants chercheurs, le Cotentin bénéficie d'un vivier en termes de recherche. Associée à l'enseignement supérieur, cette dernière est une des particularités du campus de Cherbourg-en-Cotentin.

### **Les Master Class, outils de promotion des ingénieurs**

L'agglomération, en partenariat avec l'école d'ingénieurs de l'ESIX (École Supérieure d'Ingénieurs), crée un lien entre les étudiants et les représentants des filières économiques du Cotentin avec l'organisation des Master Class. L'objectif est de montrer qu'il est possible d'avoir un parcours d'ingénieur dans le Cotentin. Les étudiants peuvent appréhender des problématiques d'industriels et travailler en partenariat avec des spécialistes pour ensuite vulgariser leurs sujets auprès d'un public plus jeune. Pour les entreprises, c'est un moyen de faire connaître leur cœur de métier et de montrer leur champ d'action ». Une synergie qui peut déboucher sur des contacts et des stages futurs pour les étudiants.

### **L'agglomération candidate pour organiser un Ocean Hackathon®**

Du 11 au 13 octobre, l'agglomération s'est portée candidate pour recevoir le défi Ocean Hackathon® qui a pour but de faire émerger des projets en lien avec la mer, sur la base de l'utilisation de données numériques variées mises à disposition pour l'occasion. C'est l'occasion d'identifier de nouveaux projets qui pourront être accompagnés par les acteurs de l'innovation présents sur le territoire, de croiser les communautés Mer, Numérique et Innovation et de développer de nouvelles collaborations au sein du réseau Ocean Hackathon®. Huit villes organiseront simultanément l'événement sur leur territoire via le Service coopération scientifique de l'ambassade de France.



De nombreuses compétences se fédèrent le temps d'un week-end : développeurs, community managers, codeurs, graphistes, designers, informaticiens, modélisateurs, géographes, océanographes, biologistes, écologues, économistes, juristes, pro du tourisme, navigateurs, géomaticiens. L'application Pech'App, qui permet à son utilisateur d'avoir toutes les informations nécessaires et réglementaires sur la pêche à pied a remporté tous les suffrages. Elle a représenté le Cotentin à la grande finale du 12 décembre à Brest.

### **L'accueil des étudiants « horsains »**

L'agglomération du Cotentin soutient financièrement l'opération d'accueil des étudiants venus d'ailleurs organisée par les étudiants de l'ESIX. Il s'agit d'un projet de découverte pour faire découvrir les charmes du territoire aux étudiants. Cela permet par ailleurs de renforcer la cohésion de la promotion tout en favorisant les rencontres dans un autre cadre que les études.

### Le FABLAB pour les projets tutorés ou en autonomie des étudiants

Le 22 mars, l'agglomération et l'ESIX, ont assisté à la présentation d'un nouvel outil, le FABLAB. Mis en place à l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg (ESIX), le FABLAB est un espace technique ouvert qui permet aux étudiants de travailler sur des projets tutorés ou en autonomie. De nombreux équipements sont mis à leur disposition pour les aider dans leurs différents projets comme une imprimante 3D, une découpeuse laser, un scanner 3D et des machines d'usinage numérique. Actuellement 150 à 200 étudiants fréquentent le FABLAB, encadrés par deux techniciens.



### La rénovation du site Intechmer

Installé depuis 1981 à Cherbourg, l'institut Intechmer est le seul institut français de formation post-bac en sciences et techniques de la mer. Cet établissement d'enseignement supérieur connaît une hausse constante de ses étudiants. Cependant, cette attractivité est freinée par des locaux peu fonctionnels. Intégrée notamment dans le Plan croissance bleue, la rénovation du site Intechmer prévoit une mise aux normes et une amélioration globale du bâtiment. Deux ans de travaux sont prévus à compter du printemps 2021 pour un budget prévisionnel de 9,3 millions d'euros HT cofinancé par l'agglomération, le Département et la Région. Ce projet pourrait aussi être éligible aux fonds européens FEDER.

Pour ancrer cet établissement dans le paysage de la formation professionnelle, l'agglomération va engager un budget de 9,3 millions d'euros pour redonner au bâtiment le rayonnement et l'attractivité qui lui reviennent. Ces locaux optimisés et modernisés devront assoir Intechmer comme pôle de formation pour permettre l'émergence de nouvelles filières professionnelles innovantes.

Face à l'incroyable potentiel économique et écologique que représente la mer, la recherche trouvera une place particulière dans ce plan d'action. Le territoire a la chance de posséder une « pépite » dans le domaine de la recherche maritime : le CNAM Intechmer. Installé depuis 1981 à Cherbourg, il s'agit du seul institut français de formation post-bac de sciences et techniques de la mer.

## 4. Le soutien à l'économie sociale et solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), regroupe un ensemble de structures qui allient utilité sociale, solidarité, performance économie et gouvernance démocratique, avec pour ambition fondamentale de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.

L'agglomération qui exerce, en lien avec la Région Normandie, la compétence développement économique et de l'emploi, entend développer et renforcer les projets à caractère social et solidaire, notamment au travers de sa feuille de route. Dans le cadre du mois de l'ESS, l'agglomération du Cotentin, en partenariat avec la CRESS et les acteurs locaux, a organisé un Festival de l'ESS les 29 et 30 novembre à l'Espace René Le Bas. Cette journée permet aux personnes qui le souhaitent de découvrir la thématique ESS sous un format ludique et convivial. Les visiteurs ont ainsi échangé et profité d'ateliers découvertes, expositions, conférences, marché étique, tables citoyennes, sur des sujets tels que la consommation, l'alimentation ou l'innovation sociale.



Un appel à projet a été lancé. Sur les 13 candidatures déposées 4 lauréats ont été retenus et ont reçu une dotation sur le montant totale de 30 000 € dans les catégories suivantes :

- catégorie émergence : « L'Autre Lieu », association affiliée au festival des Art'Zimutés pour concilier culture et ESS ;
- catégorie création : « Les petits composteurs » qui accompagne les professionnels vers la valorisation des déchets ;
- catégorie développement : « Cotentin Terroir » : groupement de producteurs locaux et le « SMAQ » : groupement d'employeurs.

## Un engagement pour les associations caritatives

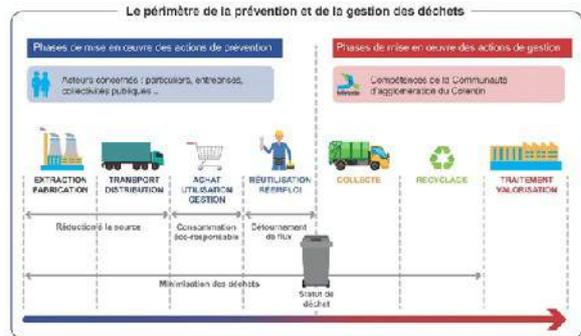
Le Cotentin incite les habitants à déposer les déchets pouvant faire l'objet d'une réutilisation par les associations caritatives comme Fil et Terre, Emmaüs, le secours populaire, le secours catholique... Des caissons de réemploi sont également installés dans certaines déchèteries du territoire.

## 5. Des mesures de réduction des déchets à la source

### Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.

La Communauté d'agglomération qui gère les déchets, une fois que les habitants s'en débarrassent peut inciter les consommateurs à la prévention. Tel est l'objet du plan que le Cotentin souhaite mettre en œuvre.



### La distribution de composteurs

Les épluchures de légumes, marcs de café, branchages, tontes, sont encore trop souvent considérés comme des déchets alors qu'ils peuvent par compostage devenir du compost. Pour information, les déchets verts déposés en déchèterie (pelouses et branchages) représentent 26 500 tonnes pour 2017 soit presque 146 kg/an/hab. La part de biodéchets qui se trouve encore dans les Ordures Ménagères résiduelles s'élève à environ 30 %, soit un peu plus de 15 700 tonnes pour le territoire du Cotentin soit 87 kg/an/hab. Selon l'ADEME, un foyer peut en moyenne réduire ses déchets de 93 kg par an, en pratiquant ce geste simple qu'est le compostage !

Depuis le 1er janvier 2019, deux modèles de composteurs sont mis à dispositions des usagers un petit modèle (400 L) et un grand modèle (600 L). Une participation financière est demandée à chaque foyer volontaire 20 € pour le 1er modèle et 35 € pour le second. En 2019, 1 010 composteurs ont été distribués ceux qui représentent 8 680 composteurs mis en place sur tout le territoire.

### Le broyage des déchets végétaux

17 000 tonnes de branchages sont déposés en déchèterie. L'agglomération du Cotentin propose le broyage à domicile qui permet de diminuer les apports en déchèterie, évite pour les habitants le transport et soulage les installations de traitement. Elle offre aux habitants une ressource organique par l'utilisation du broyat pour le paillage ou le compostage. La prestation de broyage est confiée aux entreprises ou chantiers d'insertion ECORECA, ASTRE Environnement et ABEC. La prestation de broyage pour une heure de broyage coûte 132 €. La Communauté d'agglomération prend en charge plus de 80% du coût soit 107 €.



©Thierry Houyel

La demi-heure supplémentaire est à 100% à la charge de l'utilisateur soit 35 €. La prestation est limitée à une opération de broyage par année civile et par foyer. Le prestataire est chargé d'informer chaque usager sur les utilisations possibles du broyat mais également sur la pratique du compostage.

### La journée nationale anti gaspi des collèves



Chaque 16 octobre a lieu la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour promouvoir cet événement, l'agglomération du Cotentin a lancé un concours à destination des collèves du territoire. Quatre d'entre eux se sont inscrits dans une aventure de 8 mois où ils devront peser leurs déchets de cantine et mettre en place des actions anti-gaspi.

# 6 ORGANISATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES

## 1. Une gouvernance et une démocratie participative

### Le conseil de développement

Le Conseil de développement du Cotentin, instance de démocratie participative, installé le 14 décembre 2017, remplit une mission consultative pour le compte de l'agglomération du Cotentin. Par saisine du Président de l'agglomération, il donne un avis sur les grandes politiques publiques du Cotentin. Il est également compétent pour toute autre grande question relative au périmètre de l'agglomération. Le Conseil avec 196 membres issus de la société civile, acteurs économiques et organisations socioprofessionnelles, institutionnels, organismes publics et associations, est composé de 4 collèges :

- 1 : acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels regroupant les entreprises, consulaires, acteurs de l'emploi, du tourisme, syndicats,... ;
- 2 : organismes publics et assimilés, intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur, formation, recherche, habitat, environnement, transport & mobilité, santé, social,... ;
- 3 : vie locale et associative autour de la solidarité, famille, association d'usagers, éducation, culture, agriculture, ... ;
- 4 : société civile.

En cette année 2019, l'agglomération a saisi le conseil de développement plusieurs fois. Une première fois sur le Plan de déplacements du Cotentin, sur lequel il a rendu un avis argumenté présenté devant le Conseil Communautaire fin 2019. Et une deuxième sur le PCAET, dont les travaux vont reprendre en 2020. Le Conseil de développement s'est aussi autosaisi, autour du sujet de l'identité et de l'attractivité du Cotentin. Après des discussions au sein du Conseil, l'auto-saisine s'est divisée en 3 commissions, l'une sur le « Vivre en Cotentin » (porté essentiellement sur la culture), un autre sur la « Mer » (qui s'est tournée vers le tourisme durable), et une dernière sur les « Equipements » structurants du Cotentin. Le Conseil de développement évolue avec ses membres, qui veulent faire partie de la vie du Cotentin.



### La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Cette commission obligatoire qui associe élus et représentants d'associations a pour objectifs :

- de créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux ;
- de prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers ;
- d'améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics en liaison avec les associations d'usagers.

### Le Conseil Local de Santé

Le conseil réunit l'ensemble des parties prenantes de l'accès aux soins du territoire : les professionnels de santé et leurs unions de représentation souhaitant s'impliquer sur ces sujets, les établissements et services : CHPC, Polyclinique, Fondation Bon Sauveur, Korian, PSLA, PTA, MAIA, ACAIS, CPAM, ARS, et des collectivités : CEC, La Hague, le département. Il met en œuvre le plan d'actions pour le développement et l'organisation de l'offre de santé sur le territoire communautaire. Le Conseil Local de Santé s'est réuni deux fois en 2019 : le 24 janvier et le 27 novembre. Le 27 novembre le Dr Cholet, représentant de l'Union Régionale des Médecins Libéraux (UMRL), a fait le bilan des actions menées en 2019 et évoqué les perspectives pour l'année 2020.



## La commission intercommunale d'accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est une instance de concertation pour comprendre les besoins et les difficultés des personnes qui ont des mobilités particulières. La commission est composée de manière paritaire entre des représentants de la Communauté d'agglomération, des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques et autres usagers du territoire. Elle a pour missions :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports ;
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles ;
- d'établir un rapport annuel ;
- d'être destinataire des agendas d'accessibilité programmée en tant qu'observateur ;
- de réaliser le suivi numérique des établissements qui ont élaboré un Ad'AP.

La commission peut également être force de proposition sur des projets pouvant améliorer l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap.

## 2. L'information des habitants et des acteurs du territoire

La communication est un élément fondamental d'information de la politique de la collectivité. Plusieurs supports sont diffusés et des événements sont organisés régulièrement. Cette communication diversifiée et raisonnée alliant informations en ligne et publications imprimées permet de répondre à cette exigence.

### Le magazine territorial de l'agglomération

Le magazine territorial de l'agglomération « Le Cotentin » présente le rôle et les missions dévolues à cette nouvelle collectivité.

### La communication par internet



Le 19 juillet l'agglomération a présenté aux médias le site Internet. Ayant pour cible principale les habitants du territoire, cette interface numérique repose d'une part sur la facilité d'accès aux informations de proximité et d'autre part, il présente le soutien aux projets d'envergure. Afin d'encourager sa consultation et faciliter la compréhension du fonctionnement de notre collectivité des cartographies, formulaires et iconographies illustrent les différentes pages du site. Décliné sous les trois items : « Les Services du Quotidien », « Découvrir l'Agglo » et « Les Grands Projets », ce site va assurer la continuité de service public avec l'extinction des sites des ex-Communautés de communes. Couplé à la nouvelle page Facebook créée en parallèle, il doit également permettre à l'agglomération de gagner en visibilité auprès du public.

[www.lecotentin.fr](http://www.lecotentin.fr)

Un site satellite dédié au Développement Economique, est lancé courant septembre à destination des entrepreneurs et des professionnels de santé.

### La plateforme participative « J'en parle »

Dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération et de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), du programme local de l'habitat (PLH) et du plan de déplacement du Cotentin (PDC), la Communauté d'agglomération donne l'occasion aux habitants de s'exprimer sur les politiques qui sont déployées sur le territoire pour les prochaines années. Habitat, déplacements, lutte et adaptation au changement climatique dans le Cotentin... autant de thématiques auxquelles les habitants peuvent contribuer tout au long de l'élaboration de ces trois démarches de planification territoriale : <https://cotentin.new.jenparle.net>



## Les services du quotidien accessibles en 1 clic



L'agglomération du Cotentin facilite le quotidien de ses habitants en leur proposant une solution numérique adaptée, ergonomique et facile d'utilisation. Quelques clics suffisent pour trouver sa déchèterie, identifier le bon contact pour ouvrir son compteur d'eau ou accéder à des infos pratiques pour réduire sa consommation énergétique. Le site est aussi dédié aux entrepreneurs et aux professionnels de santé du territoire. Tout porteur de projet souhaitant s'implanter dans le Cotentin peut bénéficier de toutes les informations nécessaires à sa bonne installation : identification des parcs d'activité, immobilier d'entreprise, pépinière, aides à l'installation des praticiens,.... Site [www.lecotentin.fr](http://www.lecotentin.fr) et sa déclinaison [www.developpement.lecotentin.fr](http://www.developpement.lecotentin.fr)

## La concertation sur la rénovation du quartier les Fourches/Charcot-Spanel

Le quartier les Fourches/Charcot-Spanel fait l'objet d'un projet de Renouvellement Urbain. Cet aménagement d'envergure permettra de transformer le quartier en tenant compte de ses difficultés et de ses atouts. Du 11 juin au 15 juillet inclus, la Communauté d'agglomération du Cotentin a proposé à tous les habitants de l'agglomération, qu'ils habitent ou non Cherbourg-en-Cotentin ou le quartier, de découvrir le projet de la rénovation du quartier les Fourches/Charcot-Spanel et de participer à la concertation.

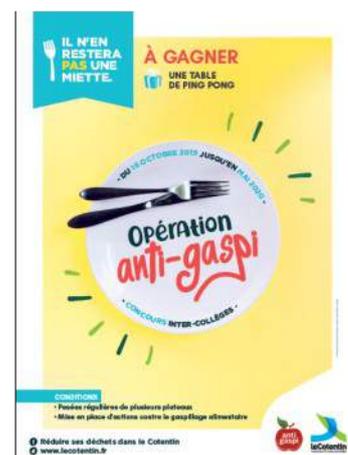
## 3. Les évènements pour mobiliser

### La semaine nationale du compostage

La semaine nationale du compostage du 30 mars au 13 avril est un évènement national visant à promouvoir la pratique du compostage de proximité des déchets ménagers : compostage domestique, partagé, en établissement, en immeuble, en quartier ou dans toute autre structure collective. Cet évènement national, organisé par l'association « Le Réseau Compost Citoyen », prend chaque année, un peu plus d'ampleur.

### La journée de lutte contre le gaspillage alimentaire

L'agglomération du Cotentin s'inscrit dans cette démarche au travers de diverses actions menées par l'unité prévention des déchets et développement du recyclage. En effet, notre collectivité souhaite à travers cet accompagnement voir les quantités d'ordures ménagères résiduelles diminuées. Cette année pour promouvoir cet évènement, le Cotentin a lancé un concours à destination des collèges du territoire. D'une durée de 8 mois, le concours est basé sur des pesées mensuelles de plateaux et la mise en place d'actions. Le collège qui mettra en place le plus d'action et qui diminuera au mieux son gaspillage alimentaire sera le gagnant du concours et remportera un lot.



### La semaine du développement durable



La Communauté d'agglomération du Cotentin a participé à la semaine européenne du développement durable. L'agglomération s'est rendue sur les ports de plaisance et de mouillage du Cotentin pour échanger avec les touristes et plaisanciers en escale. Des animations pédagogiques ont été présentées tout au long de l'été. Par ailleurs, les Familles à Energie Positive ont réalisé un bilan à mi-parcours. Après 5 mois, les 9 familles engagées dans l'opération ont pu constater une baisse des consommations énergétiques de 17 %, pour un objectif initial de - 8 %.

### La semaine européenne du recyclage des piles

Durant la saison estivale, du 1 juillet au 31 août 2019, la Communauté d'agglomération du Cotentin a été présente sur différents ports de l'agglomération, pour sensibiliser les plaisanciers et les touristes. Ces actions rentrent dans le cadre de la semaine européenne des piles qui a lieu du 8 au 15 septembre. L'affiche de la promotion de la semaine, est l'affiche gagnante dessinée par le centre de loisir qui a gagné le concours d'affiche en 2018.



### La semaine européenne de la mobilité



Du 14 au 27 septembre, dans le cadre de la Semaine Européenne de la mobilité, l'agglomération avec les associations proposent des animations au public autour du vélo, du skateboard, de la marche,...

### La semaine européenne de réduction des déchets

Dans le cadre de la semaine de réduction des déchets 2019, la Communauté d'agglomération Le Cotentin a organisé du 19 octobre au 24 novembre 2019, en partenariat avec les bibliothèques du territoire des ateliers « faire soi-même » ses produits d'entretien. Les objectifs principaux de cette opération étaient de sensibiliser les participants sur :

- les pictogrammes de danger et les eco-labels,
- la possibilité de faire soi-même.

### Le défi « Familles à Énergie Positive »

Le défi « Familles à Énergie Positive » démontre qu'il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable, conviviale... et d'en profiter pour réduire ses factures d'énergie ! Les participants à cette opération bénéficient d'un accompagnement régulier et de rencontres collectives pendant 5 mois. L'objectif est de mesurer concrètement l'évolution perçue entre la moyenne de consommation de l'année précédente et celle de l'année en cours. Grâce aux relevés réalisés toutes les semaines sur un site web dédié, les participants peuvent identifier très clairement la raison d'une hausse ou d'une baisse de consommation.



De ce fait, ils peuvent adapter leur comportement au quotidien en fonction des éléments mesurés. Pour les accompagner dans cette démarche, l'Espace Info-Énergie et Les 7 vents sont présents tout au long du défi pour répondre aux questions des participants. Lors de la réunion de lancement qui s'est déroulée le 15 février dernier, toutes les familles volontaires ont été équipées du guide des éco-gestes, mais également de quelques outils tels qu'une multiprise, des ampoules LED, un thermomètre,... Ainsi équipées, les familles pourront mettre en place de véritables actions pour réduire efficacement leur impact environnemental et par la même occasion, alléger leur porte-monnaie.

### L'opération « Foyers Témoins » sur les déchets

L'opération imaginée par l'ADEME, animée par le GRAPE et financée par le Conseil départemental, réunit 26 familles du Cotentin à s'investir dans cette expérience de réduction des déchets. Elle s'est déroulée du 18 janvier au 20 avril 2019. Les ambassadeurs du tri et de la prévention apportent leur soutien au dispositif en relayant et en accompagnant l'ensemble des familles volontaires. Les familles retenues vont évaluer leur production de déchets ménagers en pesant séparément leurs ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, le verre, ainsi que les occasionnels à destination de la déchèterie. Une analyse des résultats a été réalisée pour mettre en lumière une évolution dans la production des déchets des ménages participants. Cela a permis à ces familles de baisser leur production de déchets de près de 15%.



### La campagne « Les lingettes, ce n'est pas dans les toilettes »



© A. Fourré

Le dépôt des lingettes dans les toilettes cause des dommages environnementaux indéniables et crée de nombreux obstacles dans les canalisations, empêchant le bon écoulement des eaux usées et multipliant des interventions coûteuses pour la collectivité. Plusieurs milliers d'euros sont nécessaires pour maintenir la qualité du service rendu aux habitants. Pour lutter contre ce fléau, qui représente plusieurs tonnes de déchets collectés par mois sur le territoire, le Cotentin lance une campagne de communication qui vise à modifier le comportement de certains habitants. Pour encourager au bon geste, la collectivité propose aux structures qui le souhaitent (EPHAD, crèches, etc.) d'apposer un sticker sur le couvercle de leurs toilettes. L'agglomération souhaite ainsi déclencher une prise de conscience des habitants pour réduire drastiquement cette pratique nuisible à l'environnement et à l'homme !

# L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

## ① ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

### 1. La gouvernance de la Communauté d'agglomération

#### La charte de gouvernance

La gouvernance de la Communauté d'agglomération du Cotentin est organisée par une charte fondatrice, adoptée par le conseil communautaire lors de son installation. Elle définit la composition des différentes instances et précise les engagements pris vis-à-vis des communes. Elle fixe aussi les grandes orientations et les objectifs généraux que poursuit le nouvel établissement de coopération intercommunal. Document de référence, elle peut évoluer selon les conditions qu'elle définit.

#### Le conseil communautaire

221 conseillers communautaires, représentant les intérêts des 129 communes membres, se réunissent au moins 3 à 4 fois par an sous l'égide du président pour acter les décisions stratégiques du Cotentin.

#### Les commissions thématiques

Instance politique en lien avec les compétences exercées par l'agglomération. Elles se réunissent avant chaque conseil afin d'examiner les projets de délibérations et peuvent se constituer en groupes de travail. Les commissions sont les suivantes administration générale, finances, cycle domestique de l'eau, cycle naturel de l'eau, inter-com cycle domestique de l'eau et cycle naturel de l'eau, aménagement de l'espace, développement des territoires, promotion attractivité, environnement, inter-commission finance / administration générale et inter-commission promotion et attractivité / développement des territoires / aménagement de l'espace.

#### Les commissions de territoire

Les commissions de territoire sont les représentations politiques de l'agglomération à l'échelle locale. 11 commissions de territoire composent la Communauté d'agglomération. Elles assurent la gestion de la proximité des compétences, qui sont aujourd'hui transférées à l'agglomération et la courroie de transmission entre celle-ci et les communes. Elles sont

également force de proposition pour que les décisions communautaires correspondent aux besoins du territoire concerné. Elles ont pour missions :

- de participer à l'élaboration des projets politiques communautaires ;
- de déterminer les priorités du territoire autour d'un contrat partenarial établi pour les trois prochaines années (2018 - 2020) en matière de services non territorialisés, les investissements réalisés ou financés par l'agglomération ainsi que la contribution des territoires aux objectifs communautaires pour la mise en place de certaines politiques publiques d'envergure... ;
- d'être le référent des services communautaires déconcentrés au sein des Pôles de Proximité ;
- de gérer les services mutualisés qui assureront à terme les compétences non reprises par l'agglomération.

### **Le comité technique**

Le comité technique, composé des élus et des organisations syndicales, est l'instance qui émet un avis sur les problématiques liées au personnel. Le comité a approuvé le schéma organisationnel de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Les comités techniques de 2017 ont validé les organigrammes des directions suivantes :

- Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Stratégie et Développement Territorial ;
- Direction des Systèmes d'Information ;
- Direction Administration Générale ;
- le Pôle de Proximité des Pieux ;
- le Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin.

### **Le bureau communautaire**

35 conseillers communautaires, dont le président, 15 vice-présidents, 8 conseillers délégués et 11 présidents de commissions de territoire se réunissent aux côtés du président pour préparer les délibérations du conseil communautaire.

#### **Le séminaire de rentrée**

Après la trêve estivale les élus du bureau ont été conviés à participer, le 29 août, au séminaire de rentrée. Organisé cette année dans les locaux de l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin, afin d'aborder les grands dossiers en cours. Ont notamment été abordés le projet d'alimentation territoriale (PAT), l'étude GEMAPI visant à définir sa politique de prévention des submersions marines et la cohérence des documents stratégiques de planification que sont le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC) et le SCOT.



## **2. Le schéma organisationnel**

L'architecture fonctionnelle de la Communauté d'agglomération du Cotentin, a pour finalité de poser les grands jalons permettant de garantir une administration efficace du territoire et définir notamment les liens entre les services centraux et les Pôles de Proximité. Ce schéma organisationnel est facilement aménagé pour intégrer de nouvelles directions générales suites aux évolutions structurelles.

Administré par un Directeur Général des Services (DGS), les services centraux sont articulés autour de six pôles :

- pôle des ressources humaines ;
- pôle de l'administration et des moyens généraux ;
- pôle des finances ;
- pôle de la proximité et de l'aménagement ;
- pôle des services techniques ;
- pôle de la stratégie et du développement territorial.

Deux services dépendent directement du DGS : la cellule projets et organisation et la communication.

Enfin 11 Pôles de Proximité, ex-sièges des collectivités fusionnées, exercent en déconcentré les compétences optionnelles et facultatives : Cœur du Cotentin, Montebourg, Vallée de l'Ouve, Côte des Isles, les Pieux, Douve et Divette, La Saire, Saint-Pierre-Église, Val de Saire, et les 2 Communes Nouvelles La Hague et Cherbourg-en-Cotentin.

Une partie des services sont mutualisés avec Cherbourg-en-Cotentin, selon des modalités qui ont été arrêtées en 2018 : services communs et mise à disposition de services, groupement de commande...

## **2 ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION**

### **1. L'agenda social**

La Communauté d'agglomération se dote progressivement de sa politique ressources humaines. Elle a inscrit ce travail dans un agenda social qui associe ses représentants. Les grands chantiers de la Communauté d'agglomération du Cotentin depuis sa mise en place concerne : la rémunération et la carrière, les conditions de vie au travail, le dialogue social, sans oublier le développement des ressources, pour accompagner efficacement les besoins du personnel.

La mise en place du comité technique permet d'avoir l'instance d'échange pour poursuivre cette démarche.

Les autres chantiers en cours :

- la définition des compétences futures et de leur organisation ;
- l'élaboration d'une organisation fonctionnelle et d'un organigramme ;
- la formalisation des modalités de mise en place des fonctions supports.

En 2019, a permis de poursuivre ce travail en concertation, pour mettre en œuvre l'agenda social afin de faire le bilan de ces 2 dernières années et de progresser dans de nombreux domaines : la rémunération, les carrières, le temps de travail, la mobilité interne, la formation, la prévention des accidents et des risques psycho-sociaux ou encore la communication interne.

#### **Le règlement du temps de travail**

Au titre des harmonisations, une nouvelle collectivité doit posséder un règlement du temps de travail. L'agglomération s'est lancée dans ce chantier depuis plusieurs mois. Ce règlement doit être conforme au cadre légal, à savoir 1 607 heures annuelles. Le règlement du temps de travail est applicable depuis le 1er janvier 2019, sauf en ce qui concerne le choix du rythme du temps de travail. En effet, celui-ci étant lié à l'organisation et aux contraintes de fonctionnement de chaque pôle, direction, unité ou service, un projet de service horaire devra être établi par pôle, direction, unité ou service et validé par la direction dialogue, action sociale et gestion du temps.

L'objectif du projet de service horaire est de permettre aux agents d'effectuer un choix parmi les possibilités offertes par le règlement du temps de travail, dans le respect des nécessités de fonctionnement du pôle, direction, unité ou service, tout en conciliant vie professionnelle et personnelle.

Ensuite, l'agent doit signer un contrat d'aménagement du temps de travail qui précise : le choix du rythme du temps de travail, les modalités d'exécution (horaires fixes ou variables), la modalité de compensation de la journée de solidarité.

#### **L'organisation des services du Cotentin**

L'agglomération dispose d'un nouveau lieu, à l'Hôtel de l'Atlantique, rue Dom Pedro à Cherbourg-Octeville, qui permet de regrouper les agents du pôle stratégie et développement territorial. Sont ainsi regroupés les Directions des Transports et Mobilités, Développement Economique, Emploi, Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, Ingénierie Stratégique et Contractualisation, Centre Ressources Administratives et Financières, Tourisme, Nautisme et Outils d'Attractivité, Santé et Accès aux Soins, Habitat, Logement, Gens du voyage.

### **2. La prévention**

La Direction Maintien dans l'Emploi – Mieux-Être au Travail (DSPMET) a débuté officiellement son intervention auprès des services de l'agglomération du Cotentin le 1<sup>er</sup> mars 2018, date de création du service commun portant sur les ressources humaines entre Cherbourg-en-Cotentin et l'agglomération.

## **La prévention des accidents du travail et l'amélioration des conditions de travail**

Le service prévention des conditions de travail accompagne les directions et les agents en apportant conseil et assistance sur différents points relevant de la prévention des risques professionnels.

Les conseillers de prévention dorénavant répartis par secteur d'intervention viennent en soutien des directions pour la mise en œuvre de ces dispositions.

## **L'accompagnement au mieux-être au travail**

Le Service Maintien dans l'Emploi – Mieux-Être au Travail accompagne les agents dans une approche pluridisciplinaire et globale prenant en compte les problématiques professionnelles, de façon individuelle et collective. Cet éventail permet de travailler sur plusieurs sphères du mieux-être : professionnelles, bien sûr, mais également personnelles via le relais de l'assistante sociale du personnel, voire le recours aux prestations d'une psychologue du travail qui permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des agents dans le cadre du mieux-être au travail. Travailler sur les axes de santé physique, psychique et social répond ainsi à la définition de la santé par l'OMS. Le service ME-MET se tient toujours disponible pour conseiller et accompagner les agents dans l'instruction de leur dossier de reconnaissance de travailleur handicapé.

## **Le maintien en emploi des agents**

De plus en plus d'agents sont confrontés à des problématiques de santé ayant des conséquences sur leur capacité à exercer leurs missions. L'équipe pluridisciplinaire de la DSPMET (médecin de prévention, conseiller de prévention, référent maintien en emploi) viennent ainsi en soutien des directions pour pouvoir mettre en œuvre les dispositions adaptées pour que l'agent puisse continuer à exercer ses activités. Dans le cas où les restrictions physiques sont importantes et les aménagements du poste impossibles, un travail de reclassement professionnel est engagé..

## **L'assistance sociale**

L'agglomération a mis en place un suivi des personnels par une assistance sociale qui permet d'identifier les typologies personnelles et professionnelles des agents accompagnés et les typologies des entretiens.

## **La formation en santé et sécurité au travail**

L'offre de formation interne en matière de sécurité au travail continue de s'étoffer. Le recrutement d'un troisième conseiller de prévention formateur va permettre de répondre aux nombreuses sollicitations.

## **L'écoute psychologique**

Le service d'écoute et d'accompagnement psychologique accompagne les agents qui connaissent des difficultés professionnelles mais aussi personnelles. En effet, certains événements de la vie peuvent altérer le bien-être des agents et leur qualité de vie et il n'est pas toujours possible d'y faire face seul. Il est mis en place une écoute attentive et l'accompagnement d'un spécialiste professionnel expert pour surmonter des difficultés psychologiques liées à :

- la vie professionnelle : surcharge de travail, climat organisationnel instable, conflits interpersonnels, violences internes ou externes, maintien dans l'emploi... ;
- la vie privée : difficultés familiales, violence, divorce, maladie, solitude, deuil... ;
- les dépendances : tabac, alcool, médicaments, alimentation... ;
- conseil aux encadrants : difficultés de management, gestion de comportements difficiles d'un agent ou d'une équipe, intégration d'un agent en reclassement... ;
- conseil à la direction : reclassement, addictions, souffrance des agents...

## **3. La mobilité interne**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, la ville de Cherbourg-en- Cotentin et la Communauté d'agglomération ont mutualisé leur gestion des ressources humaines par la création d'un service commun. Cette mutualisation, ainsi que la volonté politique de favoriser la mobilité interne des agents de ces deux entités, a permis la mise en place d'un service dédié. Ce nouveau service intervient sur deux champs :

- l'accompagnement personnalisé des agents en souhait de reconversion ou mobilité professionnelle. Dans ce cadre, 65 agents ont été reçus par le service et 32 bénéficient d'un accompagnement par la conseillère en parcours professionnel ;
- les prises en charge par ce service dédié depuis l'adoption de cette politique en CTP de septembre dernier, 20 appels à mobilité interne ont donc été instruits par le service en 2018.

## 4. Le bilan social

Le bilan social présente les principales données chiffrées relatives à la vie de la collectivité. Il permet ainsi d'obtenir une photographie de la répartition des agents selon différents critères. Le bilan social 2018 est le premier de l'agglomération. Il ne peut donc reposer pour le moment sur une méthode comparative annuelle. Celle-ci sera mise en œuvre lors de l'établissement du bilan social 2019.



L'effectif permanent concerne tous les titulaires, stagiaires, titulaires à temps non complet ainsi que les agents contractuels sur poste permanent présents au 31 décembre de l'année 2018.



\*Agents contractuels occupant un emploi permanent



Les mouvements de personnels comprennent les arrivées et les départs observés dans l'année civile. Sont inclus dans les arrivées : le recrutement d'agents contractuels sur poste permanent et d'agents titulaires par voie de transfert, de mutation, de détachement... Les départs incluent quant à eux les départs provisoires pour disponibilité, détachement ou congé parental et les départs définitifs pour retraite, mutation, démission,...

Départs des agents de l'effectif permanent en 2018



Départs des agents de l'effectif permanent en 2018



Départs des agents de l'effectif permanent en 2018



## 4. La communication interne

### Les supports de communication

Le magazine « &Nous » est remis à chaque agent avec le bulletin de salaire.

## Les visites des pôles

Le président accompagné des vice-présidents en charge de l'animation des territoires et des ressources humaines visitent les pôles de territoire. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger avec le personnel et de répondre à leurs questions. Ces échanges sont également l'occasion pour le président de souligner la qualité du travail réalisé au service de la construction du Cotentin et notamment la mobilisation accrue de la part du personnel.

## Les vœux aux agents

Le Directeur Général des Services et le président, ont adressé leurs vœux aux agents de l'agglomération le 31 janvier, la 2<sup>ème</sup> cérémonie des vœux de l'agglomération, qui se déroulait à Valognes. La manifestation a été quelque peu perturbée par la neige. Malgré cela, une centaine d'agents ont profité d'un moment convivial. À l'occasion des vœux, 22 agents devaient être médaillés en récompense pour les années passées dans la fonction publique.



## Kelorga

L'organigramme numérique de la collectivité est maintenant accessible sous Kelorga. Pour y accéder, il vous convient de demander un mot de passe. Une fois connecté, les agents ont accès à l'organigramme de l'agglomération mais aussi à celui de la Ville, ainsi qu'à l'annuaire complet des agents de tous les services. Seuls les agents sur emplois permanents figurent dans Kelorga.

## L'amicale

Depuis le 12 mars, l'Amicale du personnel de l'agglomération du Cotentin (AMICAC) est enfin officielle. Il aura fallu plusieurs mois de travail aux agents bénévoles pour déterminer les statuts et les orientations de cette association dont le but est de créer du lien envers l'ensemble du personnel de l'agglomération et de proposer des animations.



# 3 A GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

L'État entend limiter les recours à l'emprunt des collectivités locales afin de maintenir le délai de désendettement en dessous de 12 années. Ce principe repose sur une comparaison des comptes administratifs du Budget Principal de l'année N-1 et de l'année N. Si le calcul s'avère être au-dessus du seuil fixé à 1,2% par arrêté de monsieur le Préfet de la Manche, la ville subira une sanction financière à hauteur de 100% du dépassement constaté, plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

# 4 A GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

## 1. La maîtrise des consommations et de la demande en énergie

### L'opération groupée d'audits énergétiques

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat-Air- Énergie Territorial, la Communauté d'agglomération a lancé une opération collective d'audits énergétiques de bâtiments communaux et communautaires avec le soutien technique et financier de l'ADEME Normandie. Elle concerne 11 bâtiments communaux et 2 bâtiments communautaires dont notamment plusieurs écoles maternelles et élémentaires. L'identification des bâtiments a fait l'objet d'un appel à candidature auprès des communes du territoire et de visites préalables. L'audit énergétique permet d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de suggérer des actions de maîtrise des consommations pour favoriser une gestion rationnelle de l'énergie dans le patrimoine bâti. Les résultats seront livrés en 2020.

## **La réhabilitation énergétique du Cinéma « Le Richelieu » à Réville**

L'agglomération a validé le projet de travaux de réhabilitation énergétique de l'équipement communautaire Le Cinéma « Le Richelieu ». Le projet de réhabilitation prévoit le remplacement de l'actuelle chaudière fuel par une « pompe à chaleur » plus respectueuse de l'environnement, ainsi que des travaux d'isolation des salles du cinéma. Ces travaux doivent débuter courant 2020.

## **2. Des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre**

### **La motorisation des bus**

Une étude a été engagée sur la motorisation des bus pour déterminer le meilleur choix de combustible, hybride, méthane, gaz naturel de ville, électrique,.. Le choix sera fait en 2020.

## **3. Le développement des énergies renouvelables**

### **La production des sites des exploitants privés**

Depuis 2011, la SPEN prestataire de la communauté urbaine, valorise le biogaz produit par la fermentation des déchets de décharge par un système de cogénération.

## **4. Le développement des nouvelles pratiques**

### **La dématérialisation des actes et des instances**

La Communauté d'agglomération a commencé en 2018 le déploiement des applications métier Webdelib et Idelibr qui permettent d'assurer le traitement dématérialisé des actes et des instances, depuis la production des projets par les services, l'envoi des séances aux élus, jusqu'à la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Les avantages de ces outils sont nombreux, ils permettent un travail collaboratif facilité entre les services, la traçabilité et la sécurisation des actes, le gain de temps et de productivité. La dématérialisation des instances a été accueillie favorablement par les élus. Ils ont souhaité, dans leur majorité, être dotés des équipements numériques dédiés, telles les tablettes.

### **La dématérialisation du courrier**

Dans le même esprit, la Communauté d'agglomération s'est dotée dernièrement d'un outil de dématérialisation du courrier intitulé Airs Courrier. Son déploiement est mis en place en 2019. Cette application permettra d'optimiser le traitement des flux entrants et sortants "multi-canal", que sont les courriers, mails et demandes des usagers. Cet outil rendra possible la numérisation et la transmission des documents sur l'ensemble des sites déconcentrés de la Communauté d'agglomération, en s'affranchissant des distances géographiques induites par une agglomération de cette taille. De nombreux avantages organisationnels sont attendus, assez comparables dans leurs effets à ceux observés avec la dématérialisation des actes. D'autres process de dématérialisation seront conduits en 2019 avec notamment la mise en œuvre du dispositif de pré-plainte en ligne.

### **La régie espace vert**

La régie n'utilise plus de produits phytosanitaires dans les espaces ouverts au public, sauf les terrains de sport. Sur les sites non ouverts au public, des produits de phyto de bio contrôle à base d'acide pélargonique (issu du pélargonium odorant) sont utilisés. En complément, la régie :

- utilise d'une balayeuse avec une brosse métallique pour le désherbage des bordures de voiries ;
- utilise la binette manuelle pour le désherbage de bordures et des espaces stabilisés ;
- utilise le désherbage thermique à gaz pour bordures, bicouches, stabilisés ;
- broie les branches lors de tous les élagages et lors de la taille de certains massifs pour limiter les transports volumineux de branches vers les déchèteries (broyage directement dans le massif),
- utilise du broyage de bois récupéré lors des élagages et du broyage des sapins de Noël des communes du pôle, pour le paillage des massifs arbustifs et de pieds de haies pour limiter la pousse des adventices ;
- utilise du paillage à base de miscanthus dans les massifs de vivaces pour limiter la pousse des adventices, limiter la perte en eau et limiter les arrosages ;
- choisit des plantes adaptées aux nouveaux aménagements et fait une taille raisonnée des végétaux (sécateur manuel) afin de limiter les fréquences de tailles.

## Les actions internes en faveur de l'environnement

Les actions du Pôle Douve et Divette :

- tri sélectif : sensibilisation continue des agents, bacs pour le tri sélectif dans tous les services et bureaux ;
- gestion différenciée des espaces verts, pratique du « zéro phyto » ;
- dispositif de chauffage en géothermie dans les bâtiments du Pôle de Proximité – Siège et crèche.

Les actions du Pôle de proximité du Val de Saire :

- renforcer la dématérialisation, diminuer les supports papier ;
- réduire le nombre de sorties photocopies par les services ;
- mettre en place borne de tri des piles ;
- promouvoir le covoiturage lors des déplacements des agents.

Les actions du Pôle de proximité de la Région de Montebourg :

- renforcer la dématérialisation, diminuer les supports papier notamment avec l'acquisition et la mise en fonctionnement d'un logiciel dans le domaine de la restauration scolaire, de la garderie périscolaire, de l'ALSH et des Tickets sport ;
- promouvoir le covoiturage lors des déplacements des agents.

En parallèle au niveau du service de la cuisine centrale, le Pôle met en place d'une politique de lutte contre le gaspillage et réduction des déchets et du respect de l'environnement en :

- limitant le nombre de livraison (Economie carbone) ;
- disposant d'un marché public alimentaire (produits BIO, circuit court, produits de saison) ;
- en utilisant du fromage à la coupe ou fromage frais en seau de 5 L afin de diminuer les emballages plastiques ;
- en remplaçant les sacs plastique remplacé par des sacs papiers ou sacs en fécule de maïs ;
- en effectuant l'achat de deux fours et une machine à laver dernière génération moins énergivore (eau électricité).

Les actions du Pôle de proximité des Pieux :

- fin de l'achat du plastique dans la mesure du possible (touillettes, vaisselle en plastique...) ;
- mise en place d'un composteur dans un 1<sup>er</sup> temps pour le site administratif. La centralité étudie la faisabilité d'en mettre sur plusieurs sites (restaurants scolaires) et avec les Espaces Verts ;
- étude de la faisabilité d'utiliser du papier recyclé, des piles rechargeables ;
- adjonction de denrées issue agriculture biologique dans les marchés de denrées alimentaires transversales étendues à l'agglomération ;
- suppression des barquettes jetables et contenants plastiques ;
- prise en compte de critères d'environnement durable dans les différents lots et de circuits courts ;
- mise en œuvre également d'un marché transversal de produits respectant l'environnement avec l'ajout de produits d'origine biologique. Prise en compte de critères développements durables et biologique. Centralisation des commandes et suivi individualisé des consommations ;
- arrêt d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces ouverts au public, sauf les terrains de sport et les sites non ouvert au public avec tous les produits phytosanitaires homologués ;
- utilisation d'une balayeuse avec une brosse métallique pour le désherbage des bordures de voiries ;
- utilisation de la binette manuelle pour le désherbage de bordures et des espaces stabilisés ;
- utilisation de désherbage thermique à gaz pour bordures, bicouches, stabilisés ;
- broyage des branches lors de tous les élagages et lors de la taille de certains massifs pour limiter les transports volumineux de branches vers les déchetteries, broyage directement dans le massif ;
- utilisation du broyage de bois récupérer lors des élagages et du broyage des sapins de Noël de l'ensemble des communes du pôle, pour le paillage des massifs arbustifs et de pieds de haies pour limiter la pousse des adventices ;
- utilisation de paillage à base de miscanthus dans les massifs de vivaces pour limiter la pousse des adventices et limiter la perte en eau et limiter les arrosages ;
- choix de plantes adaptées aux nouveaux aménagements et taille raisonnée des végétaux (sécateur manuel) afin de limiter les fréquences de tailles.

Au sein de l'unité petite enfance, sur les 3 crèches : les Pieux, Benoistville et Flamanville, les actions sont :

- commande de repas en fonction de l'effectif des enfants ;
- échanges hebdomadaires avec la cuisine centrale sur le stock de laitages afin d'avoir des livraisons en adéquation avec la consommation ;
- recyclage des cartons, pots plastiques... pour les activités auprès des enfants ;
- utilisation de sur chaussures en tissu pour les parents et non à usage unique ;
- utilisation de l'eau du robinet pour les enfants à partir de 12 mois et non embouteillée ;
- diminution de l'édition des factures papier sur accord des familles ;

- indirectement, moins d'usage de barquettes plastiques via la cuisine centrale et l'usage de produits d'entretiens plus respectueux de l'environnement.

## 5. La mise en œuvre d'un Ad'Ap Communautaire

Lors de la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin, un état des lieux du patrimoine avait permis de constater que :

- les estimations du coût des travaux devaient être affinées ;
- une mise à jour des diagnostics antérieurs à la création devait être réalisée au regard de la nouvelle ordonnance de 2014.

Sur ces constats, un diagnostic des bâtiments communautaires s'est révélé opportun, avec comme finalité le dépôt d'un Ad'AP. Un marché public a donc été établi. Pour ce faire, il a fallu regrouper les informations du patrimoine bâti de l'agglomération, à savoir :

- la liste des ERP selon les compétences communautaires mais aussi des services communs ;
- l'état de vétusté des bâtiments concernés ;
- les éventuelles attestations réalisées après 2014 (année de l'ordonnance accessibilité) ;
- les anciens Ad'AP des anciens EPCI du territoire.

109 ERP ont été retenus pour la mise en œuvre du diagnostic. La répartition par Pôles de Proximité est la suivante :

Pôles de Proximité	Nombre d'ERP
Côtes des Isles	10
Les Pieux	36
La Hague	3
Vallée de l'Ouve	13
Cœur du Cotentin	5
Douve et Divette	3
Montebourg	11
Saint-Pierre Eglise	7
Val de Saire	6
Cherbourg-en-Cotentin	15

Des objectifs ont été retenus pour déterminer l'Ad'AP communautaire. Il s'agit notamment :

- d'obtenir le pourcentage d'accessibilité par bâtiment et sur l'ensemble du patrimoine ;
- d'apporter des solutions aux difficultés et avoir une estimation financière ;
- d'élaborer un calendrier de travaux par bâtiment et/ou site ;
- d'effectuer la liste des dérogations ;
- de réaliser une cartographie de chaque bâtiment ;
- de réaliser, le cas échéant, des attestations sur les ERP aux normes ;
- de mettre en place le registre d'accessibilité dans chaque ERP.

Pour la réalisation de ce marché et dans le cadre des objectifs précédents, 4 phases ont été établies :

- une phase préparatoire avec un test en présence des membres du comité de pilotage et des membres de la commission. Des diagnostics tests ont été réalisés en collaboration avec les associations sur le site de Montebourg et ont été validés ;
- une phase de réalisation du diagnostic a permis de mettre en place 3 sessions de visites des ERP ;
- une phase d'accompagnement de stratégie de mise en accessibilité et de mise en œuvre des registres ;
- une phase de clôture avec les membres de la commission.

Ainsi au 31 décembre 2019, 70 bâtiments ont été diagnostiqués. Une première synthèse est parvenue avec un taux d'accessibilité de 45% et un montant global de travaux de 776 160 € HT. La perspective serait d'atteindre une accessibilité de 97% après préconisation des travaux. En 2020, la réalisation des diagnostics continuera et permettra de proposer l'Ad'AP communautaire en lien avec la réalisation d'un Plan Pluriannuel Investissement (PPI) de l'agglomération. Ce travail en collaboration avec la DIB permettra un travail de fond sur l'ensemble des ERP.

# 5 A COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

## 1. Des achats intégrant les clauses sociales

Dans le cadre de son partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, la Communauté d'agglomération du Cotentin poursuit ses efforts dans l'application des dispositifs prévus par les textes pour favoriser l'insertion des publics en difficulté.

La collecte raisonnée des macro-déchets sur les plages des Pôles de Proximité des Pieux, Saint-Pierre-Église, Montebourg et Côte des Isles ainsi que le broyage des déchets verts des particuliers ont fait l'objet de marchés réservés, c'est-à-dire confiés à des structures spécialisées d'insertion, telles ASTRE Environnement et la ECORECA.

Au travers d'autres opérations comme l'aménagement du centre nautique de Diélette, la restauration et l'entretien du cours d'eau de La Saire, l'entretien des espaces verts du site Ludiver, le nettoyage des véhicules communautaires, les services communautaires ont mobilisé l'insertion sociale comme condition d'exécution du marché ou critère de choix des entreprises.

## 2. Des achats intégrant l'environnement

La fourniture des outillages électroportatifs, thermiques et manuels comportait un critère environnemental : une attention particulière a été portée sur la réduction et la gestion des déchets d'emballages et la gestion de la réduction des nuisances liées au transport et à la livraison.

Des critères environnementaux et de performance en matière de développement des approvisionnements directs sont mis en œuvre pour l'appel d'offres sur les produits alimentaires. Ainsi, pour la majorité des produits frais issus de l'agriculture biologique, comme la viande, le lait, les fruits et légumes, la Communauté d'agglomération a émis des exigences sur les conditions et lieux de production, le nombre d'intermédiaires ainsi que les conditions et modes de transport des produits. Ces exigences se sont conjuguées à un allotissement très fin, plus de 40 lots, traduisant la volonté de respecter la saisonnalité des produits et la diversité de l'offre existante.

Un critère de performance environnementale, réduction des nuisances liées aux déplacements, a été pris en compte dans l'appel d'offres sur les vérifications périodiques des installations des bâtiments communautaires. Il existe également des clauses environnement dans les marchés publics d'assainissement, publics de voirie

### La fourniture de produits alimentaires pour la restauration collective

Les nouveaux marchés de denrées alimentaires transversales sont étendus à l'agglomération, avec la prise en compte de critères d'environnement durable dans les différents lots et de circuits courts. Un questionnaire concerne les lots « Agriculture Biologique » et doit être obligatoirement complété par les candidats. Il est également demandé des éléments sur la « Performance environnementale de l'offre » :

- réduction du suremballage, hors palette et film de maintien ;
- emballages recyclables et/ou réutilisables ;
- optimisation des circuits de livraison et d'approvisionnement ;
- gestion du parc, entretien, consommation et rejet des particules des véhicules ;
- éco-conduite ;
- obtention d'une certification environnementale en cours de validité ;
- mise en œuvre de la démarche éco-responsable environnementale pour le transport.

### L'hygiène des locaux

Un marché transversal de produits respectant l'environnement avec l'ajout de produits d'origine biologique, avec la prise en compte de critères développement durable et biologique a été lancé.

## 6 CERTIFICATION, L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

### 1. Les labels

#### Saint-Vaast-la-Hougue, le « Village préféré » des français 2019 !

La commune de Saint-Vaast-La Hougue a reçu le label « Village préféré » le mercredi 26 juin en récoltant plus de 700 000 mille marques de sympathie !



#### Les labels « Ville de Surf » et « Club Or » pour la commune de Siouville-Hague



La commune de Siouville-Hague a reçu pour la seconde fois, les labels « Ville de Surf » et « Club Or », gages de reconnaissance pour la commune et le club. Ces labels récompensent le travail des hommes et des femmes qui font vivre cette discipline mais également apportent une distinction de qualité aux yeux des pratiquants, du grand public et y compris auprès des collectivités, des milieux scolaires et éducatifs.

#### Les labels du Port Diélette

Le port est détenteur du Pavillon Bleu, participe à l'action nationale « Je navigue, je trie », ainsi qu'au diagnostic environnemental des ports de plaisance initié par l'Association des Ports Locaux de la Manche et réalisé sur 10 ports du littoral de la Manche.

### 3. Le Cotentin territoire 2030

La Communauté d'agglomération du Cotentin a été retenue sur l'appel à manifestation d'intérêt de la région Stratégie « Territoire Durable 2030 » qui vise à s'inscrire dans l'Agenda 2030 pour le développement durable de la France, Agenda qui reprend les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU.



### 4. Les rapports pour évaluer et communiquer

L'agglomération produit chaque année plusieurs rapports qui précisent, en toute transparence, l'action de la Communauté d'agglomération du Cotentin, dont :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- le rapport annuel du délégataire de transport public ;
- le rapport d'activité de l'abattoir de Cherbourg.

Ces rapports sont consultables sur demande.

# LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE






COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN  
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

---

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN



RAPPORT DE  
PRESENTATION  
DU

COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2019



**leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

<b>Introduction générale.....</b>	<b>6</b>
<b>L'exécution du Budget principal.....</b>	<b>8</b>
I. Les dépenses de fonctionnement .....	8
A. Le taux d'emploi des crédits .....	8
B. Les dépenses de fonctionnement.....	9
1) Les charges à caractère général (chapitre 011) .....	10
2) Les charges de personnel (chapitre 012) .....	11
3) Les atténuations de produits (chapitre 014) .....	13
4) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	14
5) Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (67 et divers 66)	15
II. Les recettes de fonctionnement .....	16
A. Le taux d'emploi des crédits .....	16
B. Les recettes de fonctionnement.....	17
1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70) .....	17
2) Les ressources fiscales (chapitre 73) .....	19
3) Les dotations et participations (chapitre 74).....	22
III. Les soldes intermédiaires de gestion progressent.....	24
IV. La section d'investissement.....	25
A. Les dépenses d'investissement hors dette .....	26
B. Le financement des dépenses d'investissement.....	27
V. Les restes à réaliser .....	28
VI. La dette du budget principal.....	29
A. Le stock de la dette .....	29
B. Structure de la dette .....	29
C. Plan d'extinction.....	30
<b>L'exécution des budgets annexes .....</b>	<b>31</b>
I. Budget annexe transports.....	31
A. La section de fonctionnement .....	31
1) Les dépenses de fonctionnement .....	31
2) Les recettes de fonctionnement .....	33
B. Les soldes intermédiaires de gestion.....	35

C.	La section d'investissement .....	35
D.	La dette .....	36
II.	Budget annexe de l'eau .....	37
A.	Les charges d'exploitation .....	37
1)	Les charges à caractère général .....	38
2)	Les autres charges d'exploitation .....	39
B.	Les produits d'exploitation.....	39
1)	Les produits des services et du domaine.....	40
2)	Les autres recettes d'exploitation.....	41
C.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	42
D.	Les restes à réaliser .....	42
E.	Un niveau d'épargne suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements.....	43
F.	Les dépenses d'investissement .....	43
G.	La dette .....	44
III.	Budget annexe assainissement (Toutes Taxes Comprises) .....	45
A.	La section d'exploitation.....	45
1)	Les charges d'exploitation.....	45
2)	Les produits d'exploitation .....	46
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	48
C.	La section d'investissement .....	48
IV.	Budget annexe de l'assainissement OPTION TVA .....	49
A.	Les dépenses d'exploitation .....	49
1)	Les charges à caractère général (chapitre 011) .....	50
2)	Les autres charges d'exploitation .....	50
B.	Les recettes d'exploitation.....	51
1)	Les produits des services et du domaine (chapitre 70) .....	52
2)	Les autres produits d'exploitation .....	52
C.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	53
D.	Les restes à réaliser .....	53
E.	Le taux de couverture des dotations aux amortissements et provisions .....	54
F.	Les dépenses d'investissement .....	54
G.	La dette .....	55
V.	Budget annexe DMA M4 .....	55

A.	La section de fonctionnement .....	56
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	58
C.	La section d'investissement .....	58
VI.	Budget annexe développement économique vente.....	59
A.	La section de fonctionnement .....	59
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	60
C.	La section d'investissement .....	61
D.	La dette .....	61
VII.	Budget annexe développement économique locations M14.....	62
A.	La section de fonctionnement .....	62
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	63
C.	La section d'investissement .....	63
D.	La dette .....	64
VIII.	Budget annexe développement économique location M4.....	65
A.	Section de fonctionnement .....	65
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	66
C.	La section d'investissement .....	66
D.	La dette .....	67
IX.	Budget annexe abattoir .....	67
A.	La section de fonctionnement .....	68
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	69
C.	La section d'investissement .....	69
D.	La dette .....	70
X.	Budget annexe activité commerciale tourisme .....	70
A.	La section de fonctionnement .....	70
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	72
C.	La section d'investissement .....	72
D.	La dette .....	72
XI.	Budget annexe Port Dielette.....	73
A.	La section de fonctionnement .....	73
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	75
C.	La section d'investissement .....	75
XII.	Budget annexe Cinéma .....	76

A.	La section de fonctionnement .....	76
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	77
C.	La section d'investissement .....	77
D.	La dette .....	77
XIII.	Budget annexe Golf .....	78
A.	La section de fonctionnement .....	78
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	79
C.	La section d'investissement .....	79
D.	La dette .....	79
XIV.	Budget annexe services communs .....	80
A.	La section de fonctionnement .....	80
1)	Les dépenses de fonctionnement .....	80
2)	Les recettes de fonctionnement .....	82
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	83
C.	La section d'investissement .....	83
D.	La dette .....	84

# INTRODUCTION GENERALE

Après trois années d'existence de la communauté d'agglomération du Cotentin, l'année 2019 a été marquée par l'intégration, au 1<sup>er</sup> janvier, de nouveaux équipements d'intérêt communautaire tels que la Cité de la Mer, l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin, le golf de Cherbourg-en-Cotentin, le stade hippique et de la Hague, le planétarium Ludiver, le centre aquatique Océalis, l'aire d'accueil des gens du voyage de Valognes....

Cet exercice est également marqué par la restitution d'équipements et de compétences aux communes (scolaire, enfance-jeunesse-petite enfance, équipements sportifs et nautiques, maison de santé, cuisines centrales, subventions aux associations...) suite aux délibérations prises en 2018. La plupart de ces compétences restituées ont été mises en œuvre dans le cadre de services communs avec une mise à disposition de moyens via la création d'un budget annexe « services communs » pour les communes ayant choisi d'y adhérer.

Afin d'assurer la neutralité financière de ces transferts, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a défini les montants d'attributions de compensation en tenant compte du fonctionnement, de l'investissement et des grosses réparations des équipements transférés, octroyant ainsi les moyens de faire fonctionner, d'entretenir et de renouveler à terme le patrimoine rétrocédé.

Ces changements de périmètres perturbent la comparaison des données entre 2018 et 2019 générant ainsi des évolutions assez importantes qu'il conviendra d'explicitier.

-----

Le budget général 2019, comportant un budget principal et 14 budgets annexes, a été réalisé à hauteur de 285 856 230,80 € en recettes (taux de réalisation de 67,27%) pour 255 522 202,23 € de dépenses (taux de réalisation de 60,13%).

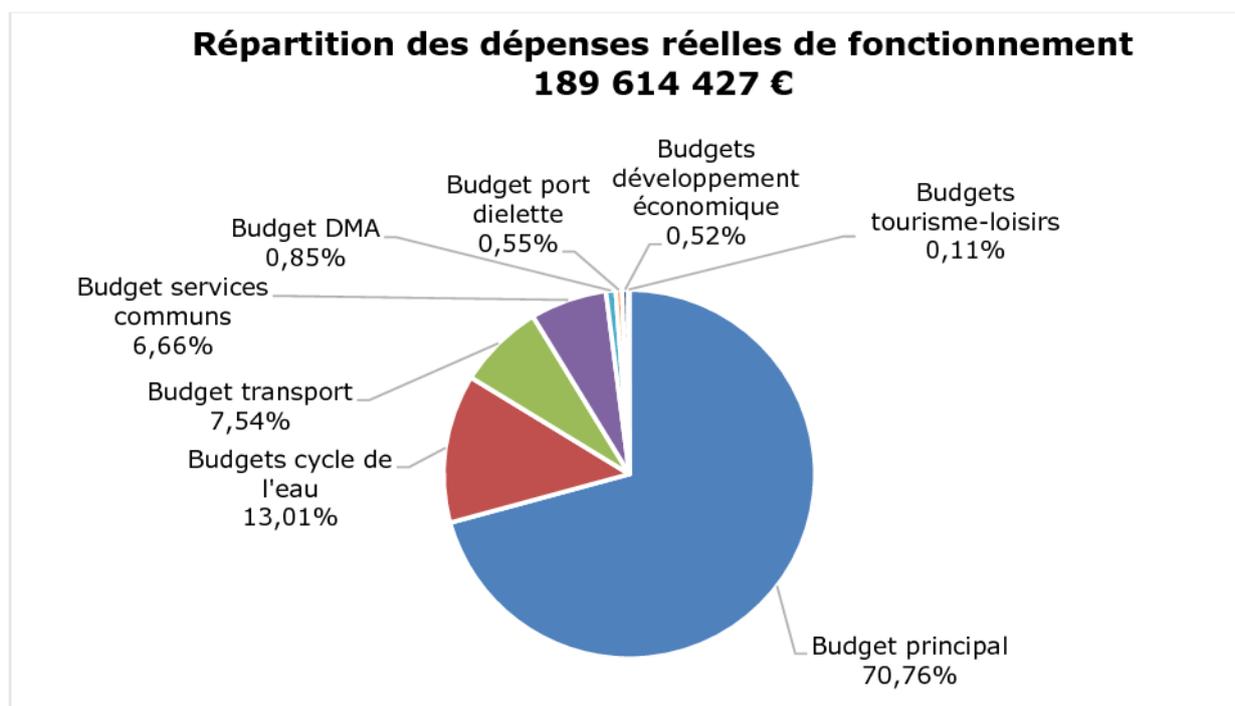
en € tous mouvements	Dépenses (fonct + invt)			Recettes (fonct + invt)		
	Prévu	réalisé	taux réalisation	Prévu	réalisé	taux réalisation
<b>Budget principal</b>	239 778 201,00	160 814 489,55	67,07%	239 778 201,00	172 379 372,23	71,89%
<b>Budget golf</b>	51 506,00	21 269,53	41,30%	51 506,00	28 502,28	55,34%
<b>Budget activité commerciale tourisme</b>	482 893,00	189 700,49	39,28%	482 893,00	214 439,49	44,41%
<b>Budget assainissement TTC</b>	3 912 714,00	926 935,76	23,69%	3 912 714,00	1 879 372,22	48,03%
<b>Budget cinéma</b>	791 593,00	120 890,38	15,27%	791 593,00	88 067,27	11,13%
<b>Budget port Dielette</b>	5 806 167,00	1 983 850,83	34,17%	5 806 167,00	1 840 395,32	31,70%
<b>Budget dév. Éco. Location M4</b>	1 556 975,00	977 755,78	62,80%	1 556 975,00	766 757,77	49,25%
<b>Budget eau</b>	48 923 861,00	23 346 209,80	47,72%	48 923 861,00	24 692 805,87	50,47%
<b>Budget assainissement HT</b>	49 460 032,00	23 484 520,96	47,48%	49 460 032,00	36 550 002,03	73,90%

en € tous mouvements	Dépenses (fonct + invt)			Recettes (fonct + invt)		
	Prévu	réalisé	taux réalisation	Prévu	réalisé	taux réalisation
<b>Budget dev. Éco. ventes</b>	15 386 695,00	7 881 499,15	51,22%	15 386 695,00	8 411 177,28	54,67%
<b>Budget dev. Éco. Location M14</b>	2 595 427,00	1 180 271,52	45,48%	2 595 427,00	1 564 590,82	60,28%
<b>Budget abattoir</b>	497 523,00	132 083,13	26,55%	497 523,00	62 846,48	12,63%
<b>Budget transports</b>	34 181 120,00	17 832 181,37	52,17%	34 181 120,00	18 518 345,82	54,18%
<b>Budget DMA M4</b>	3 629 482,00	2 108 285,73	58,09%	3 629 482,00	2 343 877,50	64,58%
<b>Budget services communs</b>	17 883 199,11	14 522 258,25	81,21%	17 883 199,11	16 515 678,42	92,35%
<b>TOTAUX</b>	<b>424 937 388,11</b>	<b>255 522 202,23</b>	<b>60,13%</b>	<b>424 937 388,11</b>	<b>285 856 230,80</b>	<b>67,27%</b>

En mouvement réels et hors résultats reportés et cessions, concernant la section de fonctionnement, le taux de réalisation des recettes atteint 98,03% et celui des dépenses 86,05%. Pour la section d'investissement, le taux s'établit à 40,65% en recettes et à 27,94% en dépenses.

Mouvements réels	taux réalisation dépenses	taux réalisation recettes
<b>Budget général en fonctionnement</b>	86,05%	98,03%
<b>Budget général en investissement</b>	27,94%	40,65%

Le budget principal représente 71% des dépenses du budget général, suivi des budgets annexes du cycle de l'eau (13% des dépenses), celui des transports publics (8% des dépenses), et des services communs (7% des dépenses).



# L'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

En 2019, le budget principal a dégagé 150 009 093,65 € de recettes et 140 311 601,10 € de dépenses. L'exécution budgétaire se présente ainsi, tous mouvements confondus :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat/solde
Fonctionnement (total)	140 311 601,10	150 009 093,65	9 697 492,55	20 139 461,01	29 836 953,56
Investissement (total)	20 502 888,45	22 370 278,58	1 867 390,13	-2 029 313,34	-161 923,21
<b>Total du budget principal</b>	<b>160 814 489,55</b>	<b>172 379 372,23</b>	<b>11 564 882,68</b>	<b>18 110 147,67</b>	<b>29 675 030,35</b>

Le résultat 2019 s'élève à 11 564 882,68 € et le résultat de clôture tenant compte des excédents antérieurs (hors restes à réaliser) s'établit à 29 675 030,35 €, contre 28 240 348,28 € en 2018 soit une augmentation du fonds de roulement de 1 434 682,07 €.

## I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 140 311 601,10 €, dont 134 164 412,70 € en opérations réelles et 6 147 188,40 € en opérations d'ordre.

### A. Le taux d'emploi des crédits

Le taux d'emploi des crédits permet de mesurer le niveau de réalisation des crédits ouverts au budget, sachant que le terme « emploi » regroupe les notions de dépenses mandatées et de charges rattachées (le service est réalisé mais les pièces justificatives n'ont pas été transmises avant la fin de la journée complémentaire).

€	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges à caractère général (chap. 011)	24 816 259,00	20 324 847,89	81,90%
Charges de personnel (chap. 012)	31 127 420,00	30 284 823,16	97,29%
Autres charges de gestion courante (65)	25 375 414,00	24 168 095,82	95,24%
Atténuations de produits (chap. 014)	57 934 492,00	57 898 003,30	99,94%
<b>Total gestion des services</b>	<b>139 253 585,00</b>	<b>132 675 770,17</b>	<b>95,28%</b>
Charges financières (chap. 66)	410 234,00	374 057,71	91,18%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	2 429 943,00	1 114 584,82	45,87%
Dépenses imprévues (022)			n.s.
<b>TOTAL</b>	<b>142 093 762,00</b>	<b>134 164 412,70</b>	<b>94,42%</b>

Les charges de fonctionnement sont essentiellement constituées de dépenses récurrentes et rigides, avec cependant des incertitudes et des variables difficilement prévisibles.

Parmi les charges à caractère général, dont le taux de réalisation s'élève à 81,90%, les économies par rapport aux crédits budgétés ont principalement été réalisées sur les fournitures, les

contrats de prestations, l'entretien des bâtiments, la maintenance, les études et recherches, les honoraires, et une opération de communication non réalisée et reportée.

Concernant les charges exceptionnelles, le faible taux de réalisation de 45,87% s'explique par un changement d'imputation comptable des subventions versées aux budgets annexes dorénavant enregistrées sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

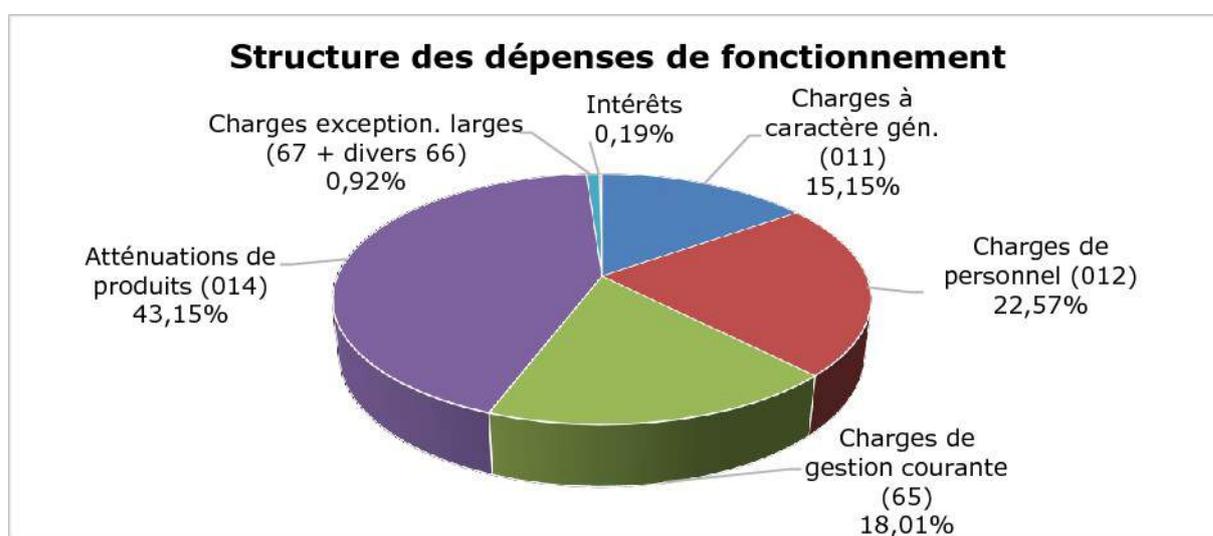
## B. Les dépenses de fonctionnement

Suite aux transferts d'équipements et de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le changement de périmètre vient perturber significativement l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, les charges de fonctionnement s'élèvent à 134,2 M€ pour 2019, en hausse de 4,9% par rapport à 2018.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges à caractère général (011)	22 615	20 325	-2 290	-10,13%	-11,10%
Charges de personnel (012)	28 142	30 285	2 143	7,61%	6,44%
Charges de gestion courante (65)	11 646	24 168	12 522	107,53%	105,27%
<b>Charges nettes d'exploitation</b>	<b>62 403</b>	<b>74 778</b>	<b>12 375</b>	<b>19,83%</b>	<b>18,53%</b>
Atténuations de produits (014)	64 639	57 898	-6 741	-10,43%	-11,40%
<b>Charges de fonctionnement courantes</b>	<b>127 042</b>	<b>132 676</b>	<b>5 634</b>	<b>4,43%</b>	<b>3,30%</b>
Charges exceptionnelles larges (67 + divers 66)	553	1 228	675	121,99%	119,57%
<b>Charges de fonctionnement hors intérêts</b>	<b>127 595</b>	<b>133 904</b>	<b>6 309</b>	<b>4,94%</b>	<b>3,80%</b>
Intérêts nets	303	261	-42	-13,90%	-14,84%
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 898</b>	<b>134 164</b>	<b>6 266</b>	<b>4,90%</b>	<b>3,76%</b>

Les dépenses 2019 se répartissent comme suit :



La spécificité du budget principal de la communauté d'agglomération a trait au poids du chapitre 014 dans la structure des dépenses. Ce dernier représente 43,15% des dépenses réelles

de fonctionnement, il contient notamment l'attribution de compensation pour 46,2 M€ et la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 4,5 M€.

Les charges de personnel représentent quant à elles 22,57% des dépenses, hors attribution de compensation, ce ratio avoisine les 35%.

### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général, qui assurent les dépenses courantes d'administration, ont diminué de plus de 10% pour atteindre 20,3 M€ en 2019.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges à caractère général (011)	22 615	20 325	-2 290	-10,13%	-11,10%

Cette baisse s'explique notamment par le transfert de compétences vers les communes (scolaires, enfance, jeunesse, petite enfance) avec une diminution des postes liés à l'énergie, l'électricité, l'alimentation, les fournitures scolaires, les fournitures de petits équipements l'entretien et la réparation de bâtiments publics et autres.

Les comptes 60 sont constitués des produits courants et des fournitures stockables et non stockables (eau, énergie, électricité, chauffage...). Ces dépenses ont atteint 2,9 M€ en baisse de 1,4 M€ :

- Carburants : 694 K€ (-38 K€)
- Energie et électricité : 620 K€ (-222 K€)
- Autres matières et fournitures : 487 K€ (-47 K€)
- Combustibles : 353 K€ (+107 K€) dont 218 K€ pour le centre aquatique Océalis
- Fournitures de petits équipements : 235 K€ (-220 K€)
- Alimentation : 15 K€ (-488 K€).

Les comptes 61 concernent les dépenses d'entretien et de réparations (voies, réseaux, bâtiments), de locations, de maintenance et d'assurance, elles s'élèvent au total à 15,4 M€ en baisse de 244 K€ :

- Contrats de prestations de services : 12 227 K€ (+433 K€) dont 11 689 K€ concernant les contrats de prestation de traitement et de transport des déchets ménagers (+510 K€)
- Autres biens mobiliers : 843 K€ (-297 K€)
- Entretien et réparations bâtiments publics et autres : 149 K€ (-462 K€)
- Etudes et recherches : 426 K€ (+233 K€) dont étude Programme Local Habitat (PLH) et étude commerce
- Matériel roulant : 350 K€ (-37 K€)
- Maintenance : 342 K€ (+18 K€)
- Locations immobilières : 204 K€ (+105 K€) dont 44 K€ pour les Vindits et 47 K€ pour l'hôtel de l'Atlantique.

Les comptes 62 (honoraires, frais d'actes et de contentieux, dépenses diverses) ont totalisé 1,7 M€ soit -662 K€ par rapport à 2018 :

- Frais de télécommunications : 244 K€ (-27 K€)
- Honoraires : 232 K€ (+ 80 K€) dont 145 K€ pour animation Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Remboursement de frais : 211 K€ (-306 K€ dont -243 K€ de régularisation de frais seulement sur l'exercice 2018 suite aux transferts de compétence tourisme, zones d'activité, ordures ménagères)
- Frais d'affranchissement : 135 K€ (+3 K€)
- Concours divers : 159 K€ (+45 K€) dont 50 K€ cotisation syndicat mixte Ports de Normandie (ex-PNA)
- Autres services extérieurs : 84 K€ (-119 K€).

Les comptes 63 (impôts) s'établissent à 284 K€ (+54 K€).

## 2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont constituées de la rémunération et des charges pour un effectif de 640,20 ETP sur le budget principal au 31 décembre 2019.

En 2019, les charges de personnel ont ainsi représenté près de 30,3 M€.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges de personnel (012)	28 142	30 285	2 143	7,61%	6,44%

Entre 2018 et 2019 les charges de personnel sont globalement en augmentation, essentiellement suite aux transferts vers la communauté d'agglomération du Cotentin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (Ludiver, Océalis, Pays d'Art et d'Histoire, Syndicat scolaire et bassin de natation de Saint Sauveur) et à la création du service commun service d'information géographique (SIG) porté par la communauté d'agglomération.

De plus, le personnel affecté aux compétences rétrocédées aux communes reste dans le budget principal et donne lieu à refacturation au budget annexe « services communs ».

Article - Code	Article	Réalisé		Evolution €	Evolution %
		2018	2019		
<b>Total</b>		<b>28 142 077,18</b>	<b>30 284 823,16</b>	<b>2 142 745,98</b>	<b>7,61%</b>
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	105 183,58	0,00	-105 183,58	-100,00%
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	379 699,58	0,00	-379 699,58	-100,00%
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	537 575,03	60 366,11	-477 208,92	-88,77%
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	60 285,52	68 763,84	8 478,32	14,06%
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	80 617,00	89 979,00	9 362,00	11,61%
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	156 555,36	167 789,04	11 233,68	7,18%

6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	48 369,00	53 989,00	5 620,00	11,62%
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	11 779 420,88	12 867 849,53	1 088 428,65	9,24%
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	268 698,20	301 996,74	33 298,54	12,39%
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	3 068 022,56	3 552 866,46	484 843,90	15,80%
64131	REMUNERATION	3 314 919,85	4 080 362,27	765 442,42	23,09%
64138	AUTRES INDEMNITES	344 766,40	461 122,71	116 356,31	33,75%
64162	EMPLOIS D'AVENIR	6 167,04	0,00	-6 167,04	-100,00%
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	79 828,28	0,00	-79 828,28	-100,00%
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	0,00	19 810,30	19 810,30	#DIV/0!
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	3 025 918,22	3 443 633,38	417 715,16	13,80%
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	3 813 482,72	4 188 186,53	374 703,81	9,83%
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	170 831,00	177 853,85	7 022,85	4,11%
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	538 511,07	313 716,21	-224 794,86	-41,74%
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	2 722,00	0,00	-2 722,00	-100,00%
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	43 045,48	6 808,26	-36 237,22	-84,18%
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	194 144,81	190 208,15	-3 936,66	-2,03%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	44 587,43	20 712,35	-23 875,08	-53,55%
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	65 560,42	201 591,68	136 031,26	207,49%
6488	AUTRES CHARGES	13 165,75	17 217,75	4 052,00	30,78%

L'évolution est liée à plusieurs facteurs pouvant être regroupés en deux catégories :

- les mesures gouvernementales :
  - ✓ Répercussion en année pleine de la baisse des cotisations patronales chômage au 1<sup>er</sup> octobre 2018,
  - ✓ Poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) pour environ 100 000 € ;
  
- les mesures propres à la collectivité :
  - ✓ répercussion de la révision du régime indemnitaire 2018 en année pleine pour près de 340 000 €,
  - ✓ Mise en œuvre d'une revalorisation du régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 représentant près de 40 000 € sur 2019,
  - ✓ Mise en œuvre d'une revalorisation de la participation employeur à la mutuelle à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 représentant 10 000 €,
  - ✓ Mise en œuvre de la politique d'apprentissage pour près de 10 000 €,
  - ✓ Transferts intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un solde estimé à plus de 1,64 millions d'euros,
  - ✓ Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : les avancements de grade et d'échelon ont représenté plus de 325 000 € en 2019 soit 1,1% de la masse salariale.

Parallèlement on constate des évolutions positives ou négatives conséquentes sur certains articles pour les raisons suivantes :

- Pas de réalisé aux articles 6215 et 6217 : les mises à disposition de personnels de communes vers la CAC relevant des budgets annexes assainissement (10) ou services communs (17) ont été mises en paiement directement sur les budgets annexes correspondant à compter de 2019 et les factures liées à la mise à disposition de personnels via les conventions de service mises en place avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin n'ont pas été émises avant la fin de la journée complémentaire,
- Diminution de l'article 6218 : la quasi-totalité des agents gérés par le centre de gestion interviennent sur les compétences gérées par les services communs (restauration scolaire, crèches...). A compter de 2019, les factures ont été mises en paiement directement sur le budget annexe 17,
- Diminution des articles 64162 et 64168 du fait de la fin de contrat des emplois aidés au cours de l'année,
- Diminution de l'article 6455 : en 2018, la facturation de l'assurance risque statutaire avait été établie pour l'ensemble des budgets principal et annexe de l'assainissement. A compter de 2019, le règlement des factures a pu être réalisé distinctement sur chacun de ces budgets,
- Diminution de l'article 6456 : en 2018 certaines factures du Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (FNCSFT) d'avant fusion nous sont parvenues et ont donc été régularisées,
- Diminution de l'article 6458 et augmentation parallèle de l'article 6478 avec l'homogénéisation du règlement des chèques-déjeuner sur l'article approprié,
- Diminution de l'article 6475 du fait de la reprise progressive des visites médicales par le service commun RH porté par la ville de Cherbourg-en-Cotentin et refacturé via les attributions de compensation.

### 3) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits, premier poste de dépense, s'élèvent à 57,9 M€ en baisse de 10,4% soit -6,7 M€ par rapport à 2018.

	K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
					nominale	réelle
Atténuations de produits (014)		64 639	57 898	-6 741	-10,43%	-11,40%

Ce chapitre représente 43% des dépenses réelles de fonctionnement globales. Il comprend avant tout les attributions de compensations (AC), liées aux transferts de compétences, aux mécanismes mis en place afin d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et les contribuables, ainsi que certains frais de services communs fonctionnels (conventions de mise à disposition pour les autorisations du droit des sols, les ressources humaines, les systèmes d'information et les finances, le système d'information géographique). La communauté d'agglomération a ainsi versé 46 199 423 € à ses 129 communes membres en 2019, contre

53 989 568 € en 2018. Cependant, la contribution nécessaire au financement du budget annexe « services communs » a été prélevée sur les AC définitives des communes membres à hauteur de 9 708 722 € transférant ainsi la dépense au chapitre 65 via la subvention versée au budget annexe.

Les AC seront appelées à se stabiliser dans les années à venir une fois que les transferts de compétences et d'équipements entre les communes et la communauté d'agglomération auront été définitivement arrêtés.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour principal objectif d'assurer la péréquation d'une partie de la croissance des ressources communautaires aux communes membres. Le pacte financier et fiscal adopté en décembre 2017 définit les conditions de mise en œuvre de cette solidarité financière avec les communes membres avec une enveloppe « solidaire » destinée à organiser la péréquation financière entre communes et une enveloppe de « neutralité » visant à garantir la neutralité budgétaire de la création de la communauté d'agglomération par un système de garantie ou d'écrêtement de l'enveloppe individuelle.

Pour 2019, la DSC s'élève à 4 538 984 €, contre 3 648 302 € en 2018, soit une hausse de 891 K€ afin de compenser les pertes de DGF subies par les communes du fait de la création de la communauté d'agglomération et les pertes de produit fiscal pour les communes ayant instauré un abattement de 15% de la taxe sur le foncier bâti des surfaces commerciales de moins de 400 m<sup>2</sup>.

Le solde de ce chapitre est constitué du reversement sur le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 6 227 155 € et du prélèvement sur le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) pour 832 814 € (+62 K€).

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Reversement attribution de compensation	53 989 569	46 199 423	-7 790 146	-14%
Dotation de solidarité communautaire	3 648 302	4 538 984	890 682	24%
Prélèvement FNGIR	6 227 155	6 227 155	0	0%
FPIC	771 165	832 814	61 649	8%

#### 4) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante sont destinées à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des tiers de l'établissement, qu'ils soient publics ou privés.

Le chapitre 65 a atteint 24,2 M€ en 2019 soit deux fois plus qu'en 2018 du fait de la contribution du budget principal au nouveau budget annexe services communs pour 9,7 M€ et l'intégration de la contribution au SDIS des communes de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague pour 4,5 M€.

	K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
					nominale	réelle
Charges de gestion courante (65)		11 646	24 168	12 522	107,53%	105,27%

Les subventions ont totalisé un montant de 4 873 689 €, avec notamment la contribution en faveur de la SPL Développement Touristique du Cotentin pour un montant de 3 103 513 €.

	€	2018	2019	évolution €	évolution%
Contribution SPL		3 008 982	3 103 513	94 531	3,14%

Ce poste a subi une baisse de 777 K€ notamment du fait des transferts de compétence aux communes avec -423 K€ pour les associations relative à la jeunesse, -112 K€ pour les crèches, ou encore -232 K€ pour les associations sportives et culturelles, ces subventions étant dorénavant attribuées par les communes concernées.

	€	2018	2019	évolution €	évolution%
Subventions (compte 6574)		5 650 743	4 873 689	-777 054	-13,75%

La contribution au SDIS s'est élevée à 7 461 748 € avec l'intégration des contributions de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague.

	€	2018	2019	évolution €	évolution%
SDIS		2 951 839	7 461 748	4 509 909	152,78%

Les subventions versées aux budgets annexes sont détaillées ci-après :

	€	2018	2019	évolution €	évolution%
Subvention transports		634 251	93 534	-540 717	-85,25%
Subvention activités commerciales tourisme		93 016	64 043	-28 973	-31,15%
Subvention golf		4 464	2 517	-1 947	-43,62%
Subvention services communs			9 708 122	n.s.	n.s.
<b>TOTAL subventions budgets annexes</b>		<b>731 730</b>	<b>9 868 215</b>	<b>9 136 485</b>	<b>n.s.</b>

La dynamique constatée sur le versement mobilité (ex versement transport) a permis au budget principal d'abaisser sa subvention d'équilibre au budget annexe « transports », passant de 634 251 € à 93 534 € en 2019.

De plus, parallèlement à la baisse des attributions de compensation, le budget principal a reversé la somme de 9 708 122 € au budget annexe « services communs ».

## 5) Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (67 et divers 66)

Suite à la rétrocession d'équipements et de compétences aux communes, une partie de l'encours de dette a été transférée soit au budget annexe « services communs », lorsque la

commune y adhère, soit à la commune en direct dans le cas contraire générant une économie de frais financiers de 107 K€ sur l'année 2019.

L'encours de la Cité de la Mer a lui été transféré de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à la communauté d'agglomération augmentant les charges financières de l'ordre de 44 K€.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Intérêts nets	303	261	-42	-13,90%	-14,84%

Les charges exceptionnelles ont doublé en 2019 pour atteindre 1 228 K€.

K€	2018	2019	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges exceptionnelles larges (67 + divers 66)	553	1 228	675	121,99%	119,57%

Elles comprennent surtout la subvention pour la Cité de la Mer pour un montant de 967 617 € suite au transfert de l'équipement.

Le chapitre 67 comprend également la subvention vers le budget annexe « cinéma » à hauteur de 27 954 € étant précisé qu'il n'y avait pas eu de versement en 2018. Il n'y pas eu de contribution au budget annexe abattoir (-118 K€) ni au budget annexe déchets ménagers et assimilés (-321 K€) en 2019.

## II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, hors résultat reporté, se sont élevées à 150 009 093,65 €, dont 148 425 777,19 € en opérations réelles et 1 583 316,46 € en opération d'ordre.

### A. Le taux d'emploi des crédits

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 100,68%.

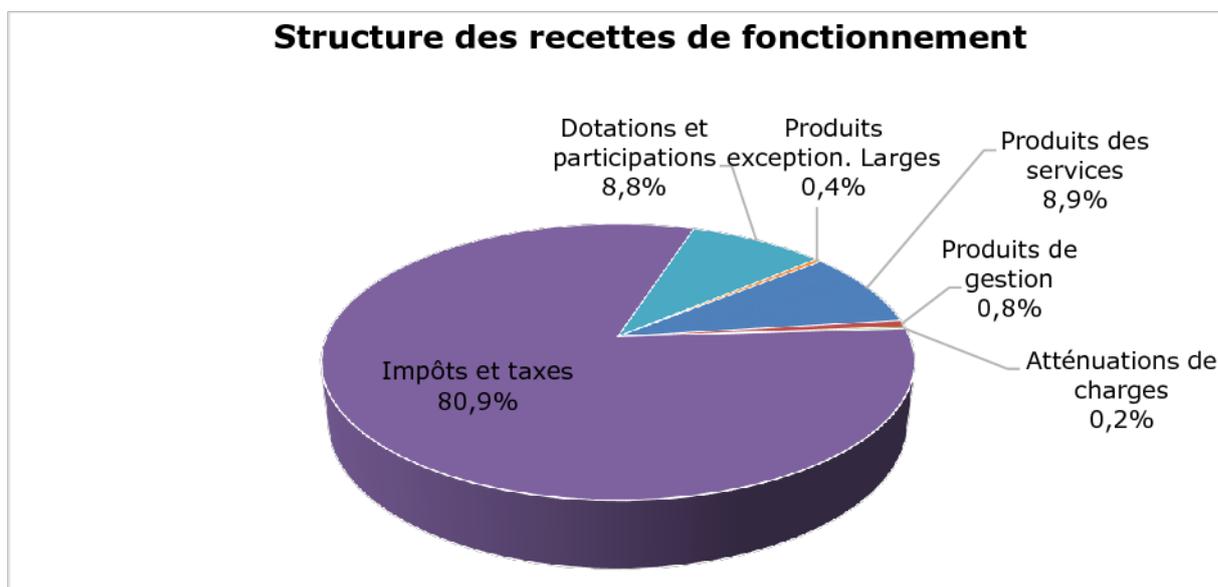
€	RECETTES DE GESTION DES SERVICES		
	Prévisions	Réalisations	Pourcentage de réalisation
70 Produits des services et domaine	14 087 495,26	13 187 088,22	93,61%
73 Impôts et taxes	120 050 139,00	120 064 752,19	100,01%
74 Dotations, subventions et participations	11 935 676,00	13 057 198,13	109,40%
75 Autres produits de gestion courante	910 818,00	1 169 179,82	128,37%
013 Atténuation de charges	33 000,00	332 900,86	1008,79%
<b>TOTAL RECETTES DES SERVICES</b>	<b>147 017 128,26</b>	<b>147 811 119,22</b>	<b>100,54%</b>
76 Produits financiers	49 728,99	43 638,63	87,75%
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	354 518,74	571 019,34	161,07%
78 Reprise sur provisions et dépréciations			
<b>TOTAL RECETTES REELLES (hors cessions)</b>	<b>147 421 375,99</b>	<b>148 425 777,19</b>	<b>100,68%</b>

## B. Les recettes de fonctionnement

Tout comme les charges de fonctionnement, les recettes de fonctionnement connaissent des variations importantes, suite au changement de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour atteindre 148,4 M€, en hausse de 9,50% par rapport à 2018.

en K€	2018	2019	évolution K€	évolution %	
				nominale	réelle
Produits des services (70)	3 961	13 187	9 226	232,94%	229,32%
Produits de gestion (75)	864	1 169	305	35,37%	33,89%
Produits d'atténuation (013)	453	333	-120	-26,44%	-27,24%
Impôts et taxes (73)	117 577	120 065	2 488	2,12%	1,00%
Dotations et participations (74)	12 474	13 057	583	4,68%	3,54%
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>135 328</b>	<b>147 811</b>	<b>12 483</b>	<b>9,22%</b>	<b>8,04%</b>
Produits exceptionnels larges (76 net + 77)	223	615	392	175,57%	172,57%
<b>Produits de fonctionnement (hors cessions)</b>	<b>135 551</b>	<b>148 426</b>	<b>12 875</b>	<b>9,50%</b>	<b>8,31%</b>

Les impôts et taxes représentent 80,9% des recettes de fonctionnement, suivis des produits des services (8,9%) et des dotations et participations (8,8%).



### 1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine enregistre une forte hausse de +9,2 M€ en 2019 pour s'établir à près de 13,2 M€.

en K€	2018	2019	évolution K€	évolution %	
				nominale	réelle
Produits des services (70)	3 961	13 187	9 226	232,94%	229,32%

Cette hausse provient essentiellement des remboursements liés à la mise à disposition du personnel des budgets annexes pour 8,2 M€ et notamment du budget annexe « services communs » créé au 1<sup>er</sup> janvier pour 7,2 M€.

€	2018	2019	Evolution
Mise à disposition personnel budget DMA M4	588 513	636 690	8,2%
Mise à disposition personnel budget Port Dielette	241 500	246 289	2,0%
Mise à disposition personnel budget promotion tourisme		94 518	n.s.
Mise à disposition personnel budget services communs		7 225 262	n.s.
<b>Mise à disposition personnel budgets annexes</b>	<b>830 013</b>	<b>8 202 758</b>	<b>888,3%</b>

Les remboursements de frais par les budgets annexes sont la contrepartie des moyens mis à disposition (bâtiments, moyens généraux, finances, ressources humaines...) et sont évalués forfaitairement à hauteur de 5% des recettes réelles de fonctionnement des budgets annexes concernés.

Ces derniers ont augmenté sur 2019 passant de 93 K€ à 2,6 M€ du fait de la mise en place des services communs mais également la refacturation des budgets annexes du cycle de l'eau pour lesquels la refacturation n'avait pas été faite en 2018.

€	2018	2019	var €
Remboursement de frais budget annexe eau	0	953 321	953 321
Remboursement de frais budget annexe assainissement	0	858 311	858 311
Remboursement de frais budget annexe tourisme	92 903	0	-92 903
Remboursement de frais budget annexe services communs	0	806 604	806 604
<b>Remboursement de frais budget annexe</b>	<b>92 903</b>	<b>2 618 235</b>	<b>2 525 333</b>

Les redevances et droits des services perçus au titre des équipements sociaux, culturels, sportifs, et de loisirs ont quant à eux diminué de plus de 67% principalement du fait du transfert aux communes des compétences scolaire, enfance, jeunesse, petite enfance, culture pays d'art et histoire.

Toutefois, certaines redevances à caractère sportif et culturel ont augmenté suite au transfert à la communauté d'agglomération du Planétarium Ludiver (+140 K€), la gestion du pays d'art et histoire (+16 K€), du centre multimédia de Saint Sauveur le Vicomte (+3 K€) du centre aquatique Océalis (+238 K€) et du bassin de Saint Sauveur le Vicomte (+52 K€).

Globalement, les redevances s'élèvent ainsi à 550 K€ pour 2019.

€	2018	2019	var €	var %
Redevances et droits de services à caractère culturel (7062)	47 968	159 183	111 215	231,9%
Redevance à caractère sportif (70631)	105 231	390 739	285 508	271,3%
Redevances à caractère de loisirs (70632)	86 905	69	-86 836	-99,9%
Redevances et droits de services à caractère social (7066)	268 979	0	-268 979	-100,0%
Redevances et droits de services périscolaires et d'enseignement (7067)	1 172 003	0	-1 172 003	-100,0%
<b>Total</b>	<b>1 681 087</b>	<b>549 991</b>	<b>-1 131 095</b>	<b>-67,3%</b>

## 2) Les ressources fiscales (chapitre 73)

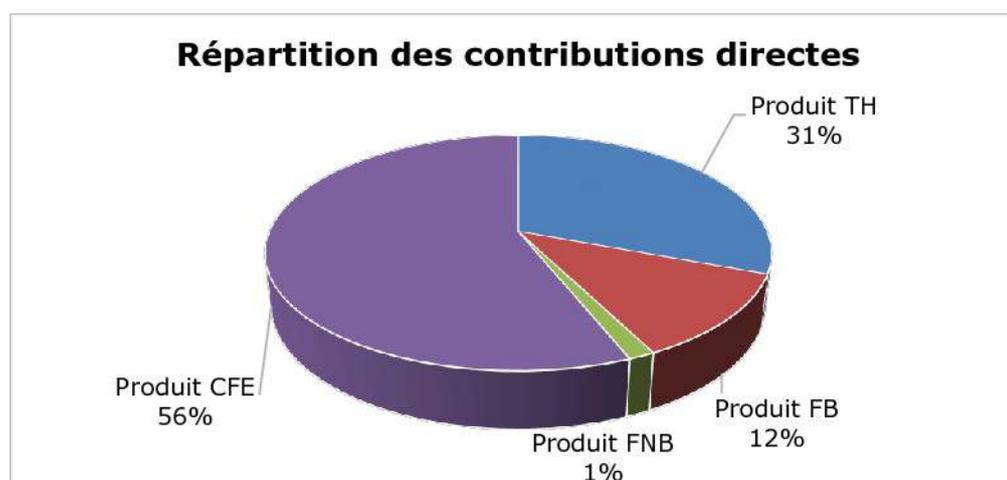
Les ressources fiscales ont atteint 120,1 M€ en 2019 contre 117,6 M€ en 2018 soit une progression de près de 2,5 M€.

en K€	2018	2019	évolution K€	évolution %	
				nominale	réelle
Impôts et taxes (73)	117 577	120 065	2 488	2,12%	1,00%

### a) Les impôts directs locaux

Suite à la création de la communauté d'agglomération du Cotentin, cette dernière s'est vue attribuer la totalité des impôts économiques et une partie des recettes de taxe d'habitation et de taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

En termes de structure, la cotisation foncière des entreprises représente 56% des contributions directes, suivies de la taxe d'habitation (31%) et des taxes foncières (13%).



En 2019, la loi de finances avait fixé la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à 2,2%. Ainsi, les bases de la taxe d'habitation (TH) ont évolué favorablement, avec une progression de 3,44%. Avec une dynamique moins prononcée, les bases des taxes foncières (TF) ont également augmenté, de 2,23% pour le bâti et de 1,8% pour le non bâti.

Enfin, les bases de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ont connu une hausse plus favorable de 1,27% contre 0,59% en 2018. Depuis 2017, les locaux professionnels (hormis les locaux industriels) disposent d'une nouvelle valeur locative révisée égale au produit de la surface pondérée par un tarif au mètre carré, éventuellement ajusté d'un coefficient de localisation. Afin d'éviter de trop fortes variations de la CFE pour les contribuables, des mécanismes de lissage ont été mis en place. Pour la collectivité, cela se traduit par une dynamique de recette plus limitée.

Le conseil communautaire a maintenu les taux d'imposition en 2019.

Ainsi, à taux constants, les produits des impositions directes locales ont atteint un produit total de 79 M€, en hausse de 2,05% par rapport à 2018 (+1,6 M€).

K €	2018	2019	évolution nominale	évolution physique
Base TH	187 903	194 360	3,44%	1,21%
Base FB	294 051	300 610	2,23%	0,03%
Base FNB	10 143	10 326	1,80%	-0,39%
Base CFE	208 096	210 731	1,27%	

taux TH	12,50%	12,50%	0,00%
taux TFB	3,10%	3,10%	0,00%
taux TFNB	10,98%	10,98%	0,00%
taux CFE	21,02%	21,02%	0,00%

				Evolution K€
Produit TH	23 488	24 295	3,44%	807
Produit FB	9 116	9 319	2,23%	203
Produit FNB	1 114	1 134	1,80%	20
Produit CFE	43 742	44 296	1,27%	554

<b>Total produit</b>	<b>77 459</b>	<b>79 043</b>	<b>2,05%</b>	<b>1 584</b>
----------------------	---------------	---------------	--------------	--------------

b) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est recouvrée sur tous les pôles de proximité l'ayant instaurée avant la création de la CA du Cotentin (Cœur du Cotentin, Saint Pierre Eglise, Vallée de l'Ouve, Les Pieux, La Saire, Val de Saire, Canton de Montebourg, Cherbourg-en-Cotentin). Les pôles de Côte des Isles ainsi que Douve et Divette avaient instauré la REOM qui est intégrée au budget annexe « déchets ménagers et assimilés » sous nomenclature M4.

Dans l'attente d'une harmonisation des régimes et des taux d'imposition, les taux de TEOM décidés par les conseils de chaque entité l'année précédant la création de la CA du Cotentin ont été une nouvelle fois reconduits en 2019.

La TEOM a atteint 17 260 088 € en 2019, en hausse de 418 101 € par rapport à 2018.

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>évolution €</b>	<b>évolution %</b>
TEOM	16 841 987	17 260 088	418 101	2,48%

c) Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales sont composées de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

	€	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>évolution €</b>	<b>évolution %</b>
CVAE		11 748 827	11 949 768	200 941	1,71%
TASCOM		2 515 357	2 568 738	53 381	2,12%
IFER		5 229 118	5 183 423	-45 695	-0,87%

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux d'imposition est fixé nationalement, est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). La CVAE est due par les entreprises réalisant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires, et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite, selon un barème progressif. La CVAE a atteint 11 949 768 € en 2019, en hausse de 1,71% (+200 941 €).

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), assise sur la surface de vente au détail des commerces de plus de 400 m<sup>2</sup>, s'est établie à 2 568 738 €, soit une hausse de 53 381 € par rapport à 2018. Dans un souci de rééquilibrage de la fiscalité entre les commerces de centre-ville et de centre-bourg par rapport à celle des grandes surfaces de périphérie, le conseil communautaire avait délibéré pour porter le coefficient de TASCOM à 1,05 (+5%) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cependant, l'évolution constatée de la recette (+2,12%) ne reflète pas cette majoration du coefficient multiplicateur probablement du fait d'une diminution des bases taxables à la TASCOM.

Les IFER sont constituées de neuf composantes et concernent essentiellement les installations éoliennes, hydroliennes, gazières, de production d'électricité, les transformateurs électriques. Les recettes se sont chiffrées à 5 183 423 € en 2019, en baisse de 45 695 € par rapport à 2018.

Enfin, la taxe de séjour, dont les tarifs ont été harmonisés sur tout le territoire, a rapporté 1 300 423 € en 2019 contre 820 614 € en 2018 (+58%).

d) Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC constitue un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

La communauté d'agglomération est devenue inéligible au FPIC en 2019 avec une sortie en deux temps du fait du mécanisme de garantie qui prévoit le maintien de 70% du montant global reversé à l'ensemble intercommunal (part CAC et part communes) en 2019.

La communauté d'agglomération est à la fois contributrice et bénéficiaire de ce fonds, le solde étant positif à 461 354 € pour l'année 2019 en baisse de 599 042 € sous l'effet du mécanisme de garantie.

€	Notifié 2018			Notifié 2019			Evolution solde FPIC (€)
	prélèv.	reversem.	solde FPIC	prélèv.	reversem.	solde FPIC	
<b>FPIC communautaire</b>	771 165	1 831 561	<b>1 060 396</b>	721 338	1 182 692	<b>461 354</b>	-599 042

En 2017, la CA n'a pas été éligible au FPIC mais a bénéficié du mécanisme de garantie. Cette non-éligibilité a été contestée et a fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal administratif. La communauté d'agglomération a obtenu une première révision favorable fin 2018, et les montants en cause ont été prélevés et versés en 2019 avec un solde de 338 685 €. Une seconde rectification sera imputée sur l'exercice 2020.

Contentieux 2017		
prélèv.	reversem.	solde FPIC
111 476	450 161	<b>338 685</b>

e) L'attribution de compensation perçue

La communauté d'agglomération du Cotentin a perçu 220 046 € d'attribution de compensation de la part de 24 communes au titre des différents transferts de compétences et des mécanismes mis en place afin d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et les contribuables.

### 3) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations s'élèvent à 13 M€ pour 2019, en hausse de 4,68% par rapport à 2018.

en K€	2018	2019	évolution K€	évolution %	
				nominale	réelle
Dotations et participations (74)	12 474	13 057	583	4,68%	3,54%

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF s'est élevée à 7 517 236 € en 2019, soit en légère augmentation de 0,98% par rapport à 2018. Elle est composée de la dotation d'intercommunalité pour un montant de 1 095 859 €, en hausse de 222 067 € suite à la réforme engagée en 2019, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des catégories de répartition par type de groupements, et un accroissement de l'enveloppe à hauteur de 30 millions d'euros de manière pérenne.

La dotation de compensation subit quant à elle l'écrêtement national instauré en loi de finances 2015 et a donc diminué de 2,27% pour atteindre 6 421 377 € en 2019.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Dotation d'intercommunalité	873 792	1 095 859	222 067	25,41%
Dotation de compensation	6 570 819	6 421 377	-149 442	-2,27%
<b>Total DGF</b>	<b>7 444 611</b>	<b>7 517 236</b>	<b>72 625</b>	<b>0,98%</b>

b) Les allocations de compensation et de péréquation fiscales

Les compensations fiscales concernent surtout la taxe d'habitation, ces dernières ont augmenté de 5,49%, soit un produit supplémentaire de 91 815 €. Les compensations au titre de la CET ont également augmenté pour s'élever à 161 430 € en 2019.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Compensations TH	1 672 114	1 763 929	91 815	5,49%
Compensations TF	25 933	25 813	-120	-0,46%
Compensations CET	9 910	161 430	151 520	1528,96%
<b>Total compensations fiscales</b>	<b>1 707 957</b>	<b>1 951 172</b>	<b>243 215</b>	<b>14,24%</b>

Devenue variable d'ajustement, la dotation de compensation de la réforme professionnelle (DCRTP) a diminué de 29,55% et atteint 94 967 € en 2019.

€	2018	2019	variation €	évolution %
DCRTP	134 802	94 967	-39 835	-29,55%

Enfin, la communauté d'agglomération a perçu 499 280 € au titre du fonds départemental de péréquation de de la taxe professionnelle (FDTP), soit 78 867 € de plus qu'en 2018.

€	2018	2019	variation €	évolution %
FDTP	420 414	499 280	78 867	18,76%

c) Les autres subventions

Les autres subventions sont issues des partenaires publics et privés.

En 2019, le compte 7478 totalise près de 1,9 M€ (dont 1,7 M€ au titre des déchets ménagers et assimilés) en baisse de 16,07% notamment suite au transfert aux communes des compétences enfance, jeunesse, petite enfance ... avec plus d'1 M€ de subventions transférées.

La communauté d'agglomération a perçu 1 083 952 € par CITEO au titre du soutien à la tonne déchets ménagers dont 484 K€ au titre de 2018.

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>variation €</b>	<b>évolution %</b>
Subventions et participations autres organismes (7478)	2 253 005	1 890 888	-362 117	-16,07%

### III. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION PROGRESSSENT

Le budget principal dégage une épargne nette de 12,5 M€ sur 2019 soit 2,5 fois plus élevé qu'en 2018.

K€	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>évolution €</b>	<b>évolution %</b>
Produits de fonctionnement courant	135 328	147 811	12 483	9,22%
- Charges de fonctionnement courant	127 042	132 676	5 634	4,43%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>8 286</b>	<b>15 135</b>	<b>6 849</b>	<b>82,66%</b>
+ Produits except. et fin. hs intérêts	223	615	392	175,57%
- Charges except. et fin. hs intérêts	553	1 228	675	121,99%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>7 956</b>	<b>14 522</b>	<b>6 566</b>	<b>82,53%</b>
- Intérêts	303	261	-42	-13,90%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>7 653</b>	<b>14 261</b>	<b>6 608</b>	<b>86,35%</b>
- Capital	2 849	1 715	-1 134	-39,80%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>4 804</b>	<b>12 547</b>	<b>7 742</b>	<b>161,15%</b>

Cette revalorisation des niveaux d'épargnes doit cependant être relativisée du fait notamment de la phase de création de la CAC qui implique toujours des changements de périmètres importants ainsi que des ajustements organisationnels qui ne permettent pas d'assurer strictement l'exécution de toutes les opérations comptables sur une année civile :

Ainsi, un certain nombre de recettes (4,3 M€) n'avait pas été constaté sur l'exercice 2018 venant minorer d'autant le niveau d'épargne nette.

Sur 2019, les changements de périmètres, dus aux transferts d'équipements et de compétences, impactent fortement les évolutions de dépenses et de recettes de fonctionnement rendant l'exercice de comparaison avec 2018 complexe. Cependant, si 2018 apparaissait comme un exercice dégageant une épargne nette faible, 2019 compense cette faiblesse en reprenant notamment les recettes non constatées sur 2018 et en assurant une meilleure exécution des charges et des ressources sur l'exercice. Ce rétablissement de la chaîne de l'épargne se vérifie ainsi dans les ratios financiers de l'EPCI :

	2018	2019
<b>Ep brute / produits fonct.</b>	5,66%	9,65%
<b>Ep nette / produits fonct.</b>	3,55%	8,49%

Pour 2019, le ratio rapportant l'épargne brute aux produits de fonctionnement s'établit à 9,65%, la moyenne de la strate s'élevant à 16,83%. Cette situation plus favorable qu'elle ne l'était en 2018 demandera cependant à être confirmée dans les exercices à venir. La difficile stabilisation de la situation financière et comptable de la CAC présente un niveau malgré tout modeste de l'épargne face aux projets d'investissement qui restent à réaliser ainsi qu'aux aléas pouvant intervenir sur les charges comme sur les recettes à venir notamment du fait de la crise sanitaire du Coronavirus. Les excédents cumulés permettront de limiter le recours à l'emprunt pour les investissements programmés, cependant, notre capacité d'emprunt repose uniquement sur le niveau d'épargne que sauront dégager les budgets à venir et non sur le désendettement attendu le l'établissement.

#### IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement hors dette du budget principal s'élève à 26% tandis que le taux d'emploi des crédits, incluant les restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées), atteint 50%.

€	Prévisions	Réalisations (1)	Taux mandat.	Restes à réaliser (2)	Total (1)+(2)	Taux d'emploi
Dépenses d'équipement	41 756 944	11 702 164	28,0%	10 152 367	21 854 532	52,3%
<i>Immobilisations incorporelles</i>	7 268 025	840 860	11,6%	2 244 846	3 085 706	42,5%
<i>Immobilisations corporelles</i>	10 235 464	3 669 104	35,8%	2 805 695	6 474 798	63,3%
<i>Immobilisations en cours</i>	24 253 455	7 192 201	29,7%	5 101 826	12 294 027	50,7%
Opérations pour compte de tiers	4 496 931	1 362 646	30,3%	547 304	1 909 951	42,5%
Subv. d'équ. et fonds de concours	15 779 465	2 397 231	15,2%	4 762 991	7 160 221	45,4%
Participations et créances rattachées à des participations	1 115 373	1 073 557	96,3%	0	1 073 557	96,3%
Autres immobilisations financières	401 000	0	0,0%	0	0	0,0%
Autres	77 532	29 744	38,4%	44 034	73 778	95,2%
<b>TOTAL inv. réel hors dette</b>	<b>63 627 245</b>	<b>16 565 343</b>	<b>26,0%</b>	<b>15 506 696</b>	<b>32 072 039</b>	<b>50,4%</b>

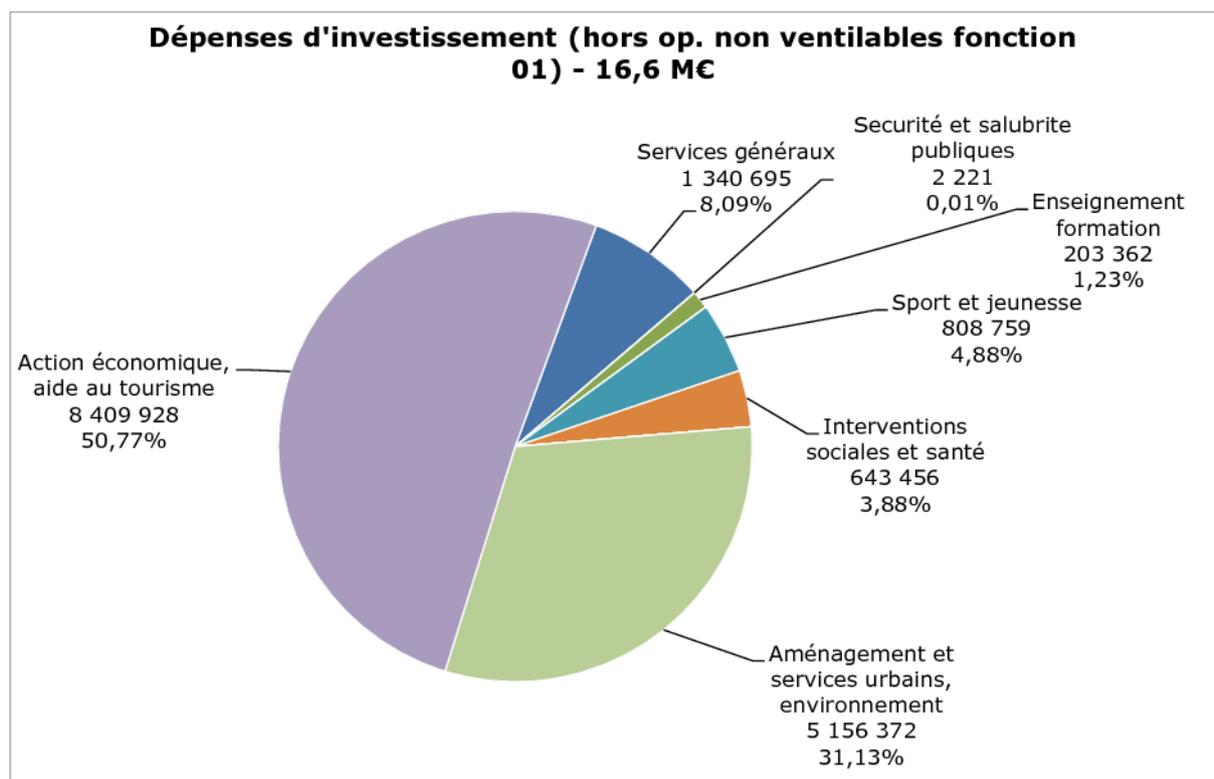
## A. Les dépenses d'investissement hors dette

Les dépenses d'investissement hors dette se chiffrent à 16 565 343 € en 2019.

€	2018	2019	Variation €	Variation %
Dépenses d'équipement (c/ 20, 21, 23, 45)	9 007 102	13 064 811	4 057 709	45,05%
Dépenses fin. et divers hors dette (c/ 10,13, 26, 27)	58 220	1 103 301	1 045 081	1795,05%
<b>Total Inv. hors fds concours</b>	<b>9 065 323</b>	<b>14 168 112</b>	<b>5 102 789</b>	<b>56,29%</b>
Fds de concours & Subv éqpt (c/204)	2 148 725	2 397 231	248 506	11,57%
<b>Dépenses d'inv. hors dette (hors chap 16)</b>	<b>11 214 047</b>	<b>16 565 343</b>	<b>5 351 295</b>	<b>47,72%</b>

Le transfert de la Cité de la Mer au 1<sup>er</sup> janvier fait passer l'action économique au 1<sup>er</sup> poste de dépenses d'investissement (51%). Viennent ensuite l'aménagement et services urbains, l'environnement (31%) puis les services généraux (8%).

Le transfert des compétences scolaire, enfance, jeunesse, petite enfance... aux communes entraine un déplacement des dépenses d'équipement sur les volets enseignement formation, sport et jeunesse, représentant respectivement 1% et 5% des dépenses (contre 18% et 16% en 2018).



Les principales opérations sont listées ci-après :

- Action économique, aide au tourisme (8 409 928 €)
  - ✓ Phase 4 travaux Cité de la Mer : 4 919 192 €
  - ✓ Titres de participation Cité de la Mer : 858 185 €
  - ✓ Travaux de voirie et acquisition de terrain ZA Saint Pierre Eglise : 1 080 603 €

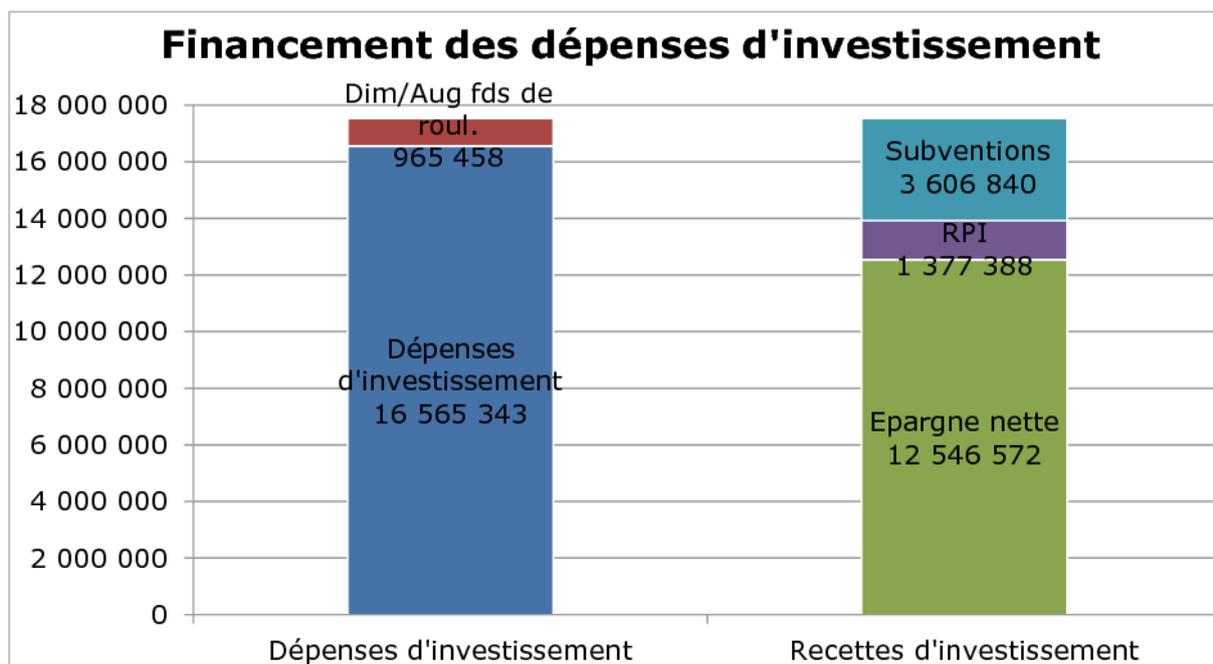
- ✓ Subvention d'équipement développement numérique (réseau FTTH) : 669 251 €
- ✓ Acquisition de terrain ZA Les Fourches (Cherbourg-en-Cotentin) : 249 498 €
- Aménagement et services urbains (5 156 372 €)
  - ✓ Collecte et traitement des ordures ménagères : 2 055 546 €, dont 647 853 € d'acquisition de bennes OM, 166 991 € de matériel de transport, 137 691 € matériel de transport compostage, 166 991 € de camion benne, 215 373 € de titres de participation SPL NORMANTRI
  - ✓ Aménagement du bourg de Siouville-Hague : 1 023 439 €
  - ✓ Biens mobiliers opérationnels fibre optique FTTH : 581 974 €
  - ✓ Travaux cycle de l'eau GEMAPI : 359 809 €
  - ✓ Frais d'étude plan climat : 108 830 €
- Services généraux (1 340 695 €)
  - ✓ Fonds de concours aux communes membres : 398 607 €
  - ✓ Fibre optique Manche Numérique : 314 086 €
  - ✓ Maison des services Bricquebec : 79 741 €
- Sport et jeunesse (808 759 €)
  - ✓ Construction bâtiment base nautique Dielette : 326 960 €
  - ✓ Travaux espace aquatique Valognes : 199 356 €
  - ✓ Travaux centre équestre Les Pieux : 105 533 €
- Interventions sociales et santé (643 456 €)
  - ✓ Construction pôle de santé Valognes : 640 030 €
- Enseignement formation (203 362 €)
  - ✓ Subvention travaux site universitaire : 140 000 €
  - ✓ Frais d'étude réhabilitation Intechmer : 49 549 €.

## ***B. Le financement des dépenses d'investissement***

Le financement de l'investissement est assuré par l'épargne nette (71,57%), les subventions (20,57%), et les ressources propres (7,86%).

€	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Structure</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>16 565 343</b>		
Augmentation fonds roulement (*)	965 458		
Epargne nette		12 546 572	71,57%
Ressources propres d'investissement (RPI)		1 377 388	7,86%
Subventions		3 606 840	20,57%
Emprunt		0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>17 530 801</b>	<b>17 530 801</b>	<b>100,00%</b>

(\*) hors transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire



Le faible taux de consommation des crédits d'investissement (26%) permet de maintenir un financement de la section sans avoir à faire appel à l'emprunt tout en augmentant le fonds de roulement. Cette situation favorable permet de conserver un résultat cumulé excédentaire de plus de 21 M€ susceptible de financer les programmes inscrits au budget sans recourir à l'emprunt.

## V. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 se présentent ainsi :

en €	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	29 836 953,56			29 836 953,56	
Investissement (total)	-161 923,21	15 523 038,81	6 926 496,27		8 758 465,75
<b>Total</b>	29 675 030,35	15 523 038,81	6 926 496,27	21 078 487,81	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser du budget consolidé dégage un excédent de 21 078 487,81 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées. En 2019, celles-ci concernent essentiellement les immobilisations en cours (5,1 M€), les immobilisations corporelles (2,8 M€) et incorporelles (2,2 M€), les subventions d'équipement à verser (4,8 M€).

Concernant les recettes, les restes à réaliser correspondent aux titres de recette restant à émettre et destinés à financer les dépenses reportées. Il s'agit essentiellement des subventions d'investissement à recouvrer (3,6 M€) et du FCTVA (2,3 M€). Aucun emprunt restant à réaliser n'est à constater au 31 décembre 2019.

## VI. LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

### A. Le stock de la dette

Le stock de dette du budget principal s'élève à 13 785 373 € au 31 décembre 2019, soit un encours par habitant de 74,14 €, niveau inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération de strate équivalente en 2018 (371 €/habitant).

L'encours de dette a évolué au regard des transferts d'équipements et de compétences opérés au 1<sup>er</sup> janvier. Ainsi, l'encours de la Cité de la Mer a été intégré pour 4,4 M€ tandis que plus de 5,8 M€ ont été transférés aux communes concernées soit directement soit à travers le budget annexe « services communs ». Avec un remboursement de capital de 1,7 M€, l'encours a donc diminué de 3,2 M€ au total.

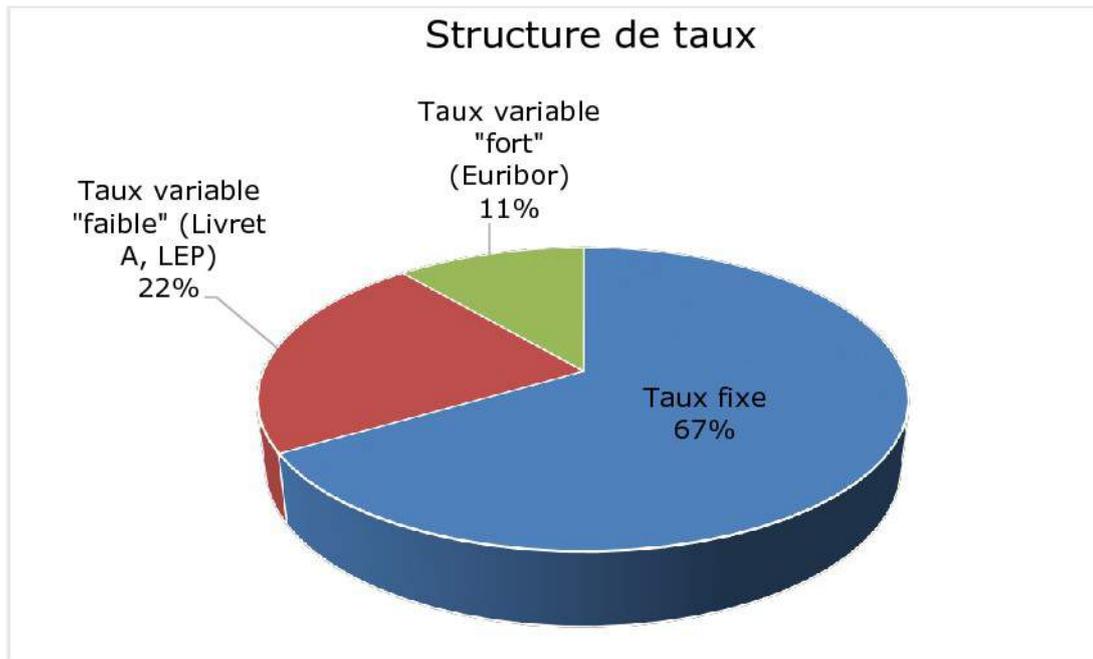
	€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier		17 580 637	16 947 007
+ Encours Cité de la Mer			4 404 028
- Emprunts transférés services communs/communes			5 850 869
- Remboursement du capital		2 848 570	1 714 793
+ Emprunt		38 438	
= Variation de l'encours		-2 810 132	-3 161 634
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>		<b>16 947 007</b>	<b>13 785 373</b>

La capacité de désendettement, qui permet de mesurer la solvabilité financière en déterminant le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette grâce à la totalité de l'épargne brute, s'élève à 1 année quand la moyenne de la strate affiche une capacité de désendettement de 4,85 années en 2018.

Avec un taux moyen de 2,12%, le coût de la dette est maîtrisé.

### B. Structure de la dette

La dette est majoritairement à taux fixe pour 67% de l'encours et 33% sur des taux variables indexés sur le livret A, le LEP ou l'Euribor actuellement à des niveaux très faibles voir négatifs.

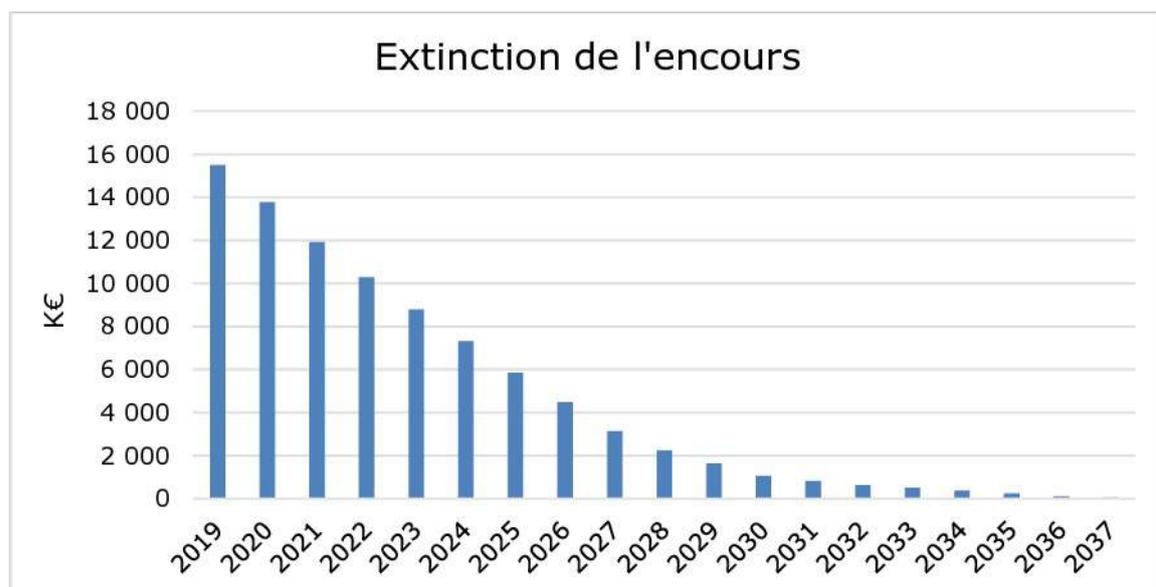


Au regard de la charte Gissler, la dette est entièrement sécurisée avec 100 % de 1A c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable.

### **C. Plan d'extinction**

La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 9 années.

Sans emprunt nouveau, la dette diminuerait de 7,9 M€, soit 58% de l'encours actuel, sur les 5 prochaines années, et la dette se trouverait éteinte en 2037 :



# L'EXECUTION DES BUDGETS ANNEXES

## I. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le budget annexe transports comprend l'organisation des transports publics urbains de Cherbourg-en-Cotentin, dont la gestion est assurée par la société Kéolis dans le cadre d'une délégation de service public.

Par ailleurs, au titre de sa compétence d'organisation de la mobilité sur son ressort territorial, la CA du Cotentin intervient sur les transports scolaires hors CEC depuis 2017 et les transports de voyageurs non urbains depuis 2018.

Pour les transports scolaires hors CEC et le transport interurbain, une convention entre le Département, la Région et la CA du Cotentin a été signée.

L'exécution du budget transport se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	15 305 021,50	15 474 274,36	169 252,86	851 056,37	1 020 309,23
Investissement (total)	2 527 159,87	3 044 071,46	516 911,59	-4 556 424,78	-4 039 513,19
<b>Total</b>	<b>17 832 181,37</b>	<b>18 518 345,82</b>	<b>686 164,45</b>	<b>-3 705 368,41</b>	<b>-3 019 203,96</b>

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 s'élève à +686 164,45 €. En y intégrant les résultats antérieurs, le résultat s'établit à -3 019 203,96 € contre -3 705 368,41 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 686 164,45 €.

En tenant compte des restes à réaliser en dépenses (4 951 186,73 € notamment frais d'études et matériel de transport) et en recettes (subventions d'investissement pour 14 926 819 € liées au projet du BNG, à l'acquisition de bus hybrides, à la billettique), le résultat est ramené à +6 956 428,31 €.

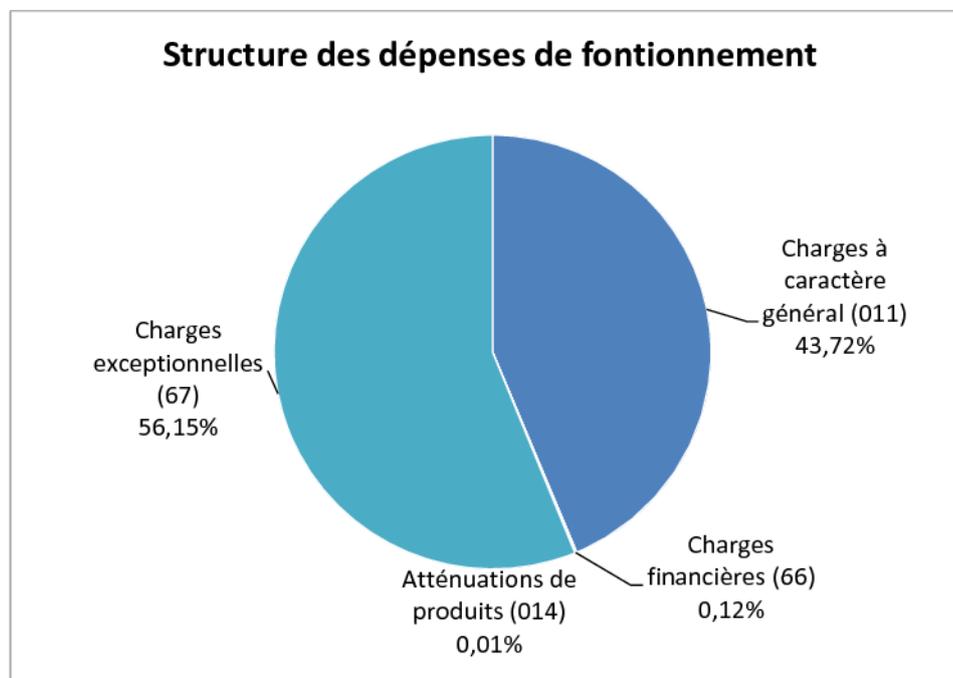
### A. La section de fonctionnement

#### 1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 96,58%, ont diminué de 4,76%, soit -716 K€.

€	2017	2018	2019	Evolution 2019/18 €	Evolution 2019/18 %
Charges à caractère général (011)	2 513 163,59	7 436 264,25	6 252 756,04	-1 183 508,21	-15,92%
Atténuations de produits (014)	102 699,66	1 502,26	952,13	-550,13	-36,62%
Autres charges de gestion courante (65)	31 200,00	0,00	0,00	0,00	
Charges financières (66)	19 911,40	19 545,76	17 866,94	-1 678,82	-8,59%
Charges exceptionnelles (67)	7 414 395,63	7 561 622,66	8 031 812,37	470 189,71	6,22%

	2017	2018	2019	Evolution 2019/18 €	Evolution 2019/18 %
€					
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	10 081 370,28	15 018 934,93	14 303 387,48	-715 547,45	-4,76%



Les charges à caractère général sont constituées des dépenses courantes, tels que les fournitures, charges locatives, entretien, honoraires, études, cotisations au GART (Groupement des autorités responsables de transport) ainsi qu'à l'AGIR (Association pour la gestion indépendante des réseaux de transports publics),

Pour l'année 2019, on peut noter les variations suivantes :

- Honoraires +23 K€ : mission accompagnement DSP pour 31 K€
- Etudes +22 K€ : une étude financière sur le versement mobilité et une étude relative à une expérimentation du transport à la demande
- Entretien et réparation des vélos à assistance électrique + 11 K€.

La principale dépense du chapitre 011 est la contribution pour les transports scolaires et de voyageurs non urbains, qui s'est élevée à 6,2 M€.

	2017	2018	2019	Evolution 2019/18 €	Evolution 2019/18 %
contributions transports scolaires et interurbains	2 458 550	7 381 657	6 155 259	-1 226 398	-16,61%

En neutralisant cette contribution qui a diminué de 1,2 M€ (2018 ayant comporté une régularisation de 2017 à hauteur de 1,4 M€), les charges de fonctionnement ont augmenté de 7%, soit 511 K€, en raison des charges exceptionnelles.

Pour 2019, les charges exceptionnelles, qui comportent uniquement la contribution au délégataire de service public Kéolis, ont progressé de 6,22%, soit +470 K, conformément au contrat DSP ainsi qu'aux différents avenants passés.

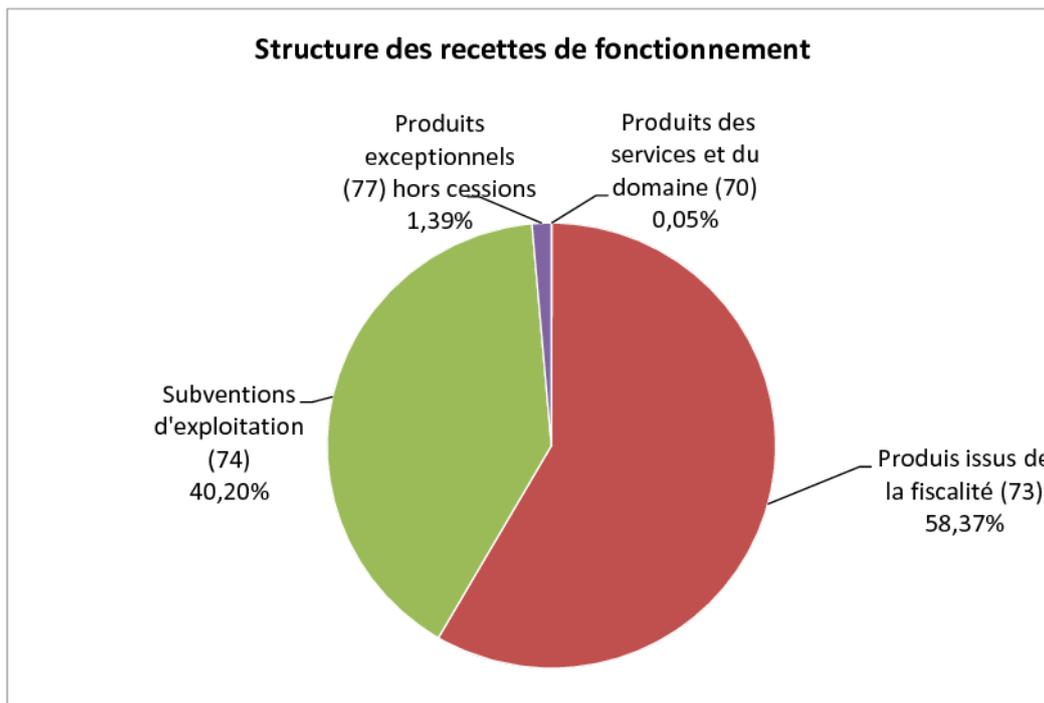
€	2017	2018	2019	évolution 2019/18 €	évolution 2019/18 %
Contribution délégataire	7 413 039	7 561 623	8 031 716	470 093	6,22%

Les atténuations de produits (chapitre 014) comportent uniquement les restitutions de versement transport. Ces remboursements ont lieu, sur demande de l'établissement public ou privé, en cas d'indus ou de personnel itinérant ou logé. La Cour de cassation, dans ses arrêts rendus le 15 juin 2017, a estimé que les Urssaf pouvaient procéder elles-mêmes aux remboursements d'indus. Suite à ces arrêts, la communauté d'agglomération n'a presque plus reçu de demandes de remboursement de VT, cela expliquant la chute depuis 2 ans du chapitre 014 en termes d'exécution. Les remboursements ne constituent donc plus une dépense mais une réduction de recettes. La CA du Cotentin continue de percevoir les demandes de remboursement du personnel logé de la Région Normandie (952 € en 2019).

## 2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 97,86% et ont diminué de 2,23%, soit -358 K€.

€	2017	2018	2019	évolution 2019/18 €	évolution 2019/18 %
Produits des services et du domaine (70)			7 435,00		
Produis issus de la fiscalité (73)	7 945 783,81	7 942 329,10	8 999 033,22	1 056 704,12	13,30%
Subventions d'exploitation (74)	2 284 571,95	7 192 651,43	6 198 036,49	-994 614,94	-13,83%
Produits exceptionnels (77) hors cessions	1 194 547,00	634 250,52	213 720,65	-420 529,87	-66,30%
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)</b>	<b>11 424 902,76</b>	<b>15 769 231,05</b>	<b>15 418 225,36</b>	<b>-358 440,69</b>	<b>-2,23%</b>



Les recettes sont principalement issues de la fiscalité, et plus précisément du versement transport qui est devenu versement mobilité. Le versement mobilité (VM) est assis sur la masse salariale des entreprises et des administrations employant plus de 11 salariés (le seuil était fixé à 9 salariés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) dont le lieu effectif de travail est situé sur le périmètre du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Dans la continuité de ce qui était pratiqué avant la création de la CA du Cotentin, le VT est prélevé uniquement sur le territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. La CA du Cotentin dispose d'un délai de 12 ans maximum pour définir sa politique de taux à l'échelle du territoire communautaire.

Au taux de 1,1%, le produit de versement transport a atteint 8 999 032 € en 2019, en hausse de 13%, soit un produit supplémentaire de près de 1,1 M€. En neutralisant la compensation relative au relèvement du seuil d'assujettissement au VT versé par l'état, l'évolution réelle est de +12%, soit une hausse de 953 K€.

€	2017	2018	2019	évolution 2019/18 €	évolution 2019/18 %
Versement mobilité	7 945 784	7 942 329	8 999 032	1 056 703	13,30%

Concernant les subventions d'exploitation (chapitre 74), la principale recette provient de la compensation de la Région dans le cadre de la convention des transports scolaires et de voyageurs non urbains pour un montant de 5 543 292 € en 2019. Les autres subventions concernent la DGD transport scolaire pour 247 922 € (DGD de 2019 + régularisation 2017) et des subventions pour un montant total de 406 823 € (dont régularisations de 2018) provenant de communes membres pour les navettes organisées l'été en direction des plages.

Hors compensation de la Région qui perturbe les variations, les recettes de fonctionnement progressent de 13% en 2019, sous l'impulsion du versement mobilité.

Enfin, la dynamique constatée sur le VM a permis au budget principal d'abaisser sa subvention d'équilibre, passant de 634 251 € à 93 534 € en 2019.

€	2017	2018	2019	évolution 2019/18 €	évolution 2019/18 %
Subvention d'équilibre	1 194 547	634 251	93 534	-540 717	-85,25%

## **B. Les soldes intermédiaires de gestion**

Les soldes intermédiaires de gestion sont les suivants :

€	2017	2018	2019	Evolution 2019/18 €	Evolution 2019/18 %
Produits de fonctionnement courant	10 230 356	15 134 981	15 204 505	69 524	0,46%
- Charges de fonctionnement courant	2 647 063	7 437 767	6 253 708	-1 184 058	-15,92%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>7 583 293</b>	<b>7 697 214</b>	<b>8 950 797</b>	<b>1 253 583</b>	<b>16,29%</b>
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	1 194 547	634 251	213 721	-420 530	-66,30%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	7 414 396	7 561 623	8 031 812	470 190	6,22%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 363 444</b>	<b>769 842</b>	<b>1 132 705</b>	<b>362 863</b>	<b>47,13%</b>
- Intérêts	19 911	19 546	17 867	-1 679	-8,59%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 343 532</b>	<b>750 296</b>	<b>1 114 838</b>	<b>364 542</b>	<b>48,59%</b>
- Capital	0	456 895	169 253	-287 642	-62,96%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>1 343 532</b>	<b>293 401</b>	<b>945 585</b>	<b>652 184</b>	<b>222,28%</b>

La progression des recettes d'exploitation plus rapide que celle des dépenses entraîne une amélioration des niveaux d'épargnes.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin n'a pas pu transférer à la CA du Cotentin certains emprunts globalisés avec une ventilation multiple. Pour ces emprunts, un mécanisme de dette récupérable est opéré au bénéfice de Cherbourg en Cotentin. La refacturation du capital de la dette 2017 n'a pas pu être réalisée, en l'absence de convention de dette récupérable entre les deux parties. Le capital de la dette payée en 2018 correspond ainsi à deux années. Pour l'année 2019, le montant correspond à la seule année 2019.

L'épargne nette du budget transport s'établit à 945 585 € en 2019, en progression de 652 K€ par rapport à 2018.

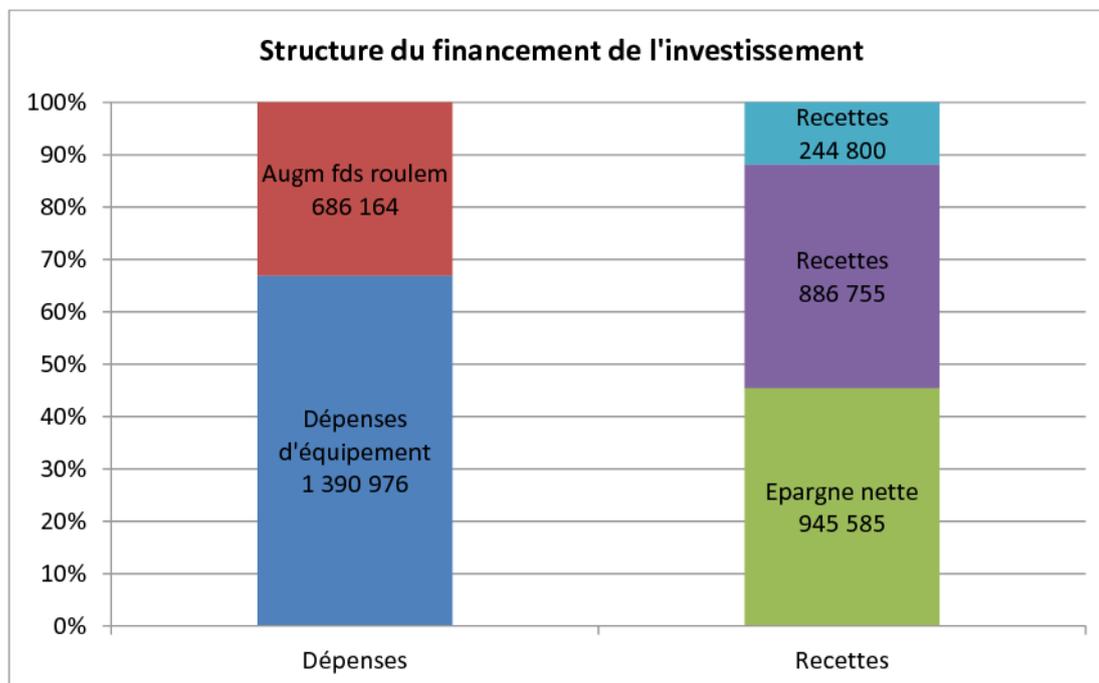
## **C. La section d'investissement**

Les dépenses d'équipement se sont chiffrées à 1 390 976 €, avec notamment les opérations suivantes :

- Etudes : 529 276 € (dont BNG 503 189 €)
- Travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus : 332 833 €
- Acquisition de vélos à assistance électrique : 186 360 €

- Billettique : 117 408 €.

Le financement de la section d'investissement est assuré par l'épargne nette à hauteur de 46%, par les ressources propres (récupération de TVA auprès du délégataire) et les subventions à hauteur de 54%.



#### **D. La dette**

Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé durant l'année 2019. La dette du budget transport s'élève à 1 591 027 € au 31 décembre 2019, en diminution de 169 K€.

	€	2019
Encours brut au 1er janvier		1 760 280
- Remboursement du capital		169 253
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours		-169 253
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>		<b>1 591 027</b>

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,22%
- Durée résiduelle : 16 ans et 4 mois
- Structure : 76% de taux variable et 24% de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours sur 1A.

## II. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2017, le budget de l'eau regroupait les comptes des communautés de communes ayant intégré la CA du Cotentin au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2018, le budget de l'eau a intégré les comptes des communes et des syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement qui avaient conservé la compétence jusqu'au 31 décembre 2017.

Suite au retrait de la CA du Cotentin du Syndicat Département de la Manche (SDEAU 50), la CAC a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, repris la compétence sur les territoires de la commune de Barneville et des syndicats de Portbail et de la Scye.

L'exécution 2019 du budget de l'eau se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation (total)	16 547 911,27	19 836 104,49	3 288 193,22	11 523 282,50	14 811 475,72
Investissement (total)	6 798 298,53	4 856 701,38	-1 941 597,15	4 982 546,94	3 040 949,79
<b>Total du budget eau</b>	<b>23 346 209,80</b>	<b>24 692 805,87</b>	<b>1 346 596,07</b>	<b>16 505 829,44</b>	<b>17 852 425,51</b>

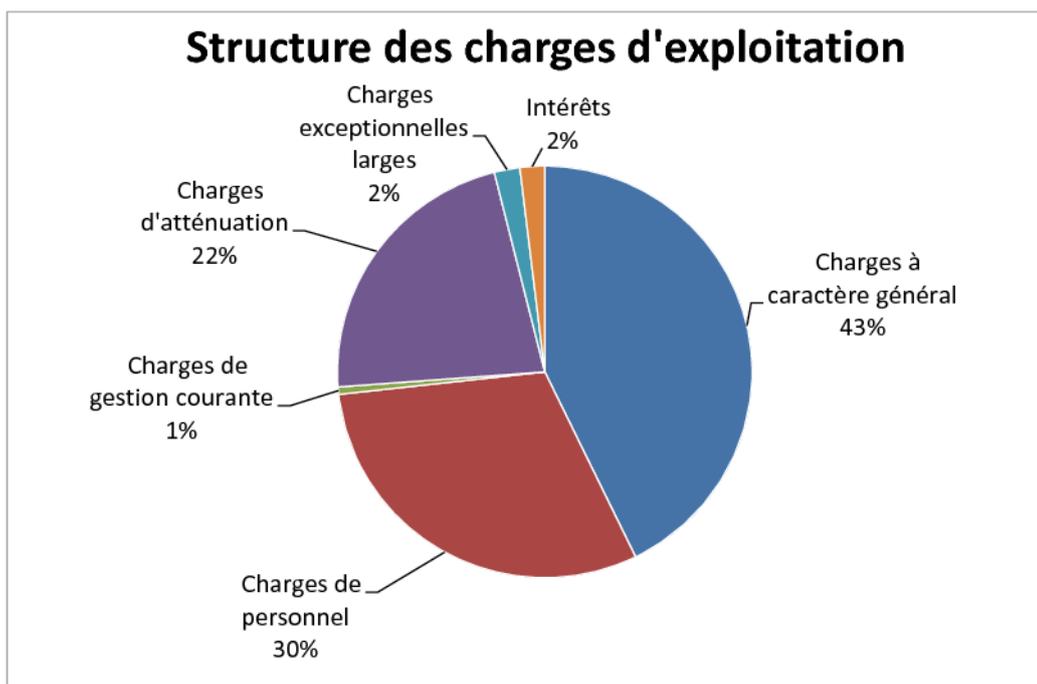
Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à 1 346 596,07 € et le résultat de clôture incluant les résultats antérieurs se chiffre à 17 852 425,51 € contre 16 505 829,44 € en 2018, soit une augmentation du fonds du roulement de 1 346 596,07 €.

### A. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, dont le taux de réalisation par rapport aux crédits budgétés est de 48,39%, ont progressé de 28,66%, soit + 2,8 M€ en 2019.

€	2018	2019	évolution €	évolution	
				nominale	réelle
Charges à caractère général (011)	3 221 203	5 350 083	2 128 880	66,09%	64,28%
Charges de personnel (012)	3 794 503	3 810 571	16 069	0,42%	-0,67%
Charges de gestion courante (65)	16 130	72 414	56 284	348,95%	344,07%
Charges d'atténuation (014)	1 743 412	2 781 864	1 038 452	59,56%	57,83%
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>8 775 247</b>	<b>12 014 933</b>	<b>3 239 685</b>	<b>36,92%</b>	<b>35,43%</b>
Charges exceptionnelles larges (67 et divers 66)	650 077	249 739	-400 338	-61,58%	-62,00%
<b>CHARGES HORS INTERETS</b>	<b>9 425 325</b>	<b>12 264 672</b>	<b>2 839 347</b>	<b>30,12%</b>	<b>28,71%</b>
Intérêts (66)	294 341	240 403	-53 939	-18,33%	-19,21%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>9 719 666</b>	<b>12 505 075</b>	<b>2 785 409</b>	<b>28,66%</b>	<b>27,26%</b>

Les charges de personnel et les charges à caractère général représentent les principaux postes de dépenses.



Trois redevances sont recouvrées pour le compte de l'Agence de l'eau et se retrouvent à la fois en dépense et en recette d'exploitation. Toutefois, des décalages importants entre la perception et le reversement perturbent chaque année la présentation globale. En neutralisant ces redevances, l'évolution des charges d'exploitation est ramenée à +16,22% soit +1,2 M€ par rapport à 2018.

En y ajoutant le retraitement des dépenses nouvelles 2019 (SDEAU), la progression s'élève à +14,47%, soit +1,1 M€.

	2018	2019	évolution €	évolution %
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>9 719 666</b>	<b>12 505 075</b>	<b>2 785 409</b>	<b>28,66%</b>
- redevance pollution (chap.014)	-967 538	-1 538 548	-571 010	59,02%
- redevance pour la modernisation de la collecte (chap.014)	-775 874	-1 243 316	-467 442	60,25%
- redevance prélèvement (chap.011)	-406 040	-925 255	-519 215	127,87%
<b>Charges d'exploitation corrigées</b>	<b>7 570 215</b>	<b>8 797 956</b>	<b>1 227 741</b>	<b>16,22%</b>
Dépenses SDEAU (chap.011)		132 244		
<b>Charges d'exploitation corrigées</b>	<b>7 570 215</b>	<b>8 665 712</b>	<b>1 095 498</b>	<b>14,47%</b>

#### 1) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les dépenses courantes du service. Ce chapitre a progressé de 2,1 M€ principalement en raison des remboursements de frais généraux du budget annexe vers le budget principal. Ces frais, calculés sur une quote-part de 5% des recettes réelles d'exploitation, n'avaient pas été effectués en 2018. Pour l'année 2019, le montant reversé au budget principal s'est chiffré à 953 K€.

On remarque également une hausse de la redevance prélèvement de l'Agence de l'eau (+520 K€), la sous-traitance générale (+555 K€, deux années comptabilisées pour le territoire de Saint-Pierre-Eglise 2018-2019). Les prestations de services ont progressé de 110 K€, en raison des dépenses liées au SDEAU (121 K€).

En 2019, le seuil des rattachements des dépenses et des recettes a été relevé passant de 200 à 1 000 € TTC. Cette modification de méthode comptable a entraîné une diminution du montant des rattachements de l'exercice 2019 par rapport à celui de l'année 2018. Ces dépenses seront constatées sur l'exercice 2020, ce qui impactera également la comparaison entre les exercices 2019 et 2020.

Outre les diminutions qui peuvent être liées au relèvement du seuil de rattachement des dépenses (produits de traitement -20 K€, maintenance -23 K€, honoraires -16 K€, locations -11 K€, carburant -3 K€), on peut noter la forte baisse des dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments publics (-167 K€). Un marché, qui s'est terminé en milieu d'année, n'a pas été renouvelé avant la fin de l'année 2019.

## 2) Les autres charges d'exploitation

Les charges de personnel (chapitre 012) atteignent 3,8 M€ et ont progressé de 0,42% en 2019, soit +16 K€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), en hausse par rapport à 2018, ont comptabilisé davantage de créances admises en non-valeur à hauteur de 32 K€ et de créances éteintes pour 40 K€.

Les charges d'atténuation (chapitre 014) comprennent exclusivement la redevance pollution (1,5 M€) ainsi que de la redevance pour la modernisation de la collecte (1,2 M€), recouvrées pour le compte de l'Agence de l'eau. La contrepartie se retrouve en recettes.

Enfin, les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont constituées essentiellement de titres annulés sur exercices antérieurs (54 K€) et de la subvention de l'Agence de l'eau pour la coopération décentralisée (140 000 €). Ce même montant se retrouve en recette au chapitre 77.

La diminution du chapitre 67 s'explique par un mandat de 466 K€ effectué en 2018, lié au transfert de résultat 2017 de Cherbourg-en-Cotentin. Celui-ci a dû être corrigé afin de tenir compte de recettes 2017 encaissées par la CA du Cotentin en 2018.

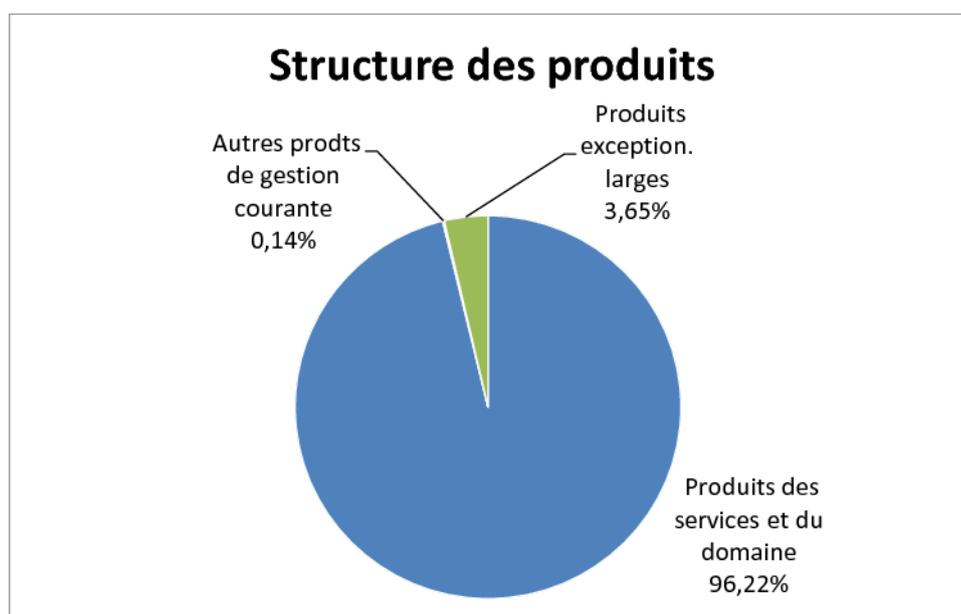
## B. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation, réalisés à hauteur de 59,38%, ont diminué de 2,97% soit -584 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution	
				nominale	réelle
Produits des services et du domaine (70)	18 831 657	18 339 384	-492 272	-2,61%	-3,67%
Atténuations de charges (013)	45		-45	-100,00%	-100,00%
Autres produits de gestion courante (75)	41 679	26 221	-15 458	-37,09%	-37,77%

	2018	2019	évolution €	évolution	
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>18 873 381</b>	<b>18 365 605</b>	<b>-507 776</b>	<b>-2,69%</b>	<b>-3,75%</b>
Produits exceptionnels larges (77 et divers 76)	770 677	694 846	-75 830	-9,84%	-10,82%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>19 644 057</b>	<b>19 060 452</b>	<b>-583 606</b>	<b>-2,97%</b>	<b>-4,03%</b>

Les recettes d'exploitation sont issues à 96% des produits des services et du domaine (chapitre 70).



Après retraitement des trois redevances de l'Agence de l'eau, les recettes d'exploitation apparaissent en progression de 1,51%, soit +241 K€.

En neutralisant les recettes liées au SDEAU, l'évolution est ramenée à -4,36%, soit une perte de recettes de 696 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>19 644 057</b>	<b>19 060 452</b>	<b>-583 606</b>	<b>-2,97%</b>
- redevance pollution (chap.70)	-1 823 646	-1 533 321	290 325	-15,92%
- redevance pour la modernisation de la collecte (chap.70)	-1 424 676	-941 917	482 759	-33,89%
- redevance prélèvement (chap.70)	-426 058	-374 535	51 523	-12,09%
<b>RECETTES D'EXPL. CORRIGÉES</b>	<b>15 969 677</b>	<b>16 210 679</b>	<b>241 001</b>	<b>1,51%</b>

Recettes SDEAU		937 379		
----------------	--	---------	--	--

<b>RECETTES D'EXPL. CORRIGÉES</b>	<b>15 969 677</b>	<b>15 273 300</b>	<b>-696 377</b>	<b>-4,36%</b>
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-----------------	---------------

### 1) Les produits des services et du domaine

La vente d'eau, qui évolue en fonction des volumes d'eau vendus et des tarifs des redevances, constitue la principale ressource du budget de l'eau. Dans l'attente d'une harmonisation des tarifs à

l'échelle communautaire, les tarifs appliqués antérieurement à la création de la CA du Cotentin continuent de prévaloir. Ils sont actualisés chaque année du niveau de l'inflation prévisionnelle.

Avec un produit total de 13,7 M€ en 2019, la vente d'eau est en légère baisse de 0,06% par rapport à 2018.

	€	2018	2019	évolution €	évolution
<b>Vente d'eau</b>		13 727 043	13 719 477	-7 566	<b>-0,06%</b>

Toutefois, le produit 2019 intègre les recettes du SDEAU. Neutralisé de ces dernières, la vente d'eau a en réalité diminué de 6,31%, soit -866 K€ par rapport à 2018. Compte tenu de la prise de compétence au 1er janvier 2018 et une mise en place progressive de l'organisation des services, les années 2018 et 2019 ne peuvent être considérées comme des années de référence. Elles ont fait toutes deux l'objet de rattrapages et d'ajustements qui rendent l'analyse complexe. La plus grande variation concerne le territoire de Cherbourg-en-Cotentin (-1,1 M€). Le budget de l'eau a été transféré à la CA du Cotentin au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et en conséquence, une partie des recettes afférentes à l'exercice 2017 n'a pu être rattachée, et a été constatée directement sur l'exercice 2018, gonflant les recettes constatées.

Le chapitre 70 comporte également les redevances de l'Agence de l'eau avec la redevance pollution pour 1,5 M€ ainsi que la redevance pour la modernisation de la collecte à hauteur de 942 K€ ainsi que la redevance prélèvement pour 375 K€.

Les recettes annexes ont évolué de la manière suivante :

- Vente de travaux 332 K€, +54 K€ par rapport à 2018
- Locations de compteurs 606 K€, -67 K€
- Autres prestations de services 241 K€, +66 K€
- Autres produits d'activités annexes 277 K€, +269 K€ (acompte 2019 affermage eau potable ex syndicat de Bricquebec).

## **2) Les autres recettes d'exploitation**

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) ont diminué en raison des revenus des immeubles (-10 K€) ainsi que des autres produits (-6 K€).

Enfin, si les produits exceptionnels (chapitre 77) ont comptabilisé en 2018 la reprise des excédents de fonctionnement des communes de La Hague (605 356 €) et de Valognes (42 850 €), le montant 2019 comporte la reprise du résultat du SDEAU à hauteur de 536 287 €. Le chapitre 77 comprend également la subvention de l'Agence de l'eau pour la coopération décentralisée (140 000 €) que l'on retrouve en dépense au chapitre 67.

### C. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion du budget de l'eau se présentent comme suit :

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits fonctionnement courants	18 873 381	18 365 605	-507 776	-2,69%
- charges fonctionnement courantes	8 775 247	12 014 933	3 239 685	36,92%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>10 098 133</b>	<b>6 350 673</b>	<b>-3 747 461</b>	<b>-37,11%</b>
+ produits exceptionnels larges	770 677	694 846	-75 830	-9,84%
- charges exceptionnelles larges	650 077	249 740	-400 338	-61,58%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>10 218 733</b>	<b>6 795 779</b>	<b>-3 422 954</b>	<b>-33,50%</b>
- intérêts	294 341	240 403	-53 939	-18,33%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>9 924 391</b>	<b>6 555 377</b>	<b>-3 369 015</b>	<b>-33,95%</b>
- capital	979 620	1 013 662	34 042	3,48%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>8 944 771</b>	<b>5 541 714</b>	<b>-3 403 057</b>	<b>-38,05%</b>

Compte tenu des transferts opérés depuis 2017, des écritures de reprise de résultats ainsi que des régularisations de dépenses et de recettes importantes, le budget annexe de l'eau n'est pas encore stabilisé. Par ailleurs, sur le territoire communautaire, il y a autant de pratiques et de modes de gestion qu'il en existait avant la fusion. Des études pour une harmonisation progressive des tarifs sont en cours de réalisation.

Après retraitement des trois redevances de l'Agence de l'eau, l'épargne nette du budget de l'eau s'élèverait à 6,4 M€ par rapport aux 7,4 M€ de 2018, soit une diminution ramenée à -1 M€. La faible augmentation des recettes d'exploitation, notamment la vente d'eau, n'a pas permis de compenser la hausse des dépenses.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits fonctionnement courants	15 199 001	15 515 832	316 832	2,08%
- charges fonctionnement courantes	6 625 796	8 307 814	1 682 018	25,39%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>8 573 205</b>	<b>7 208 019</b>	<b>-1 365 186</b>	<b>-15,92%</b>
+ produits exceptionnels larges	770 677	694 846	-75 830	-9,84%
- charges exceptionnelles larges	650 077	249 740	-400 338	-61,58%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>8 693 804</b>	<b>7 653 125</b>	<b>-1 040 679</b>	<b>-11,97%</b>
- intérêts	294 341	240 403	-53 939	-18,33%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>8 399 463</b>	<b>7 412 723</b>	<b>-986 740</b>	<b>-11,75%</b>
- capital	979 620	1 013 662	34 042	3,48%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>7 419 843</b>	<b>6 399 061</b>	<b>-1 020 782</b>	<b>-13,76%</b>

### D. Les restes à réaliser

L'équilibre du compte administratif s'apprécie tant au niveau des réalisations de l'exercice que des restes à réaliser.

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 sont les suivants :

€	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	14 811 475,72			14 811 475,72	
Investissement (total)	3 040 949,79	3 401 278,82	2 996 090,00	2 635 760,97	
<b>Total</b>	<b>17 852 425,51</b>	<b>3 401 278,82</b>	<b>2 996 090,00</b>	<b>17 447 236,69</b>	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser dégage un excédent de 17 447 236,69 €.

Les restes à réaliser en dépenses engagées d'investissement sont constitués des immobilisations en cours (3 111 322 €), des immobilisations corporelles (132 349 €), des immobilisations incorporelles (157 608 €).

De l'autre côté, les restes à réaliser en recettes d'investissement sont composés de subventions à recouvrer (2 996 090 €).

### ***E. Un niveau d'épargne suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements***

L'obligation de couvrir les dotations nettes aux amortissements et aux provisions par l'épargne brute est bien respectée. Bien qu'en diminution, le ratio reste satisfaisant en s'élevant à 200,64%.

€	2018	2019
Epargne Brute	9 924 391	6 555 377
Dotations nettes Amort. & Prov.	3 326 753	3 267 183
<b>Epargne brute / DAP</b>	<b>298,32%</b>	<b>200,64%</b>

### ***F. Les dépenses d'investissement***

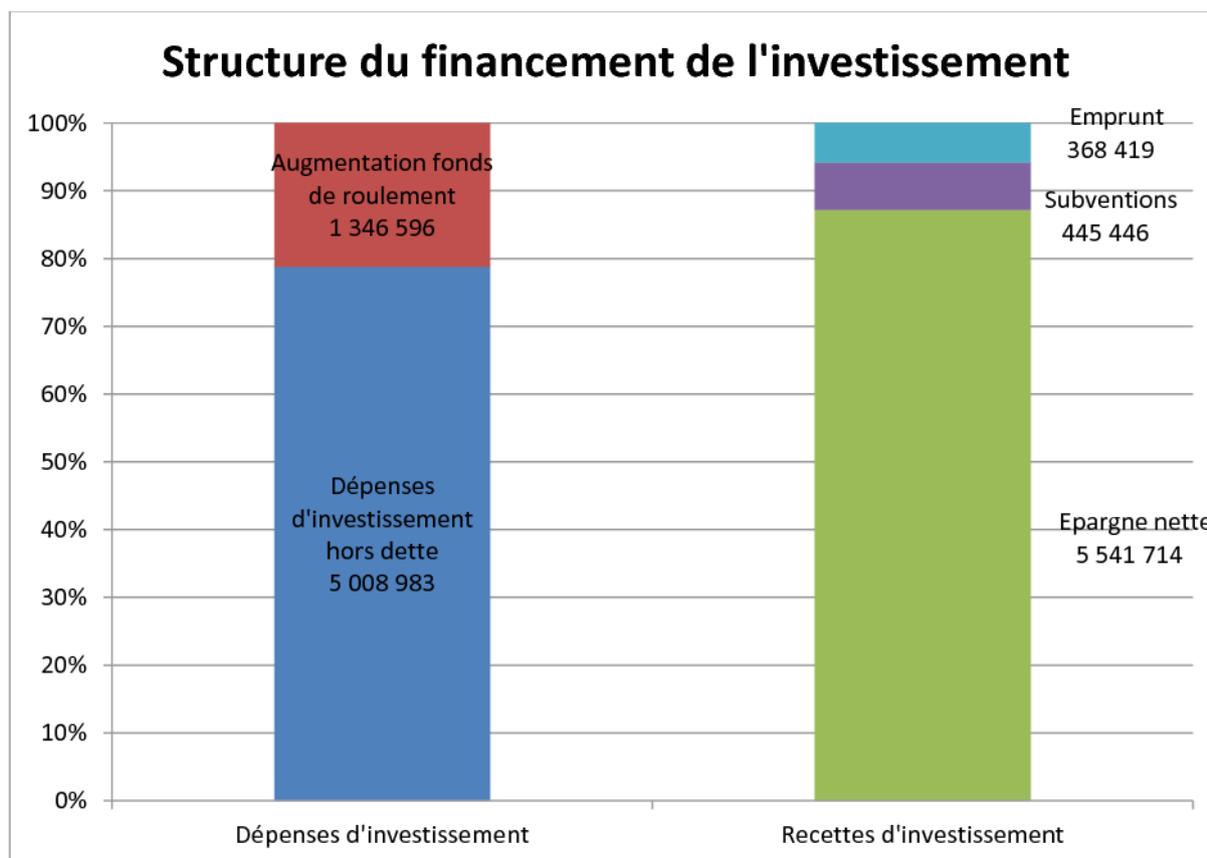
Le budget de l'eau totalise 5 008 983 € de dépenses d'équipement. Les dépenses ont porté principalement sur les travaux de réseaux d'eau potable, dont :

- Travaux sur le pôle des Pieux : 1,6 M€
- Travaux sur Cherbourg-en-Cotentin : 728 K€
- Travaux sur la Hague : 460 K€
- Travaux SDEAU : 360 K€
- Extension de la lagune de l'usine de la Divette : 326 K€.

Le plan de financement de l'investissement est le suivant :

€	dépenses	recettes	structure
<b>Total</b>	<b>6 355 579</b>		
<b>Dépenses d'invest.</b>	<b>5 008 983</b>		
<b>Augmentation fonds de roulement</b>	<b>1 346 596</b>		
<b>Total recettes d'invest.</b>		<b>6 355 579</b>	<b>100,00%</b>
dont épargne nette		5 541 714	87,19%
dont subventions et autres		445 446	7,01%
dont emprunt		368 419	5,80%

Les ressources d'investissement sont constituées par l'épargne nette à 87%, le solde par l'emprunt (6%) et les subventions (7%).



### **G. La dette**

L'encours de la dette du budget de l'eau s'établit à 10 642 070 € au 31 décembre 2019, en baisse de 820 K€ par rapport à 2018. Des emprunts nouveaux pour un montant total de 368 K€ provenant de l'Agence de l'eau ont été perçus en 2019.

€	2019
Encours brut au 1er janvier	11 462 542
- Remboursement du capital	1 013 662
- Capital payé non mandaté (SDEAU)	175 229
- Remboursement anticipé	0
+ Emprunt	368 419

	€	<b>2019</b>
= Variation de l'encours		-820 472
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>		<b>10 642 070</b>

La CA du Cotentin s'est vue transférer un encours de 1,2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 détenu antérieurement par le SDEAU 50. L'amortissement du capital 2019 s'élevant à 175 229 € sera à régulariser sur l'exercice 2020, après signature des procès-verbaux de mise à disposition des biens et de transferts avec la commune et les syndicats concernés.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- taux moyen : 2,50%
- Durée résiduelle : 10 ans et 10 mois
- structure de taux : 86,44% de taux fixe et à 13,56% de taux variable.
- 100% de 1A, au sens de la charte Gissler.

### III. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (TOUTES TAXES COMPRISES)

Dans le cadre de l'harmonisation du régime de TVA du budget annexe de l'assainissement, le budget assainissement TTC et le budget assainissement option TVA ont fusionné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, excepté les écritures liées au SPANC qui demeurent non assujettis à la TVA.

Ces seules écritures continuent de figurer dans ce budget.

L'exécution 2019 est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	286 902,76	536 248,80	249 346,04	482 736,69	<b>732 082,73</b>
Investissement	640 033,00	1 343 123,42	703 090,42	-97 493,42	<b>605 597,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>926 935,76</b>	<b>1 879 372,22</b>	<b>952 436,46</b>	<b>385 243,27</b>	<b>1 337 679,73</b>

Le résultat 2019 se chiffre à 952 436,46 €, et en tenant compte des résultats antérieurs, ce dernier est ramené à 1 337 679,73 €, contre 530 117,69 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 807 502,04 €.

#### **A. La section d'exploitation**

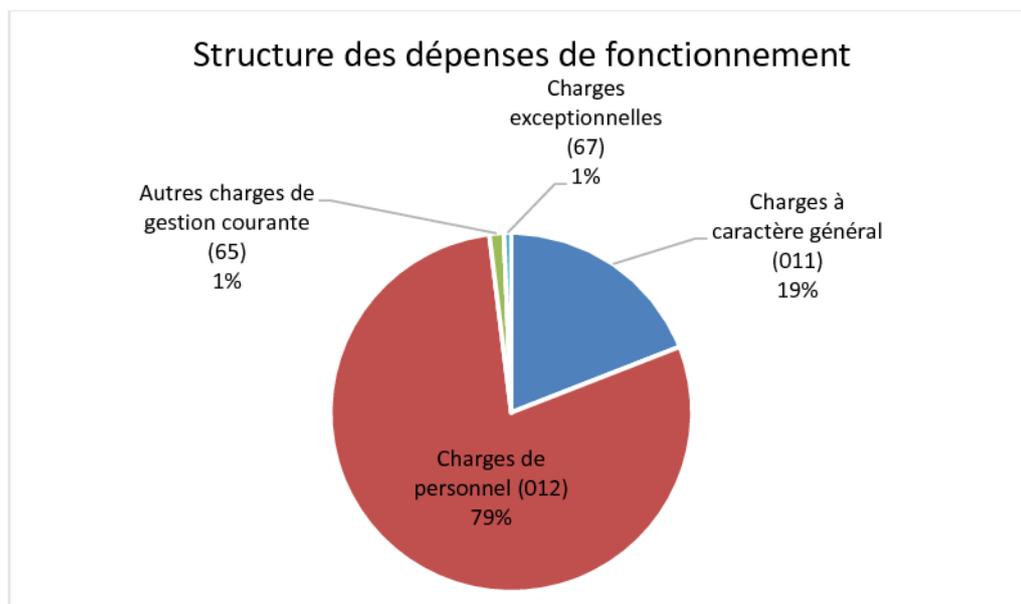
##### **1) Les charges d'exploitation**

Les dépenses d'exploitation ont progressé de 17,61%, soit +43 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Charges à caractère général (011)	122 968	54 620	-68 348	-55,58%
Charges de personnel (012)	156 834	226 700	69 866	44,55%

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Autres charges de gestion courante (65)	7 944	3 732	-4 213	-53,03%
Charges financières (66)	-44 607	0	44 607	-100,00%
Charges exceptionnelles (67)	811	1 851	1 040	128,23%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPL.</b>	<b>243 951</b>	<b>286 903</b>	<b>42 952</b>	<b>17,61%</b>

Les dépenses sont dominées par les charges de personnel (79%) et les charges à caractère général (19%).



Les charges à caractère général (chapitre 011) ont diminué de 56% (-68 K€). Cette baisse, en partie liée aux rattachements non réalisés, sur les études (-36 K€), l'entretien et la réparation des autres biens mobiliers (-14 K€), les autres matières et fournitures (-6 K€).

Les charges de personnel ont progressé de 45% de (+70 K€). Cette augmentation s'explique par le fait que les prévisions 2018, construites avant la mise en place du service commun RH, n'ont pas permis de facturer la totalité des frais de personnel du budget SPANC.

Le chapitre 65 est constitué des créances admises en non-valeur pour 2 683 € et des créances éteintes pour 1 048 €.

Concernant le chapitre 66, le budget ne comporte plus de dette. Le montant négatif en 2018 correspond à la contrepassation des ICNE rattachés en 2017 (intérêts courus non échus).

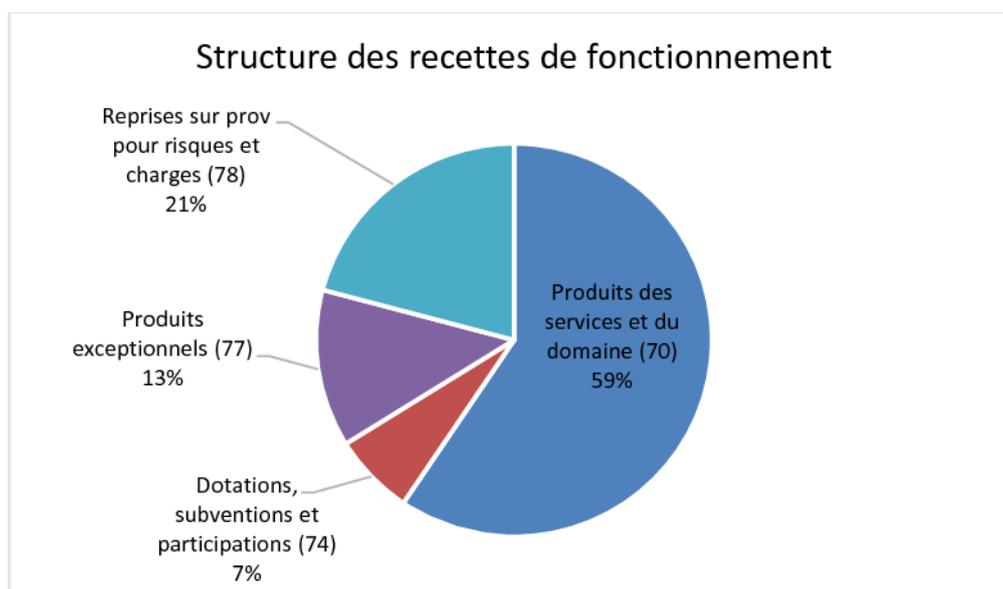
Le chapitre 67 n'est composé que des titres annulés sur exercices antérieurs pour 1 851 €.

## 2) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont progressé de 309 K€ pour atteindre 536 K€.

	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits des services et du domaine (70)	217 794	318 768	100 974	46,36%
Dotations, subventions et participations (74)	9 480	35 970	26 490	279,43%
Autres produits de gestion courante (75)	61		-61	-100,00%
Produits exceptionnels (77)	0	69 511	69 511	n.s.
Reprises sur prov pour risques et charges (78)		112 000	112 000	n.s.
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPL.</b>	<b>227 335</b>	<b>536 249</b>	<b>308 913</b>	<b>135,88%</b>

En 2019, du fait d'une reprise sur provision pour risques et charges, la structure des recettes est particulière. Les ressources sont issues des produits des services et du domaine à 59%, des reprises sur provisions pour 21% des dépenses et des produits exceptionnels à 13%.



Les produits du service et du domaine ont progressé de 101 K€. La principale ressource est issue de la redevance pour assainissement non collectif. Celle-ci s'est élevée à 275 019 € en 2019, soit une progression de 82 K€.

	2018	2019	évolution €	évolution %
Redevance pour assainiss. non collectif (7062)	193 444	275 019	81 574	42,17%

Les autres recettes du chapitre 70 sont essentiellement la vente de travaux 19 K€ (+ 9 K€), les remboursements de frais de dossiers par les usagers 25 K€ (+17 K€).

Les dotations et participations ont progressé de 26 K€, en raison des participations de l'Agence de l'eau.

Les produits exceptionnels concernent également principalement les aides de l'Agence de l'eau pour 56 K€.

## B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget assainissement TTC se présente ainsi :

€	2018	2019	Evolution
Produits de fonctionnement courant	227 335	354 738	56%
- Charges de fonctionnement courant	287 747	285 052	-1%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>-60 411</b>	<b>69 686</b>	<b>-215%</b>
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	0	181 511	n.s.
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	811	1 851	128%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>-61 222</b>	<b>249 346</b>	<b>-507%</b>
- Intérêts	-44 607	0	-100%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>-16 616</b>	<b>249 346</b>	<b>-1601%</b>
- Capital	0	0	n.s.
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>-16 616</b>	<b>249 346</b>	<b>-1601%</b>

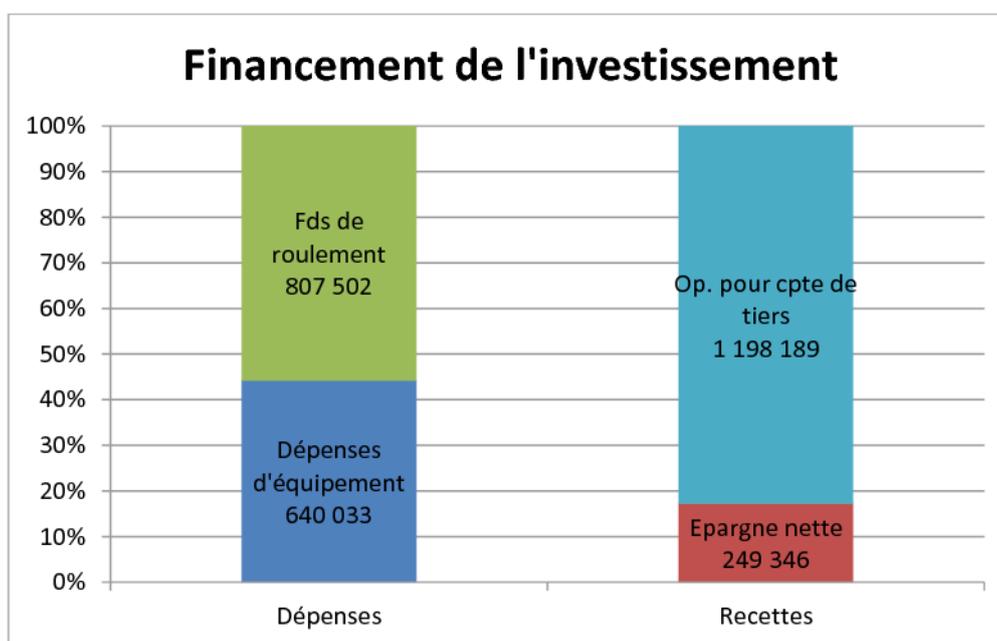
En 2018, le budget assainissement TTC présentait une épargne négative. Le déficit était couvert cependant par les excédents de fonctionnement antérieurs (+644 K€).

En 2019, le niveau de recettes supérieur à celui des dépenses permet au budget de dégager une épargne positive de 249 346 €.

## C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées intégralement des opérations pour compte de tiers pour un montant total de 640 033 €. Les participations de l'Agence de l'eau pour la réalisation de travaux de raccordement d'habitations au réseau public d'assainissement sont présentes en dépenses et en recettes, avec cependant parfois des décalages entre la recette et la dépense.

Les recettes d'investissement sont constituées des opérations pour compte de tiers (subventions de l'Agence de l'eau) ainsi que de l'épargne nette pour 17%.



Ce budget ne possède pas de dette.

## IV. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT OPTION TVA

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la quasi-totalité du budget assainissement TTC a intégré le budget annexe assainissement option TVA, comme vu précédemment.

L'exécution 2019 se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	16 816 305,23	18 782 137,82	1 965 832,59	5 258 066,26	7 223 898,85
Investissement (total)	6 668 215,73	17 767 864,21	11 099 648,48	1 541 845,39	12 641 493,87
<b>Total du budget assainissement</b>	<b>23 484 520,96</b>	<b>36 550 002,03</b>	<b>13 065 481,07</b>	<b>6 799 911,65</b>	<b>19 865 392,72</b>

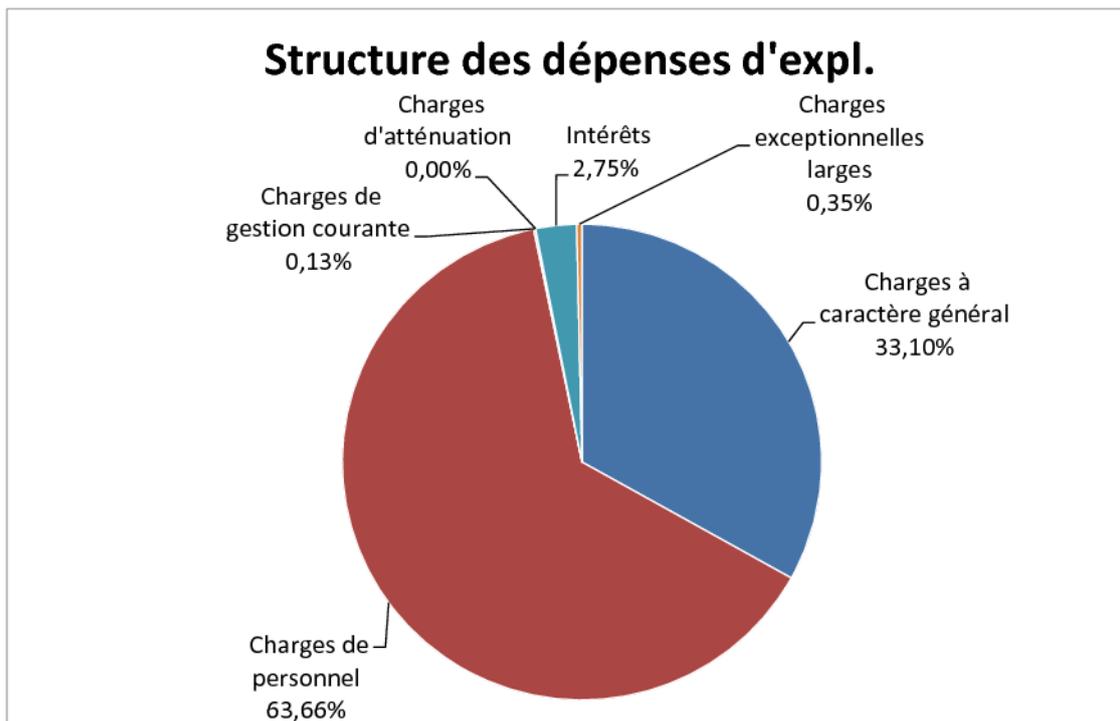
Le résultat de l'exercice 2019 présente un excédent de 13 065 481,07 €. En y intégrant les excédents antérieurs, le résultat de clôture s'établit à 19 865 392,72 contre 6 799 911,65 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 13 065 481,07 €.

### A. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 11,9 M€ et ont progressé de 6,04%, soit +676 K€..

€	2018	2019	évolution	
			€	%
Charges à caractère général (011)	3 327 757	3 933 119	605 362	18,19%
Charges de personnel (012)	7 275 939	7 564 270	288 331	3,96%
Charges de gestion courante (65)	5 763	15 990	10 226	177,44%
Charges d'atténuation (014)	0	0		
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>10 609 459</b>	<b>11 513 378</b>	<b>903 919</b>	<b>8,52%</b>
Charges exceptionnelles (67)	188 661	41 740	-146 921	-77,88%
<b>CHARGES HORS INTERETS</b>	<b>10 798 120</b>	<b>11 555 118</b>	<b>756 998</b>	<b>7,01%</b>
Intérêts (66)	407 685	327 165	-80 520	-19,75%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 205 805</b>	<b>11 882 283</b>	<b>676 479</b>	<b>6,04%</b>

Les charges de personnel occupent le premier poste de dépenses (64%), suivies des charges à caractère général (33%).



#### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général, totalisant 3,9 M€, ont progressé de 18%, soit +605 K€. Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques, comme pour le budget de l'eau, le chapitre 011 a comptabilisé la quote-part de remboursement de frais généraux envers le budget principal, à hauteur de 947 K€ en 2019. Cette refacturation n'avait pas été effectuée en 2018.

Hormis cette écriture nouvelle, les charges à caractère général ont diminué de 342 K€, notamment liées au non rattachement des dépenses inférieures à 1 000 €. Les variations significatives sont les suivantes :

- Achats d'études, prestations de services -342 K€
- Entretien et réparation des bâtiments publics -127 K€
- Entretien et réparation des réseaux -56 K€
- Honoraires -46 K€
- Sous-traitance générale -41 K€
- Commissions et courtages sur achats : + 344 K€ (facture non réglée en 2018)
- Fournitures non stockables +52 K€.

#### 2) Les autres charges d'exploitation

Les charges de personnel (chapitre 012), d'un montant de 7,6 M€, ont progressé de 3,96%, soit +288 K€, sous l'effet notamment de la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), de la révision du régime indemnitaire. L'effectif s'établit à 164,83 ETP au 31 décembre 2019.

Les charges de gestion courante comportent les créances admises en non-valeur pour 11 K€ et les créances éteintes à hauteur de 5 K€.

Les charges exceptionnelles sont essentiellement constituées des titres annulés sur exercices antérieurs qui se sont élevées à 42 K€ contre 160 K€ en 2018, expliquant la baisse du chapitre entre 2018 et 2019.

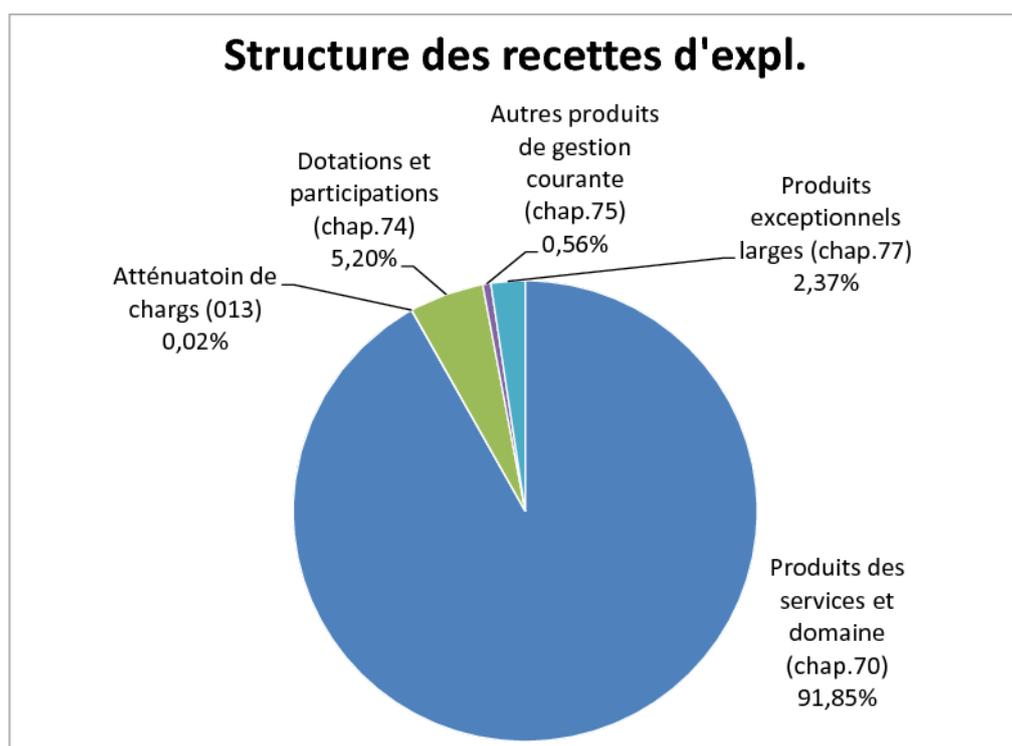
Les charges financières ont diminué de 19,75% soit -81 K€. Cette diminution est liée à la baisse de l'encours (-30 K€) et aux ICNE (-51 K€). Certaines structures ne pratiquaient pas le rattachement des ICNE. Cette dépense obligatoire a été généralisée à la reprise des encours par la CA du Cotentin en 2018, cela créant un pic la première année de constatation.

## B. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation, atteignant 17,2 M€, ont diminué de 4,77% soit -860 K€.

€	2018	2019	évolution	
			€	%
Produits des services et domaine (chap.70)	16 104 036	15 767 464	-336 572	-2,09%
Atténuation de charges (013)		3 242	3 242	n.s.
Dotations et participations (chap.74)	1 020 779	892 161	-128 618	-12,60%
Autres produits de gestion courante (chap.75)	325	96 321	95 996	n.s.
<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>17 125 140</b>	<b>16 759 188</b>	<b>-365 952</b>	<b>-2,14%</b>
Produits exceptionnels larges (chap.77)	901 148	407 023	-494 125	-54,83%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>18 026 288</b>	<b>17 166 211</b>	<b>-860 078</b>	<b>-4,77%</b>

Les recettes du budget assainissement sont principalement issues des produits des services et du domaine à 92% et des dotations et participations pour 5%.



## 1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine, d'un montant de 15,8 M€, ont diminué de 2,09% soit -337 K€.

La redevance assainissement constitue la principale recette du budget, elle évolue en fonction des volumes vendus et des tarifs. Comme pour le budget de l'eau, les tarifs antérieurs continuent de préexister et une actualisation du niveau de l'inflation prévisionnelle est appliquée annuellement.

La recette a atteint 10 845 034 € en 2019, en diminution de 249 K€ par rapport à 2018. Identiquement au budget de l'eau, les années 2018 et 2019 ont fait l'objet de rattrapages et d'ajustements qui rendent l'analyse délicate. La variation la plus importante concerne le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, une partie des recettes afférentes à l'exercice 2017 n'a pu être rattachée à celui-ci, et a été constatée directement sur l'exercice 2018.

	€	2018	2019	évolution €	évolution %
Redevance assainissement		11 094 149	10 845 034	-249 114	-2,25%

Le chapitre 70 comprend également le remboursement par le budget de l'eau de la mise à disposition du personnel. Le montant 2019 a atteint 4 M€, en progression de 83 K€.

	€	2018	2019	évolution €	évolution %
Mise à disposition du personnel (budget eau)		3 954 497	4 037 271	82 774	2,09%

Enfin, concernant les recettes annexes, des variations importantes sont constatées entre 2018 et 2019. La réorganisation des services suite à la fusion de différentes structures n'a pas permis d'assurer immédiatement une continuité dans l'accomplissement de certaines tâches. Les pratiques sont également très différentes et il a fallu entamer un travail d'harmonisation. Une délibération a été prise en février 2019 dans l'objectif d'harmoniser les pratiques concernant la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC). Son montant est désormais déterminé en fonction de la surface constructible en m<sup>2</sup>.

Les recettes 2018 et 2019 comprennent des régularisations antérieures et par ailleurs, toutes les facturations n'ont pu être émises sur l'exercice 2019, expliquant en partie la faiblesse des montants enregistrés.

	€	2018	2019	évolution €	Evolution %
PRE/PFAC c/70613		351 994	127 143	-224 851	-63,88%
Travaux sur réseaux c/704		522 362	281 563	-240 799	-46,10%
Vente électricité c/7078		0	243 047	243 047	n.s.

## 2) Les autres produits d'exploitation

Les autres produits de gestion courante comportent en 2019 les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires pour 96 K€.

Les produits exceptionnels d'un montant de 407 K€, ont diminué de 54,83% soit -494 K€. Les débits et pénalités perçus se sont élevés à 286 K€ en 2019 contre 10 K€ en 2018. En 2018, il a été repris les résultats des communes pour un montant total de 891 K€. En 2019, il a été repris le résultat d'une commune pour 88 K€, cela explique la variation entre les deux exercices.

### **C. Les soldes intermédiaires de gestion**

Les soldes intermédiaires de gestion du budget assainissement se présentent comme suit :

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits de fonctionnement courant	17 125 140	16 759 188	-365 952	-2,14%
- Charges de fonctionnement courant	10 609 461	11 513 378	903 917	8,52%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>6 515 679</b>	<b>5 245 810</b>	<b>-1 269 869</b>	<b>-19,49%</b>
+ Produits except. et fin. hs intérêts	901 598	407 023	-494 575	-54,86%
- Charges except. et fin. hs intérêts	188 661	41 740	-146 921	-77,88%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>7 228 617</b>	<b>5 611 093</b>	<b>-1 617 524</b>	<b>-22,38%</b>
- Intérêts	407 685	327 165	-80 520	-19,75%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>6 820 932</b>	<b>5 283 928</b>	<b>-1 537 004</b>	<b>-22,53%</b>
- Capital	1 955 636	2 046 313	90 677	4,64%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>4 865 296</b>	<b>3 237 614</b>	<b>-1 627 682</b>	<b>-33,45%</b>

Compte tenu d'un effet ciseau sur la section d'exploitation – hausse des dépenses notamment liée au remboursement de frais de personnel mais également une diminution des ressources courante avec cependant un effet conjoncturel, le budget de l'assainissement présente une épargne nette en diminution, passant de 4,9 M€ à 3,2 M€ en 2019.

### **D. Les restes à réaliser**

Les restes à réaliser sont les suivants :

€	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	7 223 898,85			7 223 898,85	
Investissement (total)	12 641 493,87	2 345 714,68	400 888,96	10 696 668,15	
<b>Total</b>	<b>19 865 392,72</b>	<b>2 345 714,68</b>	<b>400 888,96</b>	<b>17 920 567,00</b>	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser dégage un excédent de 17 920 567 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement concernent essentiellement les immobilisations en cours (1 752 510 €), les immobilisations corporelles (23 546 €), les immobilisations incorporelles (223 683 €), et les opérations pour compte de tiers (340 830 €).

Les restes à réaliser en recettes comportent l'excédent de fonctionnement capitalisé (234 241 €), les subventions à recevoir (150 348 €), provenant notamment de l'Agence de l'eau, et les opérations pour compte de tiers (16 300 €).

### **E. Le taux de couverture des dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements et provisions sont couvertes par l'épargne brute. Le ratio s'établit à 159,25%, en baisse par rapport à 2018.

€	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Epargne Brute	6 820 932	5 283 928
Dotation nette amortissement et provisions	3 023 720	3 318 095
<b>Epargne brute / DAP</b>	<b>225,58%</b>	<b>159,25%</b>

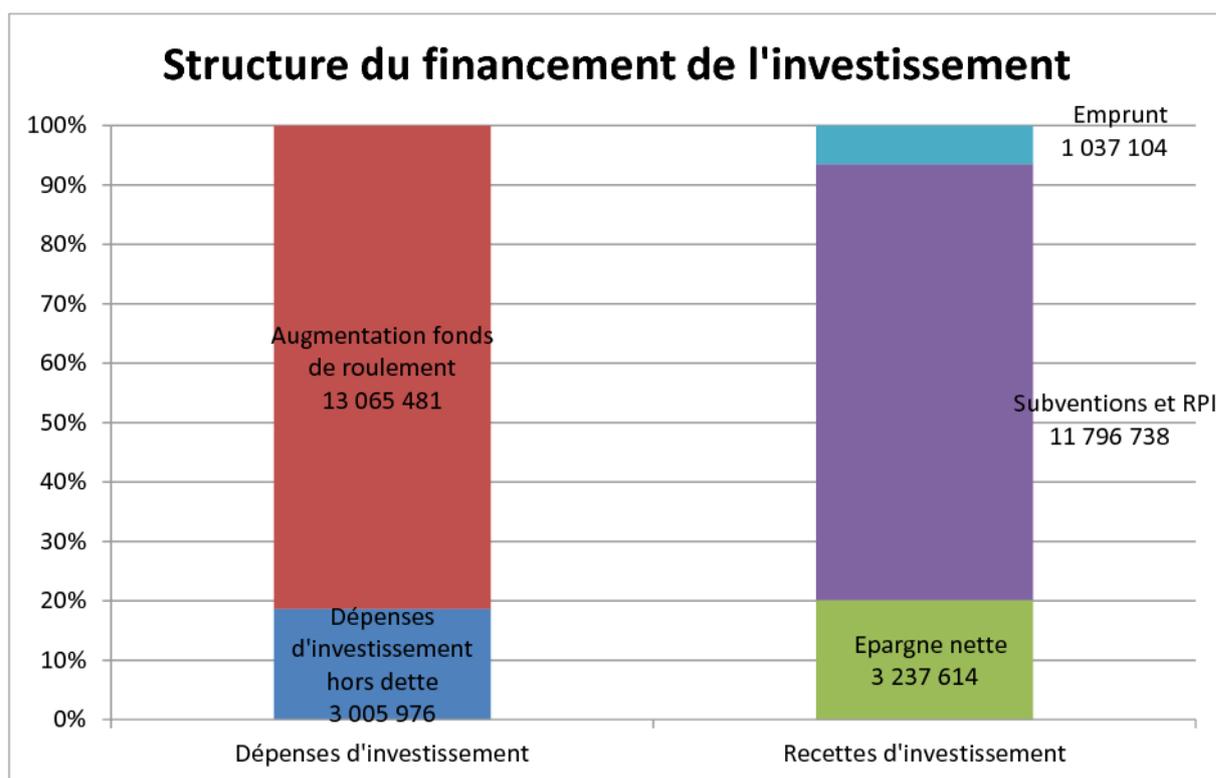
### **F. Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 005 976 € pour l'année 2019 :

- Programme annuel EU (eaux usées) sur Cherbourg-en-Cotentin: 1 121 682 €
- Travaux d'aménagement de bourgs : 255 097 €
- Travaux de réseaux sur le périmètre Denneville - Portbail - St Lo d'Ourville : 108 824 €
- Travaux d'assainissement collectif sur la commune d'Eroudeville : 74 237 €
- Travaux d'assainissement collectif sur la commune de Montebourg : 45 482 €.

Le financement de l'investissement est assuré par l'excédent reversé par Cherbourg-en-Cotentin (44%), l'épargne nette (20%), les subventions et autres recettes (29%) ainsi que par l'emprunt (6%).

€	<b>dépenses invt</b>	<b>recettes invt</b>	<b>structure</b>
<b>Total investissement hors dette</b>	<b>16 071 457</b>		
Dépenses d'équipement	3 005 976		
Augmentation fonds de roulement	13 065 481		
<b>Total recettes</b>		<b>16 071 457</b>	<b>55,83%</b>
dont Subv.		3 200 193	19,91%
dont Op compte de tiers		1 498 443	9,32%
dont épargne nette		3 237 614	20,15%
dont emprunt		1 037 104	6,45%
Dont reversmt excédent CEC		7 098 103	44,17%



## G. La dette

L'encours de la dette du budget assainissement s'établit à 24 300 364 € au 31 décembre 2019, en diminution de 1,7 M€ par rapport à 2018. Des emprunts à taux zéro de l'Agence de l'eau ont été encaissés pour un montant total de 1 M€.

	€	2019
Encours brut au 1er janvier		25 969 270
- Remboursement du capital		2 046 313
- Capital payé non mandaté		659 697
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		1 037 104
= Variation de l'encours		-1 668 906
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>		<b>24 300 364</b>

Les caractéristiques principales de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,69%
- Durée résiduelle : 12 ans et 9 mois
- Structure de taux : 91% et 9% de taux variable
- 100% de 1A au regard de la charte Gissler.

## V. BUDGET ANNEXE DMA M4

Le budget déchets ménagers et assimilés (DMA) sous nomenclature M14 a été intégré au budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le budget déchets ménagers géré en M4 continue d'exister, et

concerne les anciens territoires ayant instauré la REOM (pôle de Côte des Isles ainsi que Douve et Divette).

Son exécution se présente ainsi :

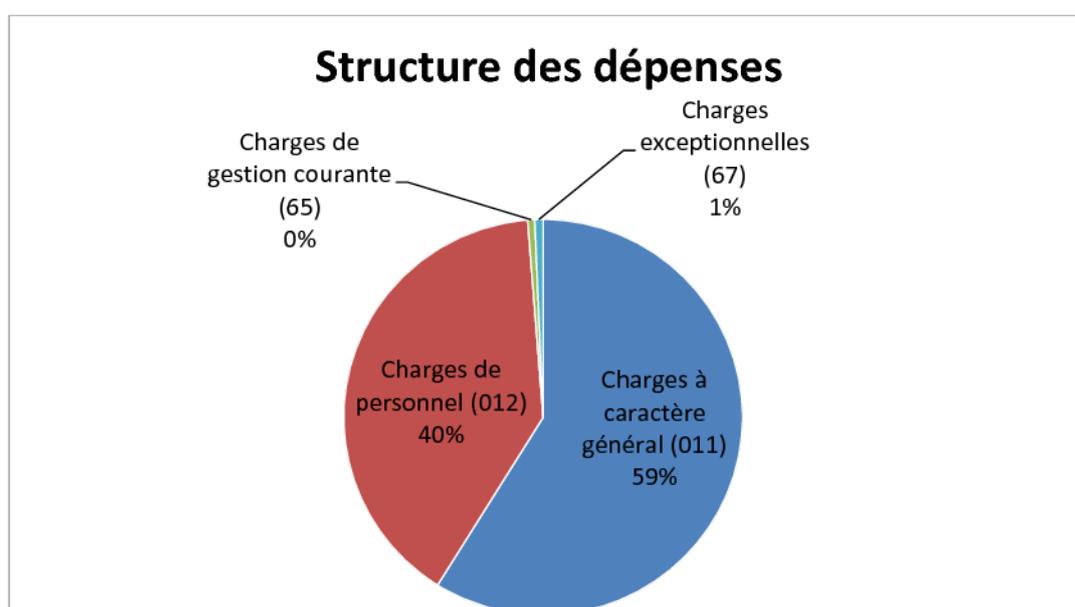
€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	1 943 870,27	2 006 534,75	62 664,48	134 016,41	196 680,89
Investissement (total)	164 415,46	337 342,75	172 927,29	653 666,03	826 593,32
<b>Total</b>	<b>2 108 285,73</b>	<b>2 343 877,50</b>	<b>235 591,77</b>	<b>787 682,44</b>	<b>1 023 274,21</b>

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 235 591,77 €. En tenant compte des résultats antérieurs, il s'établit à 1 023 274,21 € contre 787 682,44 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 235 274,21 €.

### **A. La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 79,65%. Elles ont diminué de 12,46% (-228 615 €).

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Charges à caractère général (011)	1 215 432,36	946 043,39	-269 388,97	-22,16%
Charges de personnel (012)	593 974,81	640 596,65	46 621,84	7,85%
Charges de gestion courante (65)	17 756,50	9 167,99	-8 588,51	-48,37%
Charges financières (66)	-252,63		252,63	-100,00%
Charges exceptionnelles (67)	8 231,93	10 719,49	2 487,56	30,22%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 835 142,97</b>	<b>1 606 527,52</b>	<b>-228 615,45</b>	<b>-12,46%</b>



Les charges à caractère général ont diminué de 22,16% principalement en raison des contrats de sous-traitance générale (-262 665 €) dont -165 676 € sur le traitement des ordures ménagères résiduelles, -34 388 € sur les emballages ménagers recyclables et -133 032 € sur les autres matériaux.

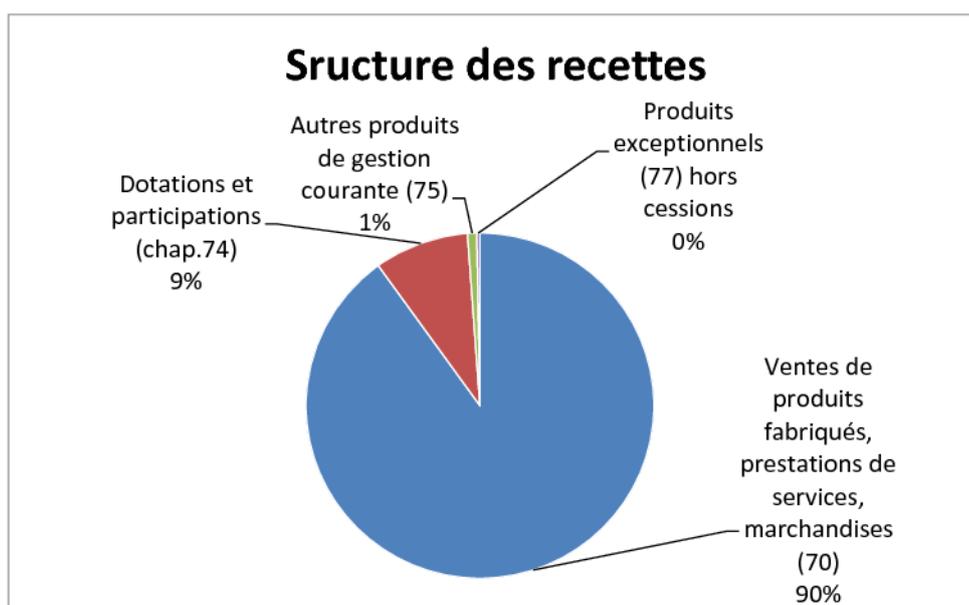
Les charges de personnel ont augmenté de 7,85% pour s'établir à 640 597 € en 2019.

Les charges exceptionnelles ont progressé de 30,22% (2 488 €) dû à des écritures de régularisation de titres annulés sur exercices antérieurs.

Les charges de gestion courante ont diminué de moitié (-8 589 €) du fait d'une baisse des créances éteintes ou admises en non-valeur.

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 79,62%, ont diminué de 6,62% (-135 628 €).

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (70)	1 678 072,45	1 723 747,45	45 675,00	2,72%
Dotations et participations (chap.74)		168 253,83	168 253,83	n.s.
Autres produits de gestion courante (75)	48 493,00	16 501,00	-31 992,00	-65,97%
Produits exceptionnels (77) hors cessions	322 980,55	5 416,47	-317 564,08	-98,32%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)</b>	<b>2 049 546,00</b>	<b>1 913 918,75</b>	<b>-135 627,25</b>	<b>-6,62%</b>



Le budget est équilibré par le produit de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères). Par délibération du 11 avril 2019, les tarifs des redevances ont été revalorisés sur la base du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2019, soit 2,2%, à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Le produit de la REOM a atteint 1 715 631 € en 2019, soit une hausse de 2,3% (+38 299 €) par rapport à 2018.

Les dotations s'élèvent à 168 254 € sur 2019 du fait de subventions CITEO dont plus de 75 K€ s'imputent en réalité sur l'exercice 2018.

Les autres produits de fonctionnement courants ont diminué de 65,97% du fait de ventes de matériaux plus faibles sur 2019 pour le pôle Douve Divette (- 39 456 €).

Les produits exceptionnels ont diminué en raison d'une écriture d'affectation partielle du résultat de l'ex Syndicat Mixte Cotentin Traitement de 321 099 € seulement en 2018.

### **B. Les soldes intermédiaires de gestion**

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

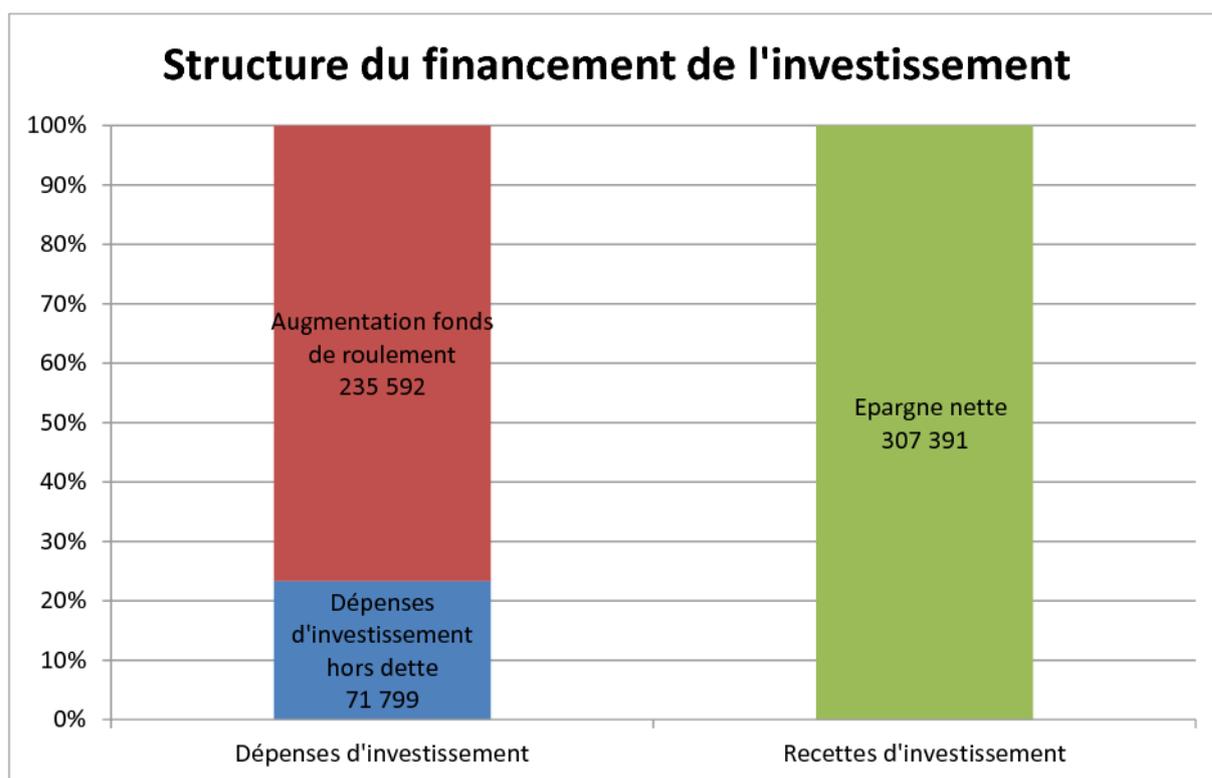
	€	2018	2019	Evolution
Produits de fonctionnement courant		1 726 565	1 908 502	10,54%
- Charges de fonctionnement courant		1 827 164	1 595 808	-12,66%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>		<b>-100 598</b>	<b>312 694</b>	<b>-410,83%</b>
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts		322 981	5 416	-98,32%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts		8 232	10 719	30,22%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>		<b>214 150</b>	<b>307 391</b>	<b>43,54%</b>
- Intérêts		-253		-100,00%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>		<b>214 403</b>	<b>307 391</b>	<b>43,37%</b>
- Capital				
<b>= EPARGNE NETTE</b>		<b>214 403</b>	<b>307 391</b>	<b>43,37%</b>

Du fait d'une baisse de charges plus importante que celle des recettes, l'épargne nette a augmenté de 43,37% pour atteindre 307 391 €.

### **C. La section d'investissement**

Les dépenses d'équipement se sont chiffrées à 71 799,46 €, dont 62 973,60 € pour du matériel et outillage.

Ces dépenses sont financées par l'épargne nette.



Ce budget ne comporte pas de dette.

## VI. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE

Le budget développement économique vente supporte les opérations d'aménagement de lotissements, zones d'activités économiques et parcs d'activités économiques.

Son exécution 2019 se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	3 570 337,07	3 567 637,94	-2 699,13	-457 466,25	-460 165,38
Investissement (total)	4 311 162,08	4 843 539,34	532 377,26	-850 364,09	-317 986,83
<b>Total</b>	<b>7 881 499,15</b>	<b>8 411 177,28</b>	<b>529 678,13</b>	<b>-1 307 830,34</b>	<b>-778 152,21</b>

Le résultat de l'exercice s'établit à 529 678,13 € quand le résultat de clôture intégrant les résultats antérieurs atteint -778 152,21 €, contre -493 856,52 € en 2018, soit une baisse du fonds de roulement de 284 295,69 €.

### **A. La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3,25% (-18 156 €).

	€	2018	2019	évolution		Structure
				€	%	
Charges à caractère général (011)		551 679	521 915	-29 765	-5,40%	96,71%
Charges financières (66)		6 134	17 743	11 608	189,24%	3,29%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>557 814</b>	<b>539 658</b>	<b>-18 156</b>	<b>-3,25%</b>	<b>100,00%</b>

Les dépenses à caractère général, représentant 96,71% des dépenses, ont diminué de 5,4% (-30 K€) avec une hausse de plus de 398 K€ sur les terrains à aménager et parallèlement une baisse de 408 K€ sur les achats de matériels d'équipement et travaux et 21 K€ sur les frais accessoires de terrains en cours d'aménagement.

Les charges financières ont progressé du fait d'un emprunt contracté en 2018 et arrivé en phase d'amortissement sur une année pleine.

Les recettes de fonctionnement ont fortement augmenté sur 2019 (+687 662 €).

	€	2018	2019	évolution		Structure
				€	%	
Ventes diverses (70)		43 157	536 141	492 984	1142,29%	63,92%
Dotations, subventions et participations (74)		107 905		-107 905	-100,00%	0,00%
Autres produits de gestion courante (75)		2	35 100	35 098	n.s.	4,18%
Produits exceptionnels (77)		0	267 486	267 486	n.s.	31,89%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>151 065</b>	<b>838 727</b>	<b>687 662</b>	<b>455,21%</b>	<b>100,00%</b>

Les ventes diverses (chapitre 70) peuvent fortement varier en fonction des ventes de terrains réalisées ou non sur une année. Les produits des ventes de terrains aménagés se sont élevés à 536 141 € en 2019 contre 43 157 en 2018.

Il a été perçu une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 107 905 € (chapitre 74) en 2018 uniquement.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concerne une régularisation d'une subvention EDF de 2018.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent à des subventions exceptionnelles d'EDF pour 160 000 € et une régularisation d'affectation par zone d'activité de 107 483 €.

## **B. Les soldes intermédiaires de gestion**

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

	€	2018	2019	Evolution €
Produits fonctionnement courants		151 065	571 241	420 176
- charges fonctionnement courantes		551 679	521 915	-29 765
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>		<b>-400 615</b>	<b>49 326</b>	<b>449 941</b>
+ produits exceptionnels larges		0	267 486	267 486
- charges exceptionnelles larges		0	0	0

€	2018	2019	Evolution €
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>-400 615</b>	<b>316 812</b>	<b>717 427</b>
- intérêts	6 134	17 743	11 608
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>-406 749</b>	<b>299 070</b>	<b>705 819</b>
- capital	0	155 246	155 246
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>-406 749</b>	<b>143 824</b>	<b>550 573</b>

Les ventes réalisées et les produits exceptionnels sur 2019 permettent de retrouver une épargne nette positive à hauteur de 143 824 €.

A noter que ce budget annexe est un budget de stocks. Dans l'attente de la vente des terrains, le budget peut présenter un déficit. Les excédents du budget principal viennent combler celui-ci jusqu'à ce que les ventes aient lieu.

### ***C. La section d'investissement***

Les dépenses d'investissement comprennent des remboursements d'avance pour 779 566 €, le remboursement en capital d'emprunt pour 155 246 € ainsi que des écritures de régularisation suite au transfert de zones d'activités pour 665 182 €.

Les recettes d'investissement concernent des régularisations d'écritures suite au transfert de voiries de la zone d'activités de Saint-Pierre-Eglise (1 080 603 €) et au versement du solde de l'emprunt de la zone d'Armanville (750 000 €).

### ***D. La dette***

Un emprunt de 1 650 000 € pour le financement du parc d'activité d'Armanville à Valognes a été consolidé en 2018. L'encours s'établit à 1 494 754 € au 31 décembre 2019.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	0	1 650 000
- Remboursement du capital		155 246
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt	1 650 000	
= Variation de l'encours	1 650 000	155 246
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>	<b>1 650 000</b>	<b>1 494 754</b>

Les caractéristiques principales de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,43%
- Durée résiduelle : 9 ans
- Structure de taux : 100% de taux variable
- Charte Gissler : 100% sur 1A.

## VII. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M14

Le budget développement économique locations géré en M14 supporte la construction et la gestion de bâtiments mis à la disposition des entreprises.

	Hauts de Quincampoix	Louis Lumière	Beaumont	Montebourg
Surface commercialisable des bâtiments	1351,80 m <sup>2</sup>	4465 m <sup>2</sup>	7692 m <sup>2</sup>	67 m <sup>2</sup>
Nbre d'entreprises	31	28	8	4

Son exécution se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	751 324,21	1 083 979,17	332 654,96	457 036,69	789 691,65
Investissement (total)	428 947,31	480 611,65	51 664,34	160 822,77	212 487,11
<b>Total</b>	<b>1 180 271,52</b>	<b>1 564 590,82</b>	<b>384 319,30</b>	<b>617 859,46</b>	<b>1 002 178,76</b>

Le résultat 2019 s'établit à 384 319,30 €, et à 1 002 178,76 € avec la reprise des résultats antérieurs, contre 617 859,46 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 384 319,30 €.

### A. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, réalisées à hauteur de 53,28%, ont diminué de 134 853 € (-31%).

€	2018	2019	évolution		Structure
			€	%	
Charges à caractère général (011)	361 946	297 861	-64 085	-17,71%	97,31%
Autres charges de gestion courante (65)		1 471	1 471	n.s.	0,48%
Charges financières (66)	7 862	6 586	-1 276	-16,23%	2,15%
Charges exceptionnelles (67)	71 128	164	-70 964	-99,77%	0,05%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>440 936</b>	<b>306 082</b>	<b>-134 853</b>	<b>-30,58%</b>	<b>100,00%</b>

Les charges à caractère général, représentant 97% des dépenses totales, ont diminué de 17,71% principalement en raison des combustibles non mandatés sur 2019 (-32 201 €), de l'entretien et des réparations sur les bâtiments (-29 843 €), des frais de télécommunications (-11 217 €) et des remboursements de frais (- 38 696 €). Certains postes courants ont augmenté, tels que la maintenance (+12 396 €), les taxes foncières (+17 009 €) et les remboursements de frais à la Hague (+11 544 €).

Les charges exceptionnelles concernaient des régularisations de loyers sur 2018 uniquement.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles ont été réalisées à hauteur de 73,08% et ont diminué de 108 499 € (-10%).

€	2018	2019	évolution		Structure
			€	%	
Pdts des services, domaine et ventes diverses (70)	327 075	286 037	-41 038	-12,55%	30,83%
Dotations, subv et participations (74)	2 499	248	-2 251	-90,07%	0,03%
Autres produits de gestion courante (75)	654 626	600 988	-53 638	-8,19%	64,78%
Produits exceptionnels (77)	52 100	40 528	-11 571	-22,21%	4,37%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 036 300</b>	<b>927 801</b>	<b>-108 499</b>	<b>-10,47%</b>	<b>100,00%</b>

Le chapitre des ventes diverses (chapitre 70) est essentiellement constitué des recettes liées à la facturation de services pour 138 362 € (-28 269 €) ainsi que les remboursements de frais pour 147 675 € (-12 769 €).

Les autres produits de gestion courante concernent principalement les loyers à hauteur de 598 413 € (-53 734 €).

Les produits exceptionnels pour 40 528 € sont des régularisations antérieures.

## ***B. Les soldes intermédiaires de gestion***

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

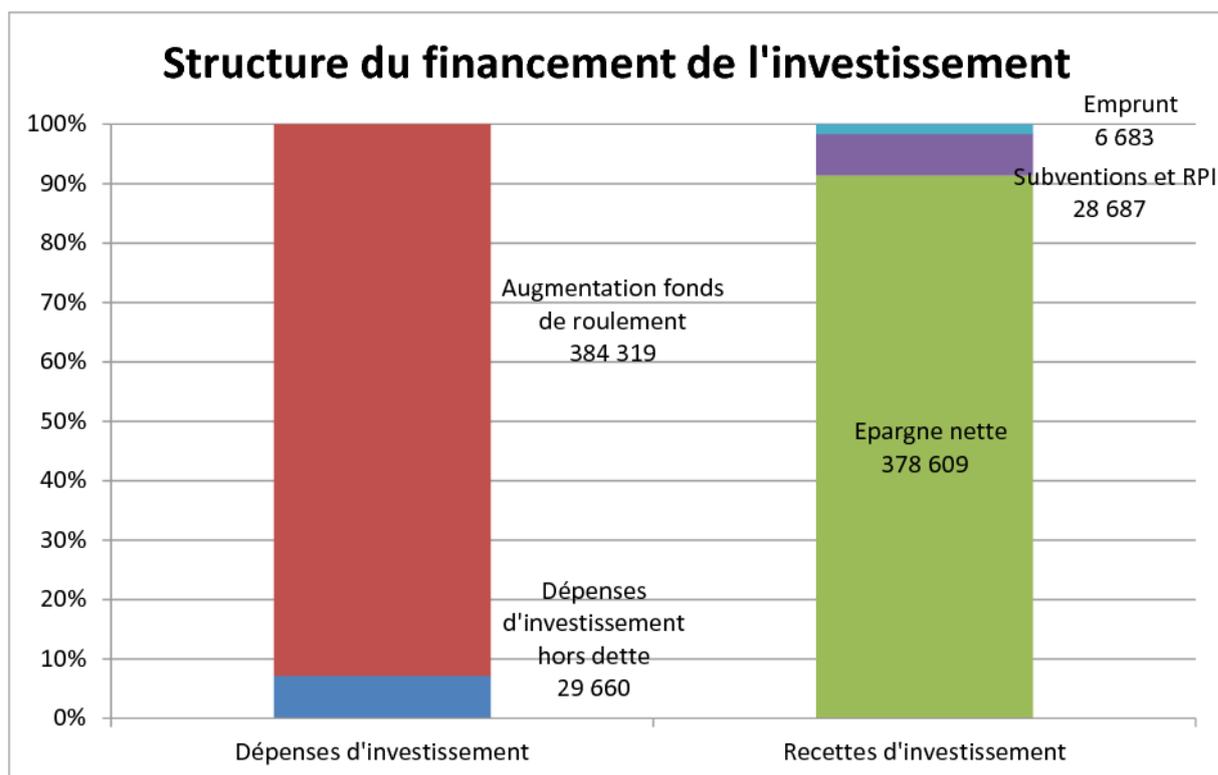
€	2018	2019	évolution
Produits fonctionnement courants	984 200	887 273	-9,85%
- charges fonctionnement courantes	361 946	299 332	-17,30%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>622 254</b>	<b>587 941</b>	<b>-5,51%</b>
+ produits exceptionnels larges	52 100	40 528	-22,21%
- charges exceptionnelles larges	71 128	5 279	-92,58%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>603 226</b>	<b>623 190</b>	<b>3,31%</b>
- intérêts	7 862	1 471	-81,29%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>595 364</b>	<b>621 719</b>	<b>4,43%</b>
- capital	272 832	243 110	-10,89%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>322 533</b>	<b>378 609</b>	<b>17,39%</b>

Avec une diminution des dépenses plus prononcée que celle des recettes, l'épargne nette s'améliore sur 2019 pour atteindre 378 609 €, soit une hausse de 56 076 € par rapport à 2018.

## ***C. La section d'investissement***

Les dépenses d'équipement totalisent un montant de 29 660 €, et concernent des travaux ainsi que l'acquisition de terrains nus.

Ces dépenses sont financées par l'épargne nette à hauteur de 91% et par les ressources propres et subventions pour 9%, les emprunts étant des dépôts et cautionnements reçus.



#### **D. La dette**

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette s'établit à 1 024 404 € au 31 décembre 2019.

€	2018	2019	évolution
Encours brut au 1er janvier	1 540 346	1 267 514	-272 832
- Remboursement du capital	272 832	243 110	-29 722
- Remboursement anticipé			
+ Emprunt			
= Variation de l'encours	-272 832	-243 110	29 722
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>	<b>1 267 514</b>	<b>1 024 404</b>	<b>-243 110</b>

Les caractéristiques de l'encours sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,36%
- Durée résiduelle : 8 ans et 5 mois
- Structure de taux : 88,23% de taux variable et 11,77% de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A.

## VIII. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### LOCATION M4

Ce budget regroupe les bâtiments des Vindits et de l'Espace d'Activité de l'Amont-Quentin à Cherbourg-en-Cotentin ainsi que l'atelier de location sur la zone d'activités de Martinvast et l'atelier relais sur le port de plaisance Chantereyne.

	Hôtel d'entreprises Amont-Quentin	Bâtiment des Vindits	Atelier location ZA Martinvast	Atelier port de plaisance Chantereyne
Surface commercialisable des bâtiments	780,19 m <sup>2</sup>	1 770,42 m <sup>2</sup>	139 m <sup>2</sup>	443 m <sup>2</sup>
Nbre d'entreprises	8	10	1	-

L'exécution du budget développement économique location M4 est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	203 308,80	371 576,53	168 267,73		168 267,73
Investissement	774 446,98	395 181,24	-379 265,74	-40 242,26	-419 508,00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>977 755,78</b>	<b>766 757,77</b>	<b>-210 998,01</b>	<b>-40 242,26</b>	<b>-251 240,27</b>

Le résultat de l'exercice 2019 est déficitaire de 210 998,01 € et le résultat de clôture intégrant les résultats antérieurs se chiffre à -251 240,27 €, contre 105 262,40 € en 2018 soit une baisse du fonds de roulement de 356 502,67 €.

#### A. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 47,04% et enregistrent une baisse de 28 551,29 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)	90 652,19	59 124,83	-31 527	-34,78%	84,65%
Autres charges de gestion courante (65)		2 871,42	2 871		4,11%
Charges financières (66)	7 747,90	6 296,42	-1 451	-18,73%	9,01%
Charges exceptionnelles (67)		1 556,13	1 556		2,23%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCT.</b>	<b>98 400,09</b>	<b>69 848,80</b>	<b>-28 551,29</b>	<b>-29,02%</b>	<b>100,00%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement issues des charges à caractère général (85%). La principale baisse provient des remboursements de taxes foncières (-37 000 €).

Les recettes, réalisées à hauteur de 70,63%, ont augmenté de 102 916 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits des services et du domaine (70)	194 760,78	258 655,45	63 895	32,81%	78,92%
Produits de gestion courante (75)	29 920,82	62 458,92	32 538	108,75%	19,06%
Produits exceptionnels (77)	164,00	6 647,16	6 483	3953,15%	2,03%
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCT.</b>	<b>224 845,60</b>	<b>327 761,53</b>	<b>102 916</b>	<b>45,77%</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des locations, dont le produit a augmenté de 63 895 € mais près de 60 K€ de recettes se rattachent au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.

Les produits de gestion courante correspondent aux charges refacturées aux locataires (59 759 €) et aux revenus issus de l'atelier de location sur Martinvast (2 700 €).

Les produits exceptionnels concernent des écritures de régularisation pour 4 496 € et le versement du solde d'une indemnité de sinistre pour 2 151 €.

### ***B. Les soldes intermédiaires de gestion***

La chaîne de l'épargne du budget développement économique location M4 se présente ainsi :

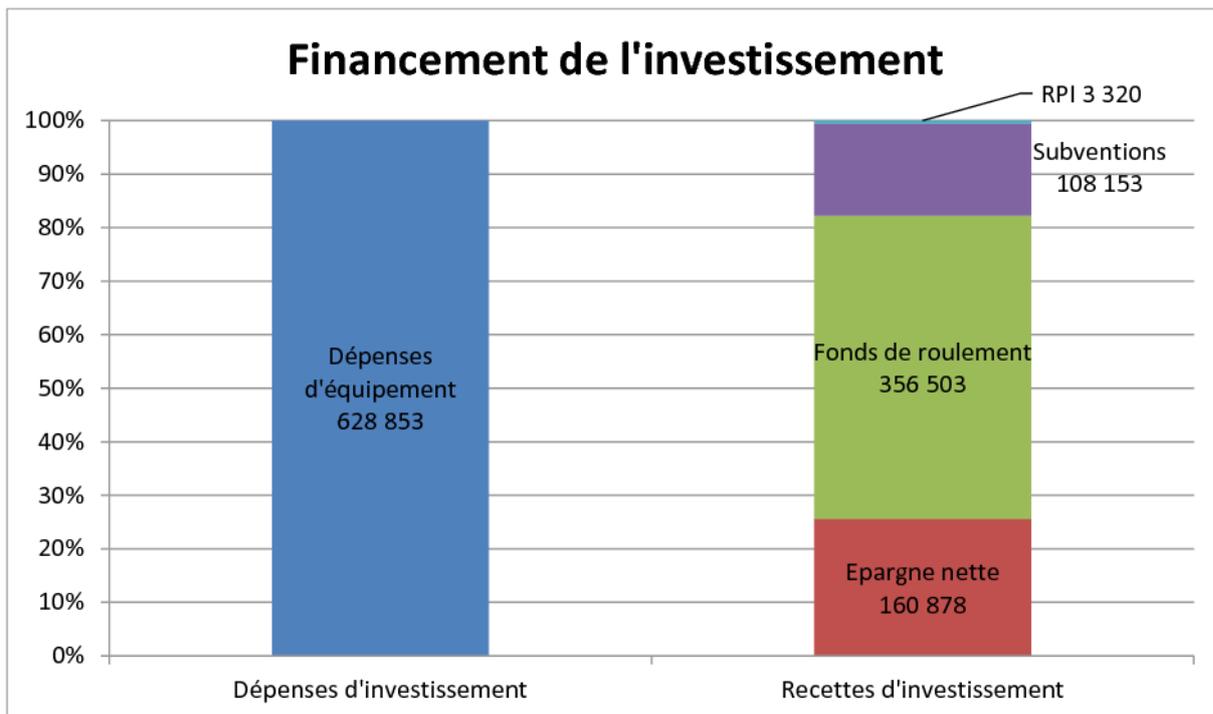
€	2018	2019	évolution
Produits de fonctionnement courant	224 682	321 114	43%
- Charges de fonctionnement courant	90 652	61 997	-32%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>134 029</b>	<b>259 117</b>	<b>93%</b>
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	164	6 647	3953%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts		1 556	
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>134 193</b>	<b>264 208</b>	<b>97%</b>
- Intérêts	7 748	6 296	-19%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>126 446</b>	<b>257 912</b>	<b>104%</b>
- Capital	97 636	97 034	-1%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>28 810</b>	<b>160 878</b>	<b>458%</b>

La dynamique des recettes enregistrée en 2019, concomitamment à la baisse des dépenses, permet de dégager une épargne nette à hauteur de 160 878, soit 132 068 € de plus qu'en 2018.

### ***C. La section d'investissement***

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 628 853 €, dont 623 269 € pour la construction d'un atelier relais sur le port de plaisance de Cherbourg-en-Cotentin.

Les dépenses d'équipement sont couvertes par le fonds de roulement à hauteur de 356 503 €, l'épargne nette pour 160 878 €, des subventions pour 108 153 € et autres recettes pour 3 320 €.



#### D. La dette

Sans emprunt nouveau, l'encours s'établit à 435 962 € au 31 décembre 2019.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	630 632	532 996
- Remboursement du capital	97 636	97 034
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-97 636	-97 034
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>	<b>532 996</b>	<b>435 962</b>

L'encours est composé de trois emprunts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,58%
- Durée résiduelle moyenne : 4 ans et 3 mois
- Structure de taux : 0,97% sur taux fixe et 99,03% sur taux variable LEP
- Charte Gissler : 100% 1A.

## IX. BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Ce budget concerne l'abattoir de Cherbourg-en-Cotentin. Sa fermeture a été décidée en 2020, le nouvel abattoir à Carentan devant prendre la relève une fois sa construction achevée.

Une délégation de service public avec la société SMANCO organise la gestion de l'équipement.

Son exécution 2019 se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	86 920,13	52 066,48	-34 853,65	109 889,11	75 035,46
Investissement (total)	45 163,00	10 780,00	-34 383,00	5 631,30	-28 751,70
<b>Total</b>	<b>132 083,13</b>	<b>62 846,48</b>	<b>-69 236,65</b>	<b>115 520,41</b>	<b>46 283,76</b>

Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à -69 236,65 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat de clôture s'établit à 46 283,76 € contre 115 520,41 € en 2018, soit une diminution du fonds de roulement de 69 236,65 €.

### **A. La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 57 917 €.

	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)	94 057,17	36 140,13	-57 917,04	-61,58%	47,47%
Charges financières (66)	0,00	0,00	0,00		0,00%
Charges exceptionnelles (67)	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	52,53%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>134 057,17</b>	<b>76 140,13</b>	<b>-57 917,04</b>	<b>-43,20%</b>	<b>100,00%</b>

Les charges à caractère général ont diminué du fait d'une baisse de l'entretien et des réparations de l'abattoir (-23 766 €) ainsi que du remboursement de la taxe foncière (-36 422 €) du fait d'une écriture de rattachement faite par erreur (une recette exceptionnelle du montant équivalent a été enregistrée sur l'exercice).

Les charges exceptionnelles correspondent à la subvention à la SMANCO.

Les produits de fonctionnement ont diminué de 178 797 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits des services et du domaine (70)	107 969,90		-107 970	-100,00%	0,00%
Produits de gestion courante (75)	4 653,52	7 752,67	3 099	66,60%	14,89%
Produits exceptionnels (77)	118 240,49	44 313,81	-73 927	-62,52%	85,11%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>230 863,91</b>	<b>52 066,48</b>	<b>-178 797,43</b>	<b>-77,45%</b>	<b>100,00%</b>

La redevance d'usage n'a pas été perçue sur 2019 soit un manque de recette de 107 970 € et il n'y a pas eu de contribution du budget principal également.

Une recette exceptionnelle a été constatée pour régulariser l'erreur de rattachement sur la taxe foncière.

## B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

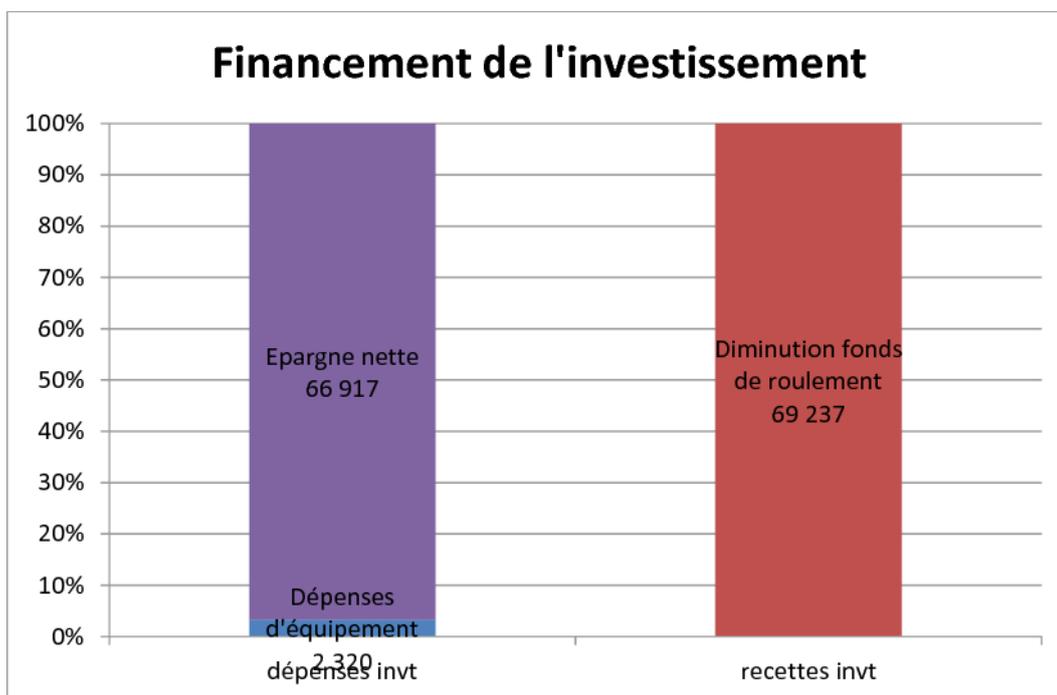
€	2018	2019	évolution
Produits fonctionnement courants	112 623	7 753	-93,12%
- charges fonctionnement courantes	94 057	36 140	-61,58%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>18 566</b>	<b>-28 387</b>	<b>-252,90%</b>
+ produits exceptionnels larges	118 240	44 314	-62,52%
- charges exceptionnelles larges	40 000	40 000	0,00%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>96 807</b>	<b>-24 074</b>	<b>-124,87%</b>
- intérêts			
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>96 807</b>	<b>-24 074</b>	<b>-124,87%</b>
- capital	85 716	42 843	-50,02%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>11 091</b>	<b>-66 917</b>	<b>-703,35%</b>

Faute de recettes sur 2019, l'épargne nette diminue pour atteindre -66 917 €.

## C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 320 € et concernent des travaux de gros entretien sur l'abattoir.

Ces dépenses sont financées par le fonds de roulement.



## D. La dette

Sans encours nouveau, l'encours de dette du budget abattoir s'est éteint en 2019.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	85 701	42 843
- Remboursement du capital - Remboursement anticipé + Emprunt	42 858	42 843
= Variation de l'encours	-42 858	-42 843
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>	<b>42 843</b>	<b>0</b>

## X. BUDGET ANNEXE ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME

En 2018, suite à la création de la SPL Tourisme, le budget activité commerciale tourisme ne comprenait plus que la gestion du Moulin de Fierville (pôle de proximité de Côte des Isles).

En 2019, ce budget a repris également l'activité de la boutique Ludiver.

L'exécution du budget activité commerciale tourisme est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	180 866,49	184 866,49	4 000,00	-722,40	<b>3 277,60</b>
Investissement	8 834,00	29 573,00	20 739,00	24 360,95	<b>45 099,95</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>189 700,49</b>	<b>214 439,49</b>	<b>24 739,00</b>	<b>23 638,55</b>	<b>48 377,55</b>

Le résultat 2019 s'élève à 24 739 €, en tenant compte des résultats antérieurs, le résultat de clôture se chiffre à 48 377,55 €, contre 23 638,55 € en 2018, soit une augmentation du fonds de roulement de 24 739 €.

## A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, qui ont été réalisées à hauteur de 79,22%, ont progressé de 4,68% soit +7 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)	50 823,40	55 930,87	5 107,47	10,05%	36,97%
Charges de personnel (012)	92 902,50	94 517,71	1 615,21	1,74%	62,47%
Autres charges de gestion courante (65)	0,00		0,00		0,00%
Charges financières (66)	741,99	829,01	87,02	11,73%	0,55%
Charges exceptionnelles (67)	67,00	15,90	-51,10	-76,27%	0,01%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCT.</b>	<b>144 534,89</b>	<b>151 293,49</b>	<b>6 758,60</b>	<b>4,68%</b>	<b>100,00%</b>

Les charges à caractère général ont progressé de 10,05% soit +5 K€. L'augmentation est notamment liée aux achats de marchandises +21 K€, dont 15 K€ relèvent de la boutique Ludiver en 2019. D'autres postes de dépenses ont cependant diminué, probablement en lien avec le relèvement du seuil du montant des rattachements : entretien et réparations sur biens immobiliers (-8 K€), études (-3 K€), autres matières et fournitures (-2 K€).

Les charges de personnel, représentant 62% des dépenses, ont augmenté de 1,74% pour atteindre 95 K€ en 2019.

Les recettes de fonctionnement, qui ont été réalisées à hauteur de 83,45%, ont augmenté de 7,09% soit 12 K€.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits des services et du domaine (70)	70 403,09	106 959,49	36 556,40	51,92%	59,41%
Dotations, subventions et participations (74)	93 015,77	64 042,77	-28 973,00	-31,15%	35,57%
Produits de gestion courante (75)	3 000,40	6 001,20	3 000,80	100,01%	3,33%
Produits exceptionnels (77)	1 687,39	3 029,03	1 341,64	79,51%	1,68%
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCT.</b>	<b>168 106,65</b>	<b>180 032,49</b>	<b>11 925,84</b>	<b>7,09%</b>	<b>100,00%</b>

Les produits des services et du domaine représentent 59% des recettes globales, ils ont progressé de 51,92% soit +37 K€. Les ventes de produits finis du moulin de Fierville (entrées moulin et atelier) ont progressé de 6 K€ et les ventes de marchandises ont augmenté de 61 K€. Concernant ces dernières recettes, une partie concerne la boutique Ludiver.

	2018	2019	évolution €	évolution %
Vente de marchandises Moulin Fierville	44 024	52 628	8 604	19,54%
Vente de marchandises Boutique Ludiver		22 325	22 325	n.s.

Le chapitre 74 contient uniquement la participation du budget principal. Cette dernière est passée de 93 016 € en 2018 à 64 043 €, soit une baisse de 28 973 €.

Le chapitre 75 comprend les loyers de l'auberge du moulin, ils sont élevés à 6 K€ en 2019.

## **B. Les soldes intermédiaires de gestion**

L'évolution de la chaîne de l'épargne du budget activité commerciale tourisme se présente ainsi :

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Produits de fonctionnement courant	166 419	177 003	10 584	6,36%
- Charges de fonctionnement courant	143 726	150 449	6 723	4,68%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>22 693</b>	<b>26 555</b>	<b>3 862</b>	<b>17,02%</b>
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	1 687	3 029	1 342	79,51%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	67	16	-51	-76,27%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>24 314</b>	<b>29 568</b>	<b>5 254</b>	<b>21,61%</b>
- Intérêts	742	829	87	11,73%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>23 572</b>	<b>28 739</b>	<b>5 167</b>	<b>21,92%</b>
- Capital	4 000	4 000	0	6,36%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>19 572</b>	<b>24 739</b>	<b>5 167</b>	<b>6,36%</b>

Compte tenu d'une évolution plus favorable des recettes par rapport à celle des dépenses, l'épargne nette s'établit à 24 739 €, en progression de 6,36% soit +5 167 €.

## **C. La section d'investissement**

Hormis le remboursement du capital de la dette, il n'y a pas eu de dépenses d'équipement en 2019.

Les excédents réalisés permettront de donner des marges de manœuvre pour les investissements à venir.

## **D. La dette**

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget activité commerciale tourisme s'élève à 41 000 € au 31 décembre 2019, soit une baisse de 4 000 €.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	49 000	45 000
- Remboursement du capital	4 000	4 000
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-4 000	-4 000
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>	<b>45 000</b>	<b>41 000</b>

L'encours est composé d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,94%
- Durée résiduelle : 10 ans et 2 mois
- Structure de taux : 100% sur taux fixe
- Charte Gissler : 100% sur 1A.

## XI. BUDGET ANNEXE PORT DIELETTE

L'exécution du budget port Dielette est présentée ci-après :

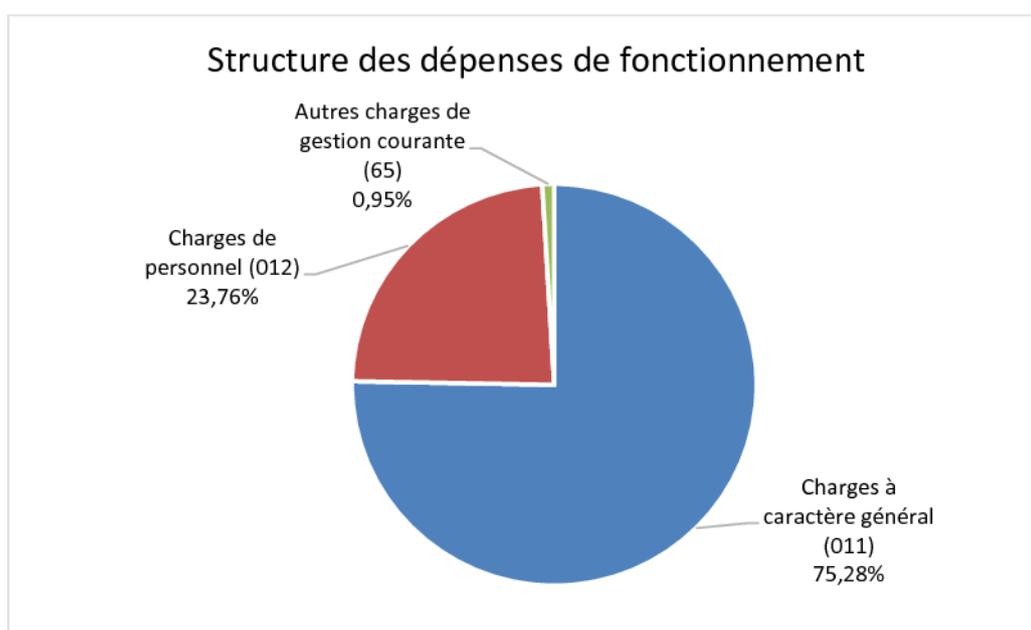
€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	1 079 320,17	1 415 696,01	336 375,84		336 375,84
Investissement	904 530,66	424 699,31	-479 831,35	-737 193,85	-1 217 025,20
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 983 850,83</b>	<b>1 840 395,32</b>	<b>-143 455,51</b>	<b>-737 193,85</b>	<b>-880 649,36</b>

Le résultat 2019 est déficitaire de 143 455,51 €, en tenant compte des résultats antérieurs ce déficit se creuse à 880 649,36 €. Le résultat est négatif de 358 563,15 € en 2018, soit une baisse du fonds de roulement de 522 086,21 €.

### A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 85,33% et sont restées stables sur 2019 (+ 3K€).

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Charges à caractère général (011)	785 993,50	780 282,82	-5 710,68	-0,73%
Charges de personnel (012)	241 500,37	246 289,17	4 788,80	1,98%
Autres charges de gestion courante (65)	3 530,58	9 876,17	6 345,59	179,73%
Charges financières (66)				
Charges exceptionnelles (67)	2 409,00		-2 409,00	-100,00%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCT.</b>	<b>1 033 433,45</b>	<b>1 036 448,16</b>	<b>3 014,71</b>	<b>0,29%</b>



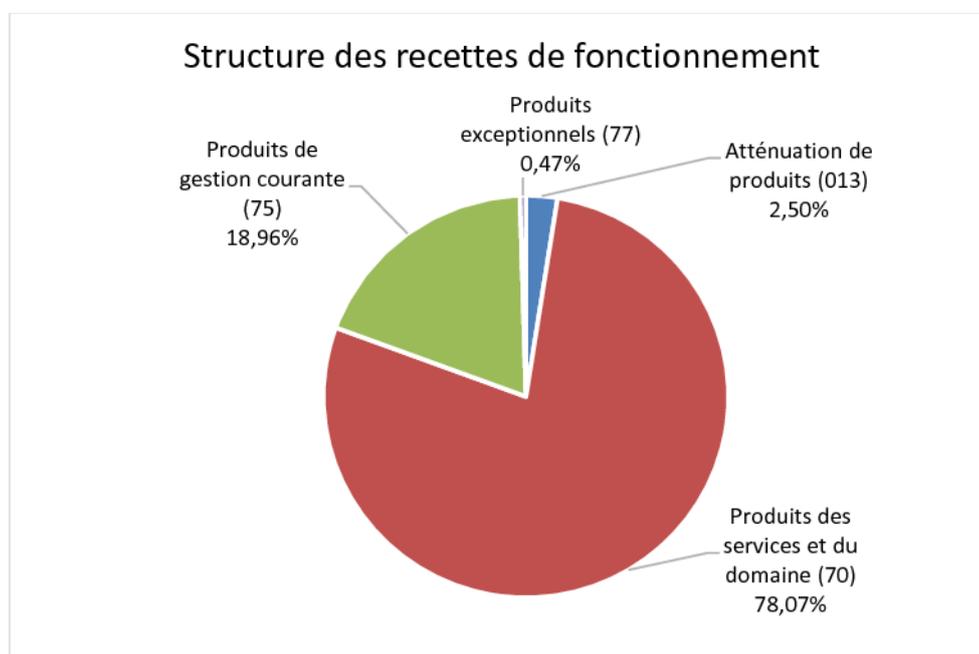
Les charges à caractère général, représentant 75% des dépenses, ont légèrement diminué en raison des combustibles et carburants (-34 542 €), de l'entretien et réparations des bâtiments

publics (-29 907 €), des études et recherches (-24 529 €). A contrario, le poste relatif à l'entretien des autres bâtiments a augmenté de 102 033 €.

L'évolution des charges de personnel est maîtrisée à +1,98%.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 39,61% et ont diminué de 13 433 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %
Atténuation de produits (013)	25 025,28	19 465,50	-5 559,78	-22,22%
Produits des services et du domaine (70)	626 304,23	607 961,56	-18 342,67	-2,93%
Produits de gestion courante (75)	138 174,18	147 606,10	9 431,92	6,83%
Produits exceptionnels (77)	2 626,01	3 663,89	1 037,88	39,52%
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCT.</b>	<b>792 129,70</b>	<b>778 697,05</b>	<b>-13 432,65</b>	<b>-1,70%</b>



Les produits des services et du domaine, représentant 78% des recettes, ont diminué de 18 343 € notamment du fait d'une baisse des ventes de marchandises (+20 168 €).

Les autres produits de gestion courante contiennent les redevances, ces dernières ont augmenté de 9 432 €.

## B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget port Dielette se présente ainsi :

€	2018	2019	évolution
Produits de fonctionnement courant	789 504	775 033	-2%
- Charges de fonctionnement courant	1 031 024	1 036 448	1%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>-241 521</b>	<b>-261 415</b>	<b>8%</b>
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	2 626	3 664	40%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	2 409	0	-100%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>-241 304</b>	<b>-257 751</b>	<b>7%</b>
- Intérêts	0	0	n.s.
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>-241 304</b>	<b>-257 751</b>	<b>7%</b>
- Capital	0	0	n.s.
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>-241 304</b>	<b>-257 751</b>	<b>7%</b>

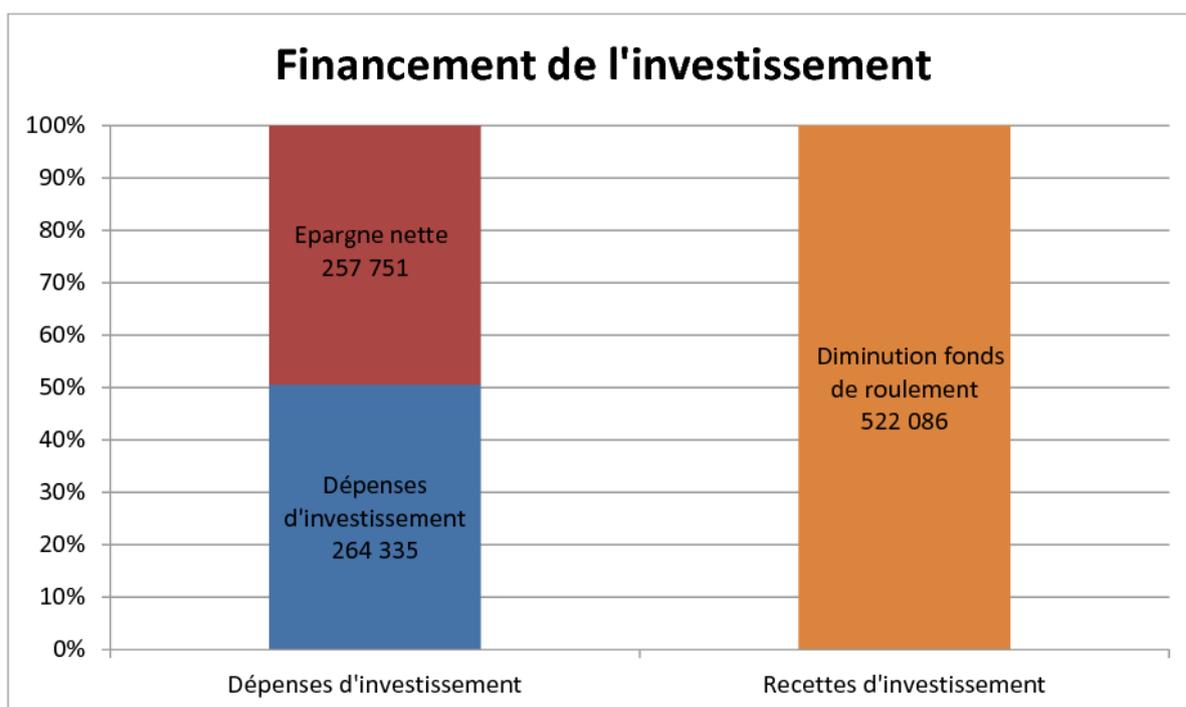
L'épargne nette présente un déficit de 257 751 €.

## C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se chiffrent à 264 335 € dont 255 147 € de constructions :

- 59 K€ pour la réfection du ponton I,
- 48 K€ pour l'aménagement de la gare maritime,
- 34 K€ pour le terreplein carénage,
- 25 K€ de travaux
- 24 K€ pour la fourniture d'anode.

Sans recours à l'emprunt, les recettes d'investissement proviennent du fonds de roulement.



## XII. BUDGET ANNEXE CINEMA

Ce budget concerne le cinéma de Réville (pôle de proximité du Val de Saire). L'exploitation du cinéma a été confiée à la Société Cinéode fin 2018 dans le cadre d'une délégation de service public.

L'exécution du budget cinéma est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	57 641,27	66 795,27	9 154,00	-7 177,51	<b>1 976,49</b>
Investissement	63 249,11	21 272,00	-41 977,11	-54 102,21	<b>-96 079,32</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>120 890,38</b>	<b>88 067,27</b>	<b>-32 823,11</b>	<b>-61 279,72</b>	<b>-94 102,83</b>

Le résultat 2019 se chiffre à -32 823,11 € et en tenant compte des résultats antérieurs, il atteint -94 102,83 € contre -61 279,72 € en 2018 soit une diminution de fonds de roulement de 32 823,11 €.

### A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 61,98% et ont progressé de 19 404 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)	16 962,63	18 369,27	1 406,64	8,29%	50,51%
Autres charges de gestion courante (65)	1,35	18 000,00	17 998,65	n.s.	49,49%
Charges financières (66)	1,49	0,00	-1,49	-100,00%	0,00%
Impôts sur les bénéfices (69)	0,00	0,00	0,00		0,00%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCT.</b>	<b>16 965,47</b>	<b>36 369,27</b>	<b>19 403,80</b>	<b>114,37%</b>	<b>100,00%</b>

La principale augmentation provient de la subvention au gestionnaire Cinéode pour 18 000 €.

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 24,65%, et ont progressé de 4 767 €.

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits des services et du domaine (70)	1 556,63	6 156,77	4 600,14	295,52%	16,15%
Dotations, subventions et participations (74)		27 954,54		n.s.	73,32%
Produits de gestion courante (75)	833,33	1 000,08	166,75	20,01%	2,62%
Produits exceptionnels (77)		3 013,88		n.s.	7,91%
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCT.</b>	<b>2 389,96</b>	<b>38 125,27</b>	<b>4 766,89</b>	<b>1495,23%</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes 2019 sont constituées d'une subvention du budget principal pour 27 955 € et de remboursements de frais pour 6 157 € et des redevances à hauteur de 1 000 €.

Les produits exceptionnels concernent une régularisation d'écriture (1 309 €) et le remboursement de frais juridiques (1 705 €).

## B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget cinéma se présente ainsi :

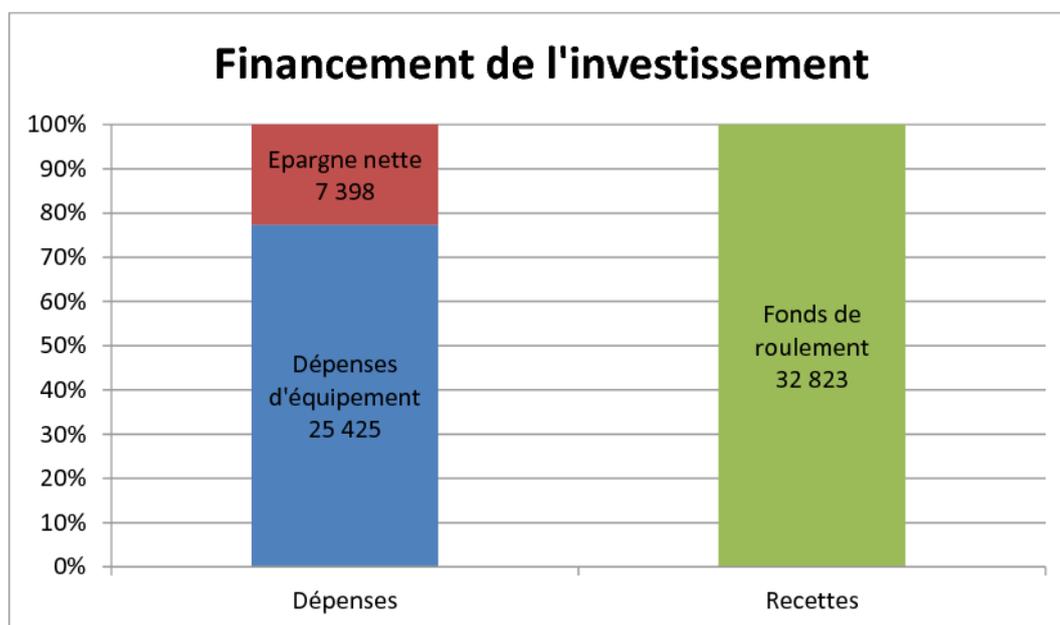
€	2018	2019	évolution
Produits de fonctionnement courant	2 390	35 111	1369%
- Charges de fonctionnement courant	16 964	36 369	114%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>-14 574</b>	<b>-1 258</b>	<b>-91%</b>
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts		3 014	n.s.
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts			n.s.
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>-14 574</b>	<b>1 756</b>	<b>-112%</b>
- Intérêts	1	0	-100%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>-14 576</b>	<b>1 756</b>	<b>-112%</b>
- Capital	7 893	9 154	16%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>-22 469</b>	<b>-7 398</b>	<b>-67%</b>

L'épargne nette demeure négative et s'élève à -7 398 € en 2019.

## C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 25 425,11 € et concernent principalement des travaux de rénovations (16 460 €) et d'équipement (5 365 €), le solde concernant le remboursement du dépôt de garantie à l'ancien gestionnaire.

Elles sont financées par le fonds de roulement.



## D. La dette

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget cinéma s'élève à 18 312 € au 31 décembre et correspond à une avance accordée en 2012 par le Centre National du Cinéma pour les travaux de numérisation des salles.

	€	2019
Encours brut au 1er janvier		27 466
- Remboursement du capital		9 154
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours		-9 154
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>		<b>18 312</b>

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 0%
- Durée résiduelle : 3 ans et 7 mois
- Structure : 100% de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours sur 1A.

### XIII. BUDGET ANNEXE GOLF

Ce budget concerne le golf de Fontenay sur Mer (pôle de proximité de Montebourg).

Son exécution 2019 se présente comme suit :

	€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation		13 691,06	21 269,53	7 578,47		<b>7 578,47</b>
Investissement		7 578,47	7 232,75	-345,72	-10 480,95	<b>-10 826,67</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>21 269,53</b>	<b>28 502,28</b>	<b>7 232,75</b>	<b>-10 480,95</b>	<b>-3 248,20</b>

Le résultat 2019 s'élève à 7 232,75 € et le résultat de clôture se chiffre à -3 248,20 €, du même montant que l'année précédente.

#### **A. La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 60,53%, ont diminué de 1 747 € (-11%).

	€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Charges à caractère général (011)		7 433,96	6 034,59	-1 399,37	-18,82%	44,08%
Charges financières (66)		8 003,66	7 656,47	-347,19	-4,34%	55,92%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCT.</b>		<b>15 437,62</b>	<b>13 691,06</b>	<b>-1 746,56</b>	<b>-11,31%</b>	<b>100,00%</b>

Cependant, deux années de redevances avaient été constatées sur l'exercice 2018. Ainsi en affectant la dépense sur l'exercice concerné, l'évolution du chapitre 011 est de +572 € en 2019.

Les charges financières sont en diminution du fait de la diminution de l'encours de la dette.

Les produits de fonctionnement ont diminué de 1 401 € (-6%).

€	2018	2019	évolution €	évolution %	structure
Produits de gestion courante (75)	18 206,48	18 752,58	546,10	3,00%	88,17%
Produits exceptionnels (77)	4 463,89	2 516,95	-1 946,94	-43,62%	11,83%
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCT.</b>	<b>22 670,37</b>	<b>21 269,53</b>	<b>-1 400,84</b>	<b>-6,18%</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes propres sont issues essentiellement des loyers qui se sont élevés à 18 753 € (+3%). Le budget principal a versé une subvention de 2 517 € (-44%).

Hors subvention d'équilibre, les recettes ont augmenté de 546 €.

### **B. Les soldes intermédiaires de gestion**

La chaîne de l'épargne du budget golf se présente ainsi :

€	2018	2019	évolution
Produits de fonctionnement courant	18 206	18 753	3%
- Charges de fonctionnement courant	7 434	6 035	-19%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>10 773</b>	<b>12 718</b>	<b>18%</b>
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	4 464	2 517	-44%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	0	0	n.s.
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>15 236</b>	<b>15 235</b>	<b>0%</b>
- Intérêts	8 004	7 656	-4%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>7 233</b>	<b>7 578</b>	<b>5%</b>
- Capital	7 233	7 578	5%
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>n.s.</b>

Le budget golf présente une épargne nulle.

### **C. La section d'investissement**

La section d'investissement ne comporte pas de dépenses hormis le remboursement du capital de la dette.

### **D. La dette**

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget golf s'élève à 153 272 € au 31 décembre 2019, soit une baisse de 7 578 €.

€	2018	2019
Encours brut au 1er janvier	168 084	160 851
- Remboursement du capital	7 233	7 578
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-7 233	-7 578
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>	<b>160 851</b>	<b>153 272</b>

L'encours est composé d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78%
- Durée résiduelle : 13 ans et 11 mois

- Structure de taux : 100% sur taux fixe
- Charte Gissler : 100% sur 1A.

## XIV. BUDGET ANNEXE SERVICES COMMUNS

Ce budget a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite à la restitution d'équipements et de compétences aux communes (scolaire, enfance-jeunesse-petite enfance, équipements sportifs et nautiques, maison de santé, cuisines centrales...).

Son exécution 2019 se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	12 966 628,72	15 616 795,18	2 650 166,46		2 650 166,46
Investissement (total)	1 555 629,53	898 883,24	-656 746,29		-656 746,29
<b>Total</b>	<b>14 522 258,25</b>	<b>16 515 678,42</b>	<b>1 993 420,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1 993 420,17</b>

Le résultat 2019 s'élève à 1 993 420,17 € sans reprise de résultats antérieurs du fait du premier exercice.

### A. La section de fonctionnement

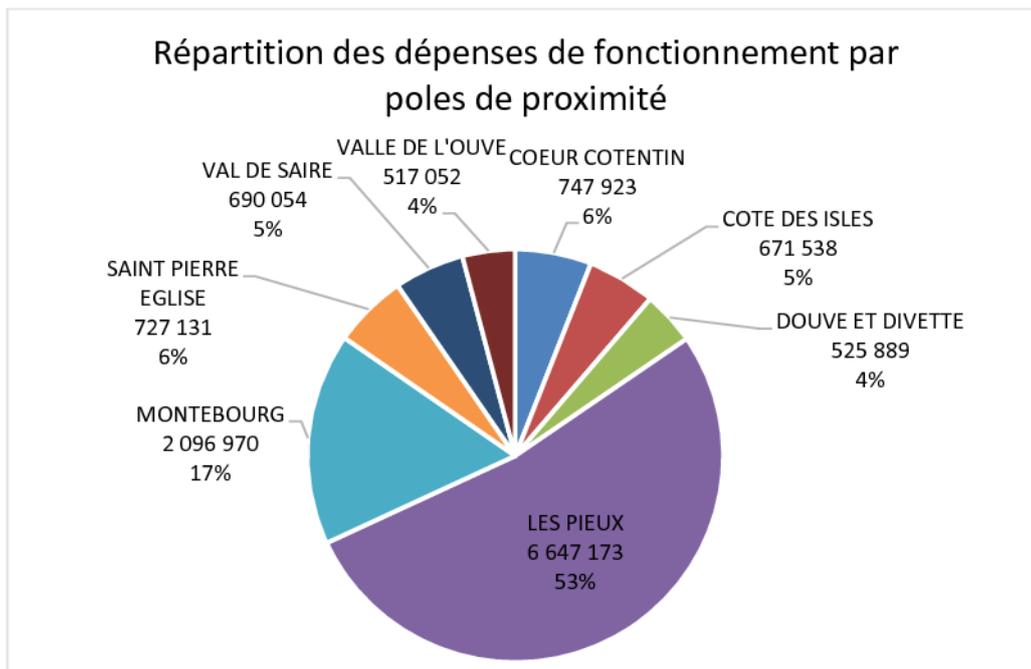
#### 1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 91,74% et s'élèvent à 12 636 306 € tous pôles de proximité confondus.

€	2019	Structure
Charges à caractère général (011)	4 794 597,61	37,94%
Charges de personnel (012)	7 709 169,95	61,01%
Autres charges de gestion courante (65)	45 470,17	0,36%
Charges financières (66)	83 817,58	0,66%
Charges exceptionnelles (67)	3 251,16	0,03%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 636 306,47</b>	<b>100,00%</b>

Les charges de personnel représentent le poste de dépenses le plus important (61%) suivies des charges à caractère général (38%).

Les dépenses de fonctionnement se concentrent principalement sur le pôle de proximité des Pieux pour 53% (6,6 M€) suivi du pôle de proximité de Montebourg pour 17% (2,1 M€).



Le personnel mis à disposition étant supporté par le budget principal, les charges de personnel sont remboursées par le budget annexe services communs.

Parmi les charges à caractère général, les principales dépenses sont affectées aux postes :

- Produits courants et des fournitures stockables et non stockables (1,5 M€) :

- ✓ Alimentation : 487 128 €
- ✓ Energie, électricité : 329 394 €
- ✓ Combustibles : 187 136 €
- ✓ Fournitures scolaires : 137 954 €
- ✓ Fournitures de petits équipements : 123 441 €
- ✓ Fournitures d'entretien : 70 661 €

- Entretien, réparations (voies, réseaux, bâtiments), locations, maintenance et assurance (1,3 M€) :

- ✓ Contrats de prestation de service (accueil de loisirs, crèche, RAM) : 571 676 €
- ✓ Frais divers (activités et sorties scolaires, extrascolaires) : 187 707 €
- ✓ Entretien, réparations bâtiments : 122 012 €
- ✓ Maintenance : 115 129 €
- ✓ Entretien, réparations réseaux : 90 294 €

- Honoraires, frais d'actes et de contentieux, dépenses diverses (2 M€) :

- ✓ Remboursements de frais (au budget principal) : 812 836 €
- ✓ Services extérieurs (restauration scolaire...) : 677 102 €
- ✓ Transports collectifs : 96 121 €
- ✓ Remboursement de frais à d'autres organismes : 77 176 €

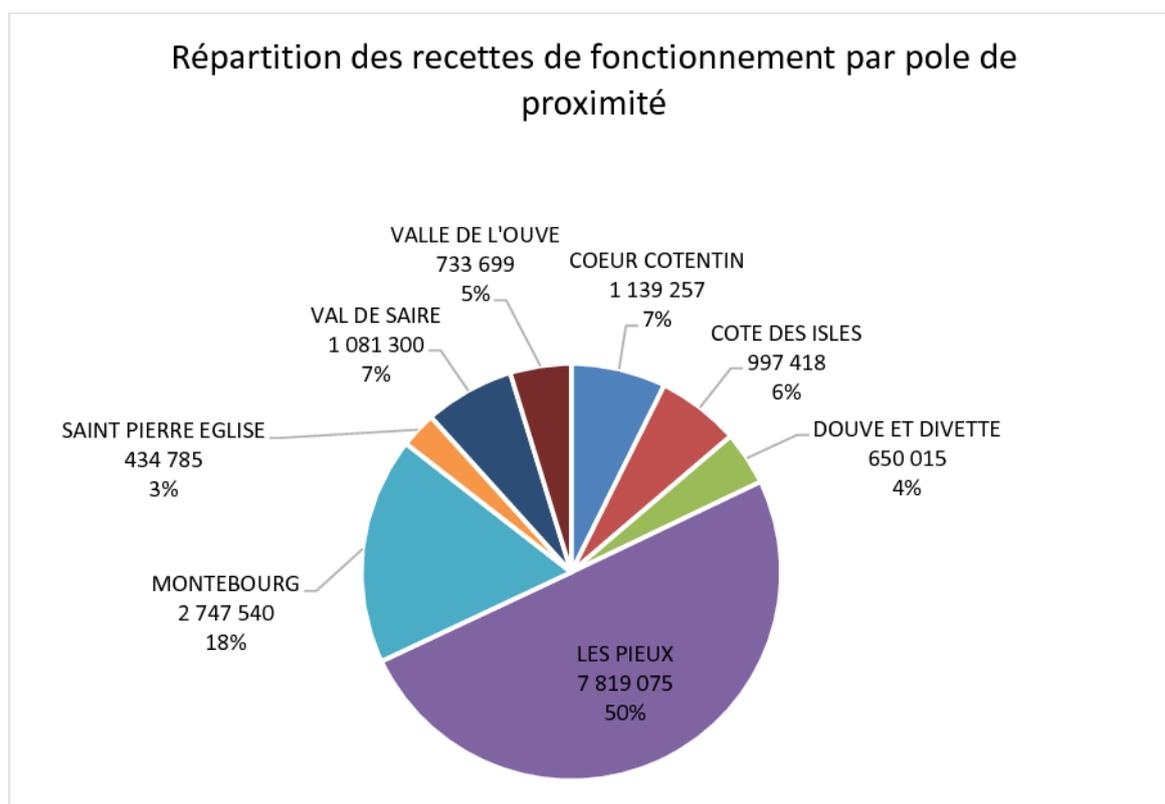
## 2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, réalisées pour 104,72%, s'élèvent à 15 615 665 € tous pôles de proximité confondus.

€	2019	Structure
Pdts des services, domaine et ventes diverses (70)	2 560 934,67	16,40%
Atténuations de charges (013)	52 590,79	0,34%
Dotations, subv et participations (74)	2 388 871,84	15,30%
Autres produits de gestion courante (75)	9 735 055,10	62,34%
Produits financiers (76)	22 920,69	0,15%
Produits exceptionnels (77)	855 291,71	5,48%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 615 664,80</b>	<b>100,00%</b>

Les principales recettes proviennent des autres produits de gestion courante (62%) suivi des produits des services (16%) et des dotations et subventions (15%).

Les recettes de fonctionnement se concentrent principalement sur le pôle de proximité des Pieux pour 50% (7,8 M€) suivi du pôle de Montebourg pour 18% (2,7 M€).



Les produits des services et du domaine comprennent notamment les redevances et droits des services perçus au titre des équipements sociaux, culturels, et de loisirs et s'élèvent à 2,4 M€ en 2019.

€	<b>2019</b>
Redevances et droits de services à caractère culturel (7062)	68 063,29
Redevances à caractère de loisirs (70632)	109 998,35
Redevances et droits de services à caractère social (7066)	282 537,21
Redevances et droits de services périscolaires et d'enseignement (7067)	1 746 211,76
Redevance petite enfance (70688)	232 554,34
<b>Total</b>	<b>2 439 364,95</b>

Les dotations et participations sont principalement issues des organismes CAF, MSA, pour 2 254 420 €.

Les autres produits de gestion courante comprennent la contribution du budget principal à hauteur de 9 708 122 €, elle-même prélevée sur les attributions de compensation des communes membres conformément aux dispositions prévues par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Enfin, les produits exceptionnels sont constitués d'écritures de régularisation.

### ***B. Les soldes intermédiaires de gestion***

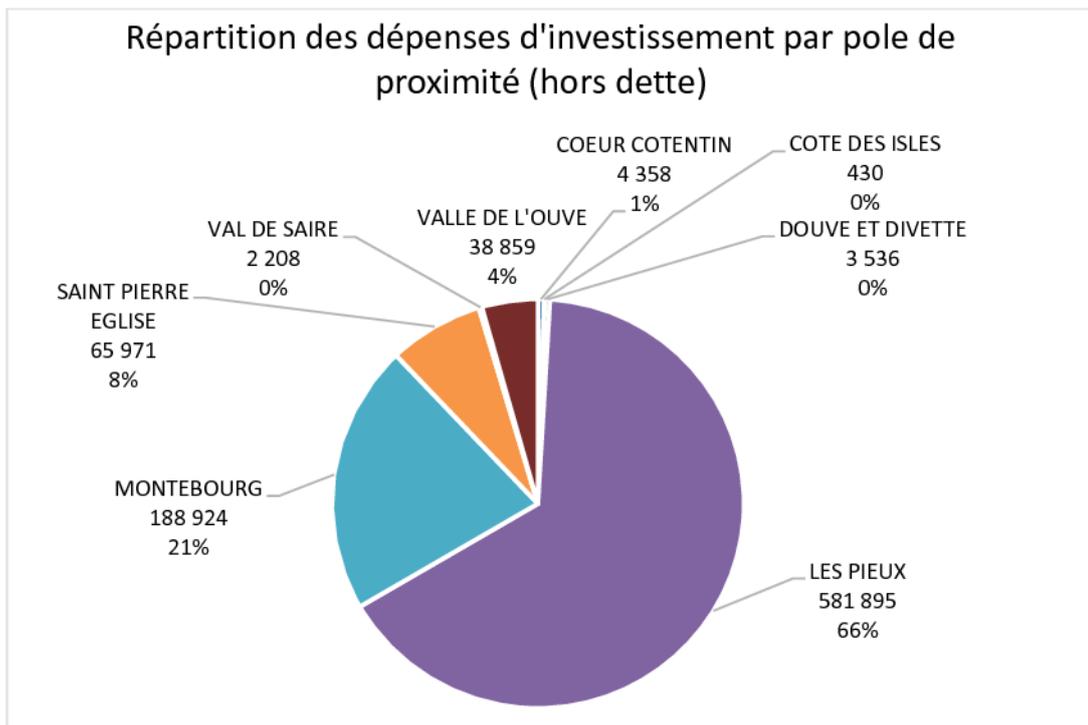
La chaîne de l'épargne du budget annexe services communs se présente ainsi :

€	<b>2019</b>
Produits de fonctionnement courant	14 737 452
- Charges de fonctionnement courant	12 548 938
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>2 188 515</b>
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	878 212
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	3 251
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>3 063 476</b>
- Intérêts	83 818
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 979 658</b>
- Capital	668 319
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>2 311 340</b>

L'exercice 2019 dégage une épargne nette excédentaire de 2 311 340 €.

### ***C. La section d'investissement***

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 886 180,59 € dont 66% sur le pôle des Pieux et 21% sur celui de Montebourg :



Les principales opérations concernent :

- Travaux restaurant scolaire Les Pieux : 261 463 €
- Parking groupe scolaire Surtainville : 141 365 €
- Construction pôle enfance Montebourg : 80 636 €
- Travaux de voirie Les Pieux : 74 504 €
- Travaux sur bâtiment scolaire de Montebourg : 48 996 €
- Travaux centre socio-culturel Saint Pierre Eglise : 33 197 €
- Equipement restaurant scolaire Montebourg : 26 786 €

Les recettes d'investissement atteignent 568 560,99 € dont 502 271 € de subventions pour le centre socio-culturel de Saint Pierre Eglise.

### **D. La dette**

La dette du budget services communs a été transférée du budget principal au 1<sup>er</sup> janvier pour 4 022 043 €.

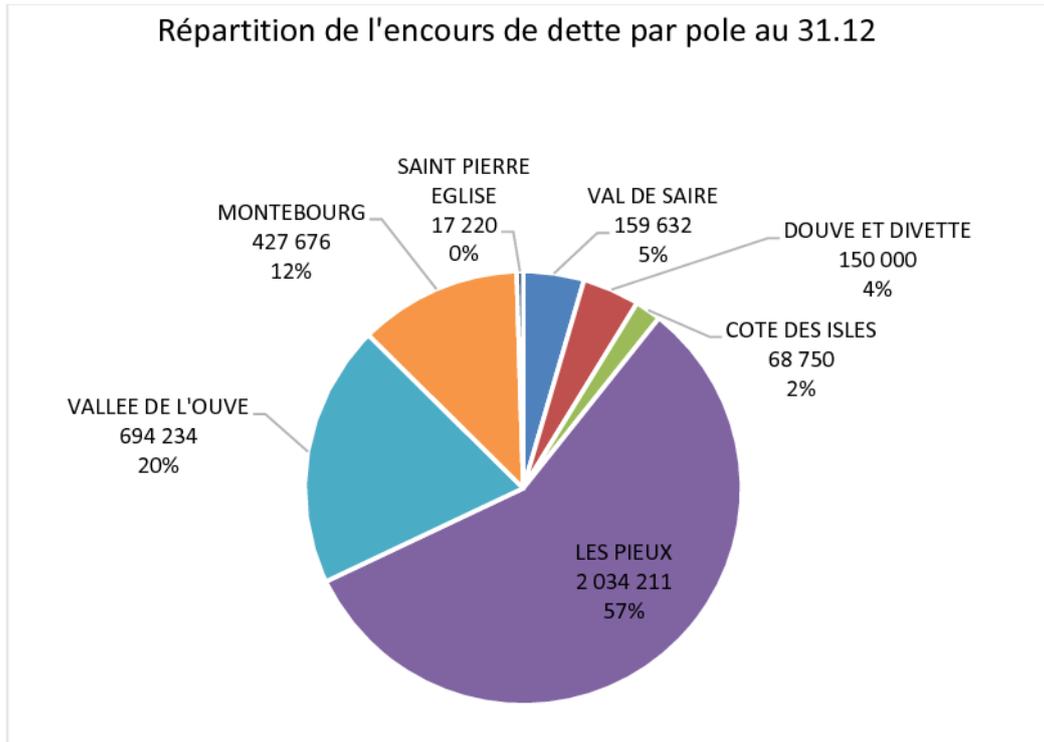
Sans emprunt nouveau, l'encours s'élève à 3 551 724 € au 31 décembre.

€	<b>2019</b>
Encours brut au 1er janvier	4 220 043
- Remboursement du capital	668 319
- Remboursement anticipé	
+ Emprunt	
= Variation de l'encours	-668 319
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>	<b>3 551 724</b>

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,15%
- Durée résiduelle : 7 ans et 4 mois
- Structure : 38,54% de taux variable et 61,46% de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours sur 1A.

L'encours est principalement affecté aux pôles des Pieux (57%), de la Vallée de l'Ouve (20%) et de Montebourg (17%).



REPUBLIQUE FRANCAISE

**LE COTENTIN COMMUNAUTE D AGGLOMERATION**

Numéro SIRET : 20006720500019

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHERBOURG MUNICIPALE**

**M. 14**

**Budget**

**Compte administratif**

**voté par nature**

**BUDGET : 01 BUDGET PRINCIPAL**

**ANNEE 2019**

## SOMMAIRE

p.3	<b>I - Informations générales</b>		
p.4	A- informations statistiques, fiscales et financières		
	B- Modalités de vote du budget		
p.5-6	<b>II - Présentation générale du compte administratif</b>		
p.7	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.9	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.10	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
p.11-13	<b>III - Vote du compte administratif</b>		
p.14-15	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.16-18	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.19-21	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement- Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans Objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.22-26	A1- Présentation croisée par fonction	X	
p.27-51	A1.1-Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.52-66	A1.2 Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.66-69	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
p.70	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.71-72	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.73-74	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.75	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.76	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.77-78	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		X
p.79	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	X	
p.80	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)	X	
p.81-82	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	X	
p.83	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	X	
	A8 - Etat des charges transférées		X
p.84	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.85-93	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
p.94-95	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
p.96	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
p.97	A11 - Etat des travaux en régie	X	
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.98	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.99	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.100-102	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.103	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.104-106	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.107	C1.2 - Actions de formation des élus	X	
p.108	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.108	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.109	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.110	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.111-116	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
	<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
p.117	D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

(2) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>CA</b>
-------------------	-----------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE )	185 946
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	13 301
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
98 731 759		495,52	

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	721,52	397,21
2	Produit des impositions directes/population	535,71	344,02
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	798,22	485,83
4	Dépenses d'équipement brut/population	70,26	90,36
5	Encours de la dette/population	74,14	435,64
6	DGF/population	40,43	102,80
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	22,57%	37,71%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91,55%	89,71%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	8,80%	18,60%
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)	9,29%	89,67%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec(3) les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans(4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....  
 .....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont (5) budgétaires (délibération n°2017-55 du 7 décembre 2017).

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.  
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.  
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.  
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)  
 - budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	140 311 601,10	150 009 093,65
	Section d'investissement	20 502 888,45	22 370 278,58
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		20 139 461,01
	Report en section d'investissement (001)	2 029 313,34	
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>162 843 802,89</b>	<b>192 518 833,24</b>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	15 523 038,81	6 926 496,27
	<b>TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>15 523 038,81</b>	<b>6 926 496,27</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	140 311 601,10	170 148 554,66
	Section d'investissement	38 055 240,60	29 296 774,85
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>178 366 841,70</b>	<b>199 445 329,51</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>15 523 038,81</b>	<b>6 926 496,27</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		<b>2 302 177,00</b>
10222	F.C.T.V.A.		2 302 177,00
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES</b>	<b>44 034,37</b>	<b>3 606 794,42</b>
1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		827 886,57
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES REGIONS		890 312,14
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DEPARTEMENTS		700 528,00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES AUTRES	44 034,37	63 920,00
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX		7 000,00
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS		644 293,82
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS		188 806,46
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES		222 410,03
1341	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX		50 357,40
1348	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES		11 280,00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>16 342,67</b>	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	5 842,67	
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	10 500,00	
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 244 845,98</b>	
202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOC. D'URBA.	769 380,26	
2031	FRAIS D'ETUDES	1 456 833,85	
2033	FRAIS D'INSERTION	3 194,72	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	15 437,15	
<b>204</b>	<b>SUBV EQUIPEMENTS VERSEES</b>	<b>4 762 990,61</b>	
204131	SUBV EQUIPEMENT VERSEES AUX DEPARTEMENTS BIENS MOBILIERES MATERIEL ET ETUDES	350 792,00	
2041411	SUBV EQUIP VERSEES COMMUNES MEMBRES GFP BIENS MOBILIERES MATERIELS ET ETUDES	5 780,00	
2041412	SUBV EQUIPEMENT VERSEES COMMUNES MEMBRE GFP BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 738 426,00	
2041582	SUBV EQUIPEMENT VERSEES AUTRES GROUPEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	272 417,71	

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
2041583	SUBV EQUIPEMENT VERSEES AUTRES GROUPEMENTS PROJETS INTERET NATIONAL	140 000,00	
204172	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX BATIMENTS ET INSTALLATIONS	16 875,00	
204181	SUB. D'EQUIPT AUTRES ORGANISMES PUBLICS BIENS MATERIELS, MOBILIER ET ETUDES	21 329,90	
204182	SUB. D'EQUIPT AUTRES ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	158 000,00	
20422	SUB. D'EQUIPT PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	59 370,00	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 805 694,83</b>	
2111	TERRAINS NUS	627 573,46	
2115	TERRAINS BATIS	11 800,00	
2132	CONSTRUCTION IMMEUBLES DE RAPPORT	2 290,20	
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	11 022,00	
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	468,55	
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	55 995,03	
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	2 794,41	
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	1 166 607,25	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	143 173,26	
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	15 299,61	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	768 671,06	
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>5 101 826,22</b>	
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	4 058 169,83	
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 043 656,39	
	<b>Opérations d'équipement</b>		
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>547 304,13</b>	<b>1 017 524,85</b>
458128	OPERATION COMPTE TIERS AMENAGEMENT DU BOURG DE SIOUVILLE	391 561,35	
458129	OP CPTI TIERS - CONSTRUCTION MSAP BRICQUEBEC	146 079,24	
458130	OP CPTI TIERS REMB QUETTEHOU	9 663,54	
458228	OPERATION COMPTE DE TIERS AMENAGEMENT DU BOURG DE SIOUVILLE		895 904,48
458229	OP CPTI TIERS - CONSTRUCTION MSAP BRICQUEBEC		121 620,37

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 816 259,00	17 447 605,69	2 877 242,20		4 491 411,11
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS					
012	ASSIMILES	31 127 420,00	30 282 323,16	2 500,00		842 596,84
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	57 934 492,00	57 898 003,30			36 488,70
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 375 414,00	23 668 585,81	499 510,01		1 207 318,18
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>139 253 585,00</b>	<b>129 296 517,96</b>	<b>3 379 252,21</b>		<b>6 577 814,83</b>
66	CHARGES FINANCIERES	410 234,00	287 250,87	86 806,84		36 176,29
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 429 943,00	1 079 546,09	35 038,73		1 315 358,18
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX					
022	DEPRECIATIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>142 093 762,00</b>	<b>130 663 314,92</b>	<b>3 501 097,78</b>		<b>7 929 349,30</b>
	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
023	(2)	20 616 796,00				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	6 445 200,00	6 147 188,40			298 011,60
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>27 061 996,00</b>	<b>6 147 188,40</b>			<b>20 914 807,60</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>169 155 758,00</b>	<b>136 810 503,32</b>	<b>3 501 097,78</b>		<b>28 844 156,90</b>

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	33 000,00	327 055,86	5 845,00		-299 900,86
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET					
70	VENTES DIVERSES	14 087 495,26	13 181 414,22	5 674,00		900 407,04
73	IMPOTS ET TAXES	120 050 139,00	120 064 752,19			-14 613,19
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET					
74	PARTICIPATIONS	11 935 676,00	12 945 959,13	111 239,00		-1 121 522,13
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	910 818,00	994 382,42	174 797,40		-258 361,82
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>147 017 128,26</b>	<b>147 513 563,82</b>	<b>297 555,40</b>		<b>-793 990,96</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	49 728,99	32 548,66	11 089,97		6 090,36
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	354 518,74	571 019,34			-216 500,60
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>147 421 375,99</b>	<b>148 117 131,82</b>	<b>308 645,37</b>		<b>-1 004 401,20</b>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	1 594 921,00	1 583 316,46			11 604,54
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 594 921,00</b>	<b>1 583 316,46</b>			<b>11 604,54</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>149 016 296,99</b>	<b>149 700 448,28</b>	<b>308 645,37</b>		<b>-992 796,66</b>

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3) 20 139 461,01

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	7 268 025,26	840 859,68	2 244 845,98	4 182 319,60
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	15 779 464,71	2 397 230,78	4 762 990,61	8 619 243,32
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 235 464,27	3 669 103,61	2 805 694,83	3 760 665,83
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	24 253 454,51	7 192 201,19	5 101 826,22	11 959 427,10
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>57 536 408,75</b>	<b>14 099 395,26</b>	<b>14 915 357,64</b>	<b>28 521 655,85</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	29 200,00	29 193,89		6,11
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	44 036,00		44 034,37	1,63
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 313 127,91	1 715 342,83	16 342,67	581 442,41
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS	1 115 373,00	1 073 557,19		41 815,81
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	401 000,00			401 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 902 736,91</b>	<b>2 818 093,91</b>	<b>60 377,04</b>	<b>1 024 265,96</b>
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	4 496 931,00	1 362 646,44	547 304,13	2 586 980,43
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>65 936 076,66</b>	<b>18 280 135,61</b>	<b>15 523 038,81</b>	<b>32 132 902,24</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	1 594 921,00	1 583 316,46		11 604,54
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	1 062 132,00	639 436,38		422 695,62
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 657 053,00</b>	<b>2 222 752,84</b>		<b>434 300,16</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>68 593 129,66</b>	<b>20 502 888,45</b>	<b>15 523 038,81</b>	<b>32 567 202,40</b>
<b>Pour information</b>					
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)	2 029 313,34			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	9 198 197,68	3 606 840,46	3 606 794,42	1 984 562,80
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	13 826 728,01			13 826 728,01
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		4 670,20		-4 670,20
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>23 024 925,69</b>	<b>3 611 510,66</b>	<b>3 606 794,42</b>	<b>15 806 620,61</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 322 129,00	19 951,45	2 302 177,00	0,55
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)	10 599 424,87	10 599 424,87		
138	Autres subv. d. investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	310,00		3 690,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 163 727,00	762 724,19		401 002,81
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	896 708,44			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>14 985 989,31</b>	<b>11 382 410,51</b>	<b>2 302 177,00</b>	<b>1 301 401,80</b>
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	4 487 400,00	589 732,63	1 017 524,85	2 880 142,52
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>42 498 315,00</b>	<b>15 583 653,80</b>	<b>6 926 496,27</b>	<b>19 988 164,93</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	20 616 796,00			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	6 445 200,00	6 147 188,40		298 011,60
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	1 062 132,00	639 436,38		422 695,62
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>28 124 128,00</b>	<b>6 786 624,78</b>		<b>21 337 503,22</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>70 622 443,00</b>	<b>22 370 278,58</b>	<b>6 926 496,27</b>	<b>41 325 668,15</b>
<b>Pour information</b>					
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 324 847,89		20 324 847,89
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30 284 823,16		30 284 823,16
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	57 898 003,30		57 898 003,30
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES	24 168 095,82		24 168 095,82
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	374 057,71		374 057,71
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX	1 114 584,82		1 114 584,82
68	DEPRECIATIONS		6 147 188,40	6 147 188,40
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>134 164 412,70</b>	<b>6 147 188,40</b>	<b>140 311 601,10</b>

<b>Pour information</b>	
<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	29 193,89		29 193,89
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 688 620,54	1 688 620,54
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non			
16	budgétaire)	1 715 342,83		1 715 342,83
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS Total des opérations d'équipement	(8)		
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	840 859,68		840 859,68
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	2 397 230,78		2 397 230,78
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	3 669 103,61	193 606,29	3 862 709,90
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	7 192 201,19	40 677,33	7 232 878,52
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 073 557,19		1 073 557,19
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		71 797,88	71 797,88
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 362 646,44	228 050,80	1 590 697,24
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>18 280 135,61</b>	<b>2 222 752,84</b>	<b>20 502 888,45</b>

<b>Pour information</b>	
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>2 029 313,34</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	332 900,86		332 900,86
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	13 187 088,22		13 187 088,22
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE		14 700,16	14 700,16
73	IMPOTS ET TAXES	120 064 752,19		120 064 752,19
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 057 198,13		13 057 198,13
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 169 179,82		1 169 179,82
76	PRODUITS FINANCIERS	43 638,63		43 638,63
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	571 019,34	1 568 616,30	2 139 635,64
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>148 425 777,19</b>	<b>1 583 316,46</b>	<b>150 009 093,65</b>

<b>Pour information</b>		
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>20 139 461,01</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	19 951,45		19 951,45
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	10 599 424,87		10 599 424,87
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 606 840,46		3 606 840,46
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	310,00		310,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS DIFFERENCES SUR REALISATIONS	(8)		
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)		205 201,59	205 201,59
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)		67 689,97	67 689,97
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)	4 670,20	246 540,58	251 210,78
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	762 724,19		762 724,19
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES		6 147 188,40	6 147 188,40
29	IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	589 732,63	120 004,24	709 736,87
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>15 583 653,80</b>	<b>6 786 624,78</b>	<b>22 370 278,58</b>

<b>Pour information</b>	
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 816 259,00	17 447 605,69	2 877 242,20		4 491 411,11
60228	AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES	150,00				150,00
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES					
60611	QUE TERRAINS A AMENAGER	87 039,30	73 453,94	13 333,23		252,13
60612	EAU ET ASSAINISSEMENT	135 553,00	53 367,75	36 862,57		45 322,68
60613	ENERGIE ET ELECTRICITE	658 605,84	602 422,84	17 411,48		38 771,52
60621	CHAUFFAGE URBAIN	11 000,00	5 257,55	1 003,97		4 738,48
60622	COMBUSTIBLES	453 546,00	334 900,55	17 674,75		100 970,70
60623	CARBURANTS	777 478,29	633 138,17	60 963,49		83 376,63
60624	ALIMENTATION	38 857,50	15 008,40			23 849,10
60628	PRODUITS DE TRAITEMENT	216 000,00	160 214,20	15 361,20		40 424,60
60631	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	12 003,00	2 715,51			9 287,49
60632	FOURNITURES D'ENTRETIEN	52 644,74	29 127,86	3 707,14		19 809,74
60633	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	393 713,27	202 584,42	31 987,60		159 141,25
60636	FOURNITURES DE VOIRIE	1 400,00				1 400,00
6064	VETEMENTS DE TRAVAIL	162 704,07	70 333,92	11 988,26		80 381,89
6065	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	96 744,96	55 448,96	2 776,07		38 519,93
6066	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)					
6067	FOURNITURES SCOLAIRES					
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	577 452,02	435 894,00	50 851,68		90 706,34
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	13 021 879,60	10 409 538,78	1 817 247,87		795 092,95
6122	CREDIT BAIL MOBILIER	19 930,00	18 666,78			1 263,22
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	245 076,54	167 795,28	36 136,92		41 144,34
6135	LOCATIONS MOBILIERES	214 725,38	138 180,89	20 872,22		55 672,27
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	76 989,20	51 322,58			25 666,62
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	354 134,02	125 949,17	58 273,88		169 910,97
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	366 772,62	99 328,84	37 898,06		229 545,72
615228	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BATIMENTS	24 316,65	11 990,49			12 326,16
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIRIES	76 080,43	17 306,03			58 774,40
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX	42 280,00	-1 411,62	1 411,62		42 280,00
61551	MATERIEL ROULANT	431 475,00	304 575,78	45 922,34		80 976,88
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	920 483,54	630 899,10	212 501,80		77 082,64
6156	MAINTENANCE	532 268,34	292 003,03	49 892,99		190 372,32
6161	PRIMES D ASSURANCES MULTIRISQUES	212 410,00	191 084,51	1 000,00		20 325,49
6168	PRIMES D ASSURANCES AUTRES	390,00				390,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	769 079,00	352 100,80	73 811,22		343 166,98
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	88 294,00	63 722,35	1 438,70		23 132,95
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	126 357,00	43 437,35	22 205,00		60 714,65
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	12 400,00	7 901,00			4 499,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	161 618,27	71 143,64	11 048,40		79 426,23
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	17 330,00	12 266,50			5 063,50
6226	HONORAIRES	416 494,55	218 688,51	12 949,72		184 856,32
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	107 526,45	53 823,47	4 692,00		49 010,98
6228	DIVERS	47 402,56	23 253,25	9 631,99		14 517,32
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	137 204,06	60 020,49	8 878,80		68 304,77
6232	FETES ET CEREMONIES	23 907,00	14 129,51			9 777,49
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	33 845,00	22 035,65	1 112,88		10 696,47
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	83 975,00	28 469,09	7 812,00		47 693,91
6237	PUBLICATIONS	81 737,00	65 958,76			15 778,24
6238	DIVERS	479 400,80	91 639,93	5 786,72		381 974,15
6241	TRANSPORTS DE BIENS	7 000,00				7 000,00
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	300,00				300,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	7 845,00				7 845,00
6248	DIVERS					
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	19 496,66	6 337,12	499,40		12 660,14
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	2 000,00				2 000,00
6256	MISSIONS	82 154,19	51 513,50	3 406,79		27 233,90
6257	RECEPTIONS	187 944,00	61 474,77	20 036,66		106 432,57
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	190 190,00	128 519,29	6 500,00		55 170,71
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	305 883,30	211 955,85	32 106,87		61 820,58
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 961,00	2 991,53			-30,53
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	165 337,00	105 124,19	53 500,00		6 712,81
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)	59 273,00	47 475,44	8 260,79		3 536,77
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	65 381,00	40 050,88	1 641,76		23 688,36
62872	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU BUDGET ANNEXE	3 900,00				3 900,00
62875	REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	238 386,00	108 651,15	18 000,00		111 734,85
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	161 564,00	83 080,43	1 598,16		76 885,41
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	200 486,85	79 965,73	3 648,00		116 873,12
63512	TAXES FONCIERES	144 975,00	107 215,00	20 470,00		17 290,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	4 920,00	4 555,00			365,00
6353	IMPOTS INDIRECTS	200,00				200,00
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE					

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	15 808,00	10 797,39			5 010,61
6358	AUTRES DROITS	1 600,00	802,76			797,24
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	147 980,00	137 407,65	3 127,20		7 445,15
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	31 127 420,00	30 282 323,16	2 500,00		842 596,84
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT					
	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE					
6217	MEMBRE DU GFP	301 203,00				301 203,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	96 695,00	57 866,11	2 500,00		36 328,89
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	78 391,00	68 763,84			9 627,16
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	89 979,00	89 979,00			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	169 508,00	167 789,04			1 718,96
	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR					
6338	REMUNERATIONS	53 989,00	53 989,00			
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL					
64111	TITULAIRE	12 869 400,90	12 867 849,53			1 551,37
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET					
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE	301 997,00	301 996,74			0,26
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	3 553 391,00	3 552 866,46			524,54
64131	REMUNERATION	4 080 363,00	4 080 362,27			0,73
64138	AUTRES INDEMNITES	461 123,00	461 122,71			0,29
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	7 689,00				7 689,00
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	19 811,00	19 810,30			0,70
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	3 443 634,00	3 443 633,38			0,62
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	4 358 619,00	4 188 186,53			170 432,47
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	177 854,00	177 853,85			0,15
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL					
6455	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES	383 446,00	313 716,21			69 729,79
	SOCIAUX					
6458	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	6 808,61	6 808,26			0,35
6474	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	209 594,00	190 208,15			19 385,85
6475	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	36 620,00	20 712,35			15 907,65
6478	AUTRES CHARGES	402 302,49	201 591,68			200 710,81
6488	AUTRES CHARGES	25 002,00	17 217,75			7 784,25
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	57 934 492,00	57 898 003,30			36 488,70
	DEGREVEMENT TAXE FONCIERE SUR					
7391171	PROPRIETES NON BATIES FAVEUR AGRICULT	4 399,00	4 399,00			
	AUTRES RESTITUTIONS AU TITRE DE					
7391178	DEGREVEMENTS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES	17 926,99	17 926,99			
	AUTRES REVERSEMENTS SUR AUTRES IMPOTS					
73918	LOCAUX OU ASSIMILES	83 283,00	77 301,31			5 981,69
739211	REVERSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION	46 199 421,00	46 199 423,00			-2,00
739212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	4 538 992,00	4 538 984,00			8,00
739221	REVERSEMENTS SUR FNGIR	6 227 155,00	6 227 155,00			
	REVERS. FONDS DE PEREQUATION DES					
	RESSOURCES COMMUNALES ET					
739223	INTERCOMMUNALES	860 315,01	832 814,00			27 501,01
	REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET					
7398	PRELEVEMENTS DIVERS	3 000,00				3 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 375 414,00	23 668 585,81	499 510,01		1 207 318,18
	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS					
	LICENCES PROCEDES DROITS, VALEURS					
651	SIMILAIRES	10 500,00	10 050,00			450,00
	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE					
6521	ADMINISTRATIF	9 708 122,00	9 708 122,00			
	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET					
6531	CONSEILLERS	1 025 147,00	1 025 146,39			0,61
	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS					
6532	CONSEILLERS	5 390,00	1 789,51	1 509,42		2 091,07
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	54 000,00	52 991,92			1 008,08
	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS					
6534	PATRONALE ELUS	147 583,00	144 203,00			3 380,00
6535	FORMATIONS ELUS	40 000,00	2 820,57			37 179,43
6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	240,00	214,02			25,98
	COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE					
65372	L'ALLOCATION DE FIN DE MANDAT	2 020,00	2 020,00			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 719,00	4 718,18			0,82
6542	CREANCES ETEINTES	817,00	816,24			0,76
	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS					
6553	OBLIGATOIRES SERVICE INCENDIE	7 461 748,00	7 461 748,00			
	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE					
65548	REGROUPEMENT AUTRES CONTRIBUTIONS	464 000,00	380 331,86	20 000,00		63 668,14
	CONTINGENT ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES					
6558	AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES					
65731	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT	38 550,00	27 250,00			11 300,00
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX					
65733	DEPARTEMENTS	4 400,00	1 600,00			2 800,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
657341	SUB. CNES MEMBRES GFP	250 098,00	229 184,00	13 100,00		7 814,00
657358	SUB. AUTRES GROUPEMENTS	188 500,00	10 453,99			178 046,01
657363	A CARACTERE ADMINISTRATIF	36 236,00		36 236,00		
657364	A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	837 037,00	160 093,37			676 943,63
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES	19 440,00				19 440,00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	5 076 847,00	4 445 024,57	428 664,59		203 157,84
6588	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10,00	8,19			1,81
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE - AUTRES	10,00				10,00
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>		<b>139 253 585,00</b>	<b>129 296 517,96</b>	<b>3 379 252,21</b>		<b>6 577 814,83</b>
66	CHARGES FINANCIERES (b)	410 234,00	287 250,87	86 806,84		36 176,29
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	282 960,00	247 459,39			35 500,61
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-3 018,00	-89 825,04	86 806,84		0,20
	REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS					
661131	TRANSFERES COMMUNES MEMBRE DU GFP	17 100,00	16 425,39			674,61
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES Autres	113 192,00	113 191,13			0,87
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	2 429 943,00	1 079 546,09	35 038,73		1 315 358,18
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	29 970,00	9 255,09			20 714,91
6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES	200,00				200,00
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	30 000,00				30 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	5 000,00	87 814,90			-82 814,90
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	33 437,00	21 823,25			11 613,75
67441	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX BUDGETS ANNEXES	1 357 048,00	27 954,54			1 329 093,46
67443	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX FERMIERS ET AUX CONCESSIONNAIRES	968 400,00	932 578,31	35 038,73		782,96
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 888,00	120,00			5 768,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>142 093 762,00</b>	<b>130 663 314,92</b>	<b>3 501 097,78</b>		<b>7 929 349,30</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 616 796,00				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	6 445 200,00	6 147 188,40			298 011,60
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	6 405 200,00	6 147 188,40			258 011,60
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT	40 000,00				40 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION</b>		<b>27 061 996,00</b>	<b>6 147 188,40</b>			<b>20 914 807,60</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>27 061 996,00</b>	<b>6 147 188,40</b>			<b>20 914 807,60</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>169 155 758,00</b>	<b>136 810 503,32</b>	<b>3 501 097,78</b>		<b>28 844 156,90</b>

Pour information  
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(5) Dont 675 et 676.  
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES					A2	
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	33 000,00	327 055,86	5 845,00		-299 900,86
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	13 438,00	308 999,43	5 845,00		-301 406,43
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE	19 562,00	18 056,43			1 505,57
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	14 087 495,26	13 181 414,22	5 674,00		900 407,04
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	19 600,00				19 600,00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	27 000,00	54 005,63			-27 005,63
70612	REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	66 000,00	77 289,56			-11 289,56
70613	ABONNEMENT OU REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	72 000,00	40 042,26			31 957,74
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	150 500,00	159 183,11			-8 683,11
70631	REDEVANCES A CARACTERE SPORTIF	421 900,00	390 739,18			31 160,82
70632	REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS	4 000,00	69,00			3 931,00
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL					
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT					
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	61 300,00	45 495,42	5 674,00		10 130,58
7078	AUTRES MARCHANDISES	832 000,00	1 001 224,51			-169 224,51
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	6 750,00	6 750,00			
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE DES ECOLES	8 418 206,20	8 202 758,41			215 447,79
70845	MISE A DISP. PERSONNEL FACTUREE AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP		125 473,37			-125 473,37
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	2 000,00	16 553,48			-14 553,48
70872	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	3 712 929,06	2 624 050,66			1 088 878,40
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE		74 828,40			-74 828,40
70875	REMBT FRAIS PAR COMMUNES MEMBRES DU GFP	94 000,00	134 590,69			-40 590,69
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	174 010,00	197 836,94			-23 826,94
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D OUVRAGES)	25 300,00	30 523,60			-5 223,60
73	IMPOTS ET TAXES	120 050 139,00	120 064 752,19			-14 613,19
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	79 211 791,00	79 405 945,00			-194 154,00
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	11 949 768,00	11 949 768,00			
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	2 403 981,00	2 568 738,00			-164 757,00
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	5 213 171,00	5 183 423,00			29 748,00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES		504 555,00			-504 555,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	205 876,00	220 046,00			-14 170,00
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	2 803 942,00	1 632 853,00			1 171 089,00
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	17 215 206,00	17 260 088,00			-44 882,00
7338	AUTRES TAXES		4 819,00			-4 819,00
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D ELECTRICITE		89,82			-89,82
7362	TAXES DE SEJOUR	980 000,00	1 300 422,69			-320 422,69
7364	PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	66 404,00	34 004,68			32 399,32
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 935 676,00	12 945 959,13	111 239,00		-1 121 522,13
74124	DOTATION DE BASE DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	1 095 859,00	1 095 859,00			
74126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	6 421 377,00	6 421 377,00			
744	DOTATIONS: REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOLE	1 393,00		12 000,00		-10 607,00
74718	PART. ETATS AUTRES	94 000,00	126 081,15	40 765,00		-72 846,15
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	104 020,00	55 066,00	10 980,00		37 974,00
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	161 667,00	172 667,00			-11 000,00
74758	PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	61 200,00	589 723,39			-528 523,39
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	1 488 891,00	1 843 394,32	47 494,00		-401 997,32
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	134 802,00	94 967,00			39 835,00
74832	ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	357 351,00	499 280,27			-141 929,27
74833	ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	155 374,00	161 430,00			-6 056,00
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	25 889,00	25 813,00			76,00
74835	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 763 853,00	1 763 929,00			-76,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	70 000,00	96 372,00			-26 372,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	910 818,00	994 382,42	174 797,40		-258 361,82
752	REVENUS DES IMMEUBLES	885 508,00	959 118,98	59 667,40		-133 278,38
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	13 200,00	13 614,54			-414,54
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	12 110,00	21 648,90	115 130,00		-124 668,90
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013</b>		<b>147 017 128,26</b>	<b>147 513 563,82</b>	<b>297 555,40</b>		<b>-793 990,96</b>